

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 2

Séance du lundi 21 janvier 2002

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), présidente**Sommaire**

Ordre du jour	31
Ouverture de la séance	34

Divers :

1. Prestation de serment de M ^{mes} Josianne Dentan (Rad.) et Magali Zuercher (Soc.), de MM. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Pierre Gilliot (Rad.), Georges Glatz (VDC), Jean Mpoy (POP), B éat Sutter (Lib.) et Josef Zisyadis (POP)	34
2. Transmission des pouvoirs. Remise des archives	34
3. Procès-verbaux des séances du Conseil	35
4. Organisation de la séance	35
5. Fixation du montant des jetons de présence et des indemnités de commissions des membres du Conseil communal	40
6. Election de la Commission permanente de gestion pour la législature 2002-2005	41
<i>Résultat du scrutin</i>	41
7. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2002-2005	42
<i>Résultat du scrutin</i>	42
8. Election de la Commission permanente des naturalisations pour la législature 2002-2005	42
<i>Résultat du scrutin</i>	42
9. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2002-2005	43
<i>Résultat du scrutin</i>	43
10. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2002-2005	43
<i>Résultat du scrutin</i>	43
11. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal	43
<i>Résultat du scrutin</i>	44
12. Points de l'ordre du jour	76, 77
13. Diplômes de conseillers	79

Communications :

1. Rapport-préavis N ^o 210, du 4 avril 2001 – Aménagement de la rue de la Borde	35
2. Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22, et avenue Menthon 8. Etat de la situation et augmentation du compte d'attente	36
3. Introduction d'une allocation au logement	37
4. Organisation de la Municipalité pour 2002	37

Lettre :

Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N ^o 243 (Municipalité)	39
--	----

Question :

N° 43	Comptages effectués par la police lors de manifestations (M. Jacques-Etienne Rastorfer)	38
-------	---	----

Interpellations :

1.	«Fermeture des bureaux de poste lausannois: quelle réaction municipale?» (M. Grégoire Junod et consorts). <i>Dépôt</i>	40
	<i>Développement</i>	69
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	71
	<i>Discussion</i>	74
2.	Organisation des bureaux de poste à Lausanne (M. Claude Bonnard et consorts). <i>Dépôt</i>	40
	<i>Développement</i>	70
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	71
	<i>Discussion</i>	74
3.	«Agissements symboliques à plus d'un titre... » (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Dépôt</i>	40

Motions :

1.	Pour l'adhésion de notre Ville à Attac (M ^{me} Andrea Egli). <i>Développement photocopié</i>	76
	<i>Discussion préalable</i>	76
2.	Pour une formation élémentaire des nouveaux élus (M ^{me} Angelina Pasche-Casadei). <i>Développement photocopié</i>	76
3.	Pour la création d'un bureau d'orientation pour les familles (M ^{me} Angelina Pasche-Casadei). <i>Développement photocopié</i>	78

Pétition :

	Pour le respect des articles 66 et 67 du Règlement du Conseil communal (M. Carl Kyril Gossweiler). <i>Dépôt</i>	35
--	---	----

Rapport :

N° 6	Rapport sur l'état des motions en suspens (Administration générale)	45
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Claude-Olivier Monot, président de la Commission permanente de gestion, rapporteur	54
	<i>Discussion générale</i>	55
	Administration générale. <i>Discussion</i>	55
	Sécurité publique et Affaires sportives	56
	<i>Discussion</i>	57
	Finances. <i>Discussion</i>	57
	Travaux. <i>Discussion</i>	58
	Enfance, Jeunesse et Education	58
	Sécurité sociale et Environnement	59
	Projet de règlement en suspens	59

Préavis :

N° 243	Bâtiment de la rue de la Vigie 2: travaux de réfection et de transformation, ainsi qu'acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale. Bâtiment de la route de Montheron 53: travaux de réfection et d'aménagement de locaux (Sécurité publique et Affaires sportives, Travaux)	60
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Dino Venezia, rapporteur	67

Appendice :

	Liste alphabétique des membres du Conseil communal mise à jour le 24 janvier 2002, suivie de la liste des membres du Conseil par groupe, de la composition du Bureau du Conseil pour 2002, de celle des commissions permanentes, et enfin de l'organisation de la Municipalité pour 2002	81
--	--	----

Ordre du jour

2^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 21 janvier 2002 à 18 h 00

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{mes} et MM. Josianne Dentan (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Pierre Gilliot (Rad.), Georges Glatz (VDC), Jean Mpoy (POP), Béat Sutter (Lib.), Josef Zisyadis (POP), et Magali Zuercher (Soc.).
2. Communications.
3. Fixation du montant des jetons de présence et des indemnités de commissions des membres du Conseil communal.
4. Election de la Commission permanente de gestion pour la législature 2002-2005.
5. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2002-2005.
6. Election de la Commission permanente des naturalisations pour la législature 2002-2005.
7. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2002-2005.
8. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2002-2005.

B. RAPPORTS

9. *Rapport N° 6*: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AG). COMMISSION DE GESTION.
10. *Motion de M^{me} Diane Gilliard et consorts* pour une maison des associations lausannoises. (AG). MONIQUE COSANDEY.
11. *Rapport-préavis N° 211*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 2^e partie: Problèmes sociaux et du logement, participation de la population aux décisions la concernant (politique des quartiers) et suivi du développement du bois. Réponses aux motions M. Glardon (conseil des anciens), F. Longchamp (politique régionale du logement), G. A. Meylan (liaison piétonnière Montblésson-Vers-chez-les-Blanc), P.-E. Monot (politique régionale), G. Nicod (politique régionale), J.-Y. Pidoux (scions, scions du bois), G. Savary (expérience «Werkstadt Basel»), Ph. Vuillemin (aide à la personne) et M. Vuilleumier (création de comités de quartiers). (SI, AG, SPS, Finances, Travaux, EJE, SSE). ROBERT FOX.

12. *Rapport-préavis N° 226*: Favoriser l'engagement au sein de l'Administration communale de collaborateurs atteints d'un handicap. Réponse à la motion R. Cosandey. (AG). ANNE HOEFLIGER.

13. *Préavis N° 221*: Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit. Programme d'assainissement du réseau routier. Demande d'un crédit d'étude. (Travaux). ROGER HONEGGER.

14. *Rapport-préavis N° 242*: Pour le développement d'un réseau de chambres chez l'habitant. Réponse à la motion G. Junod. (AG). ANDRÉ MACH.

15. *Préavis N° 243*: Bâtiment de la rue de la Vigie 2: travaux de réfection et de transformation, ainsi qu'acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale. Bâtiment de la route de Montheron 53: travaux de réfection et d'aménagement de locaux. (SPS, Travaux). DINO VENEZIA.

C. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

16. *Motion de M. Jacques Pernet* demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que les cyclistes se soumettent à des «règles d'habillement» leur permettant d'être mieux vus et d'être un peu mieux protégés. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
17. *Motion de M. Jacques Pernet*: «Lausanne, ville propre aussi à l'aube.» (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
18. *Motion de M^{me} Andrea Eggli* pour l'adhésion de notre Ville à Attac. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
19. *Motion de M^{me} Sol Behar* pour la gratuité de la «ficelle» entre la gare et le Flon. (12^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
20. *Motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei* pour une formation élémentaire des nouveaux élus. (12^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
21. *Motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei* pour la création d'un bureau d'orientation pour les familles. (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
22. *Motion de M. Pierre Dallèves* pour un frein aux dépenses lausannoises. (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

23. *Motion de la Commission permanente de gestion (par son président, M. Claude-Olivier Monot) pour une gestion et une administration centralisées des bâtiments des patrimoines administratif et financier de la Ville de Lausanne.* (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

24. *Motion de M. Pierre Payot et consorts demandant l'étude et la mise en œuvre de mesures propres à supprimer, ou tout au moins à diminuer les distorsions introduites par le préavis N° 132 de 1988 modifiant l'échelle des traitements.* (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

25. *Interpellation de M^{me} Diane Gilliard et consorts: «Le Programme communal d'emplois temporaires; une belle idée qui peine à s'épanouir.»* (8^e). DISCUSSION.*

26. *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts sur la fermeture de bureaux de poste à Lausanne.* (4^e). DISCUSSION.*

27. *Interpellation de M. Dino Venezia: «Affaire des Presses Centrales SA – Regrets d'avoir fait appliquer la loi.»* (5^e). DISCUSSION.*

28. *Interpellation de M. Yves-André Cavin et consorts: «Lausanne, mais comment sont gérées les manifestations de rue ?»* (7^e). DISCUSSION.*

29. *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts sur la vie nocturne et la tranquillité des habitants.* (12^e). DISCUSSION.*

Prochaines séances: 12.2, 5.3, 19.3, 9.4 (18 h, séance double en réserve), 7.5, 28.5, 11.6, 2.7 (18 h, séance double), 3.9 (18 h, séance double en réserve), [10.9, 19 h 30, extra-muros], 24.9, 8.10, 29.10, 12.11 (18 h, séance double), 26.11, 10.12 (18 h, séance double), 11.12 (19 h, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Le secrétaire:
Marcelle Foretay-Amy Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

14.11.00 *Pétition du Comité de Sauvegarde du Désert (210 sign.) pour la révision rapide du plan de quartier du Désert-Pierrefleur.* (Travaux). COMMISSION DES FINANCES.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

10.4 *Rapport-préavis N° 202: Etude de mesures propres à rendre le coût du chauffage à distance supportable pour les locataires. Réponse à la motion de M. Pierre Payot.* (SI). Rapport de majorité: ERIC MAGNIN; rapport de minorité: PIERRE PAYOT.

29.5 *Pétition de M. Frank Baumgartner pour une place Saint-Laurent sans toxicomane(ie).* (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

12.6 *Motion de M. Pierre Payot pour l'étude de l'abandon de la taxe sur les divertissements et motion de M. Michel Julier: «Non à la taxe sur les divertissements.»* (Finances). NICOLE GRIN.

12.6 *Motion de M^{me} Andrea Eggli pour un soutien aux travailleurs des entreprises conventionnées.* (AG). ROLAND OSTERMANN.

26.6 *Motion de M. Philippe Braun demandant à la Municipalité d'entreprendre une étude qui permettrait de montrer que la vente d'appartements de vacances à des étrangers serait bénéfique au développement de la ville.* (AG). OSCAR TOSATO.

4.9 *Préavis N° 219: Développement de l'informatique dans les musées et pour le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne.* (AG). CHARLES-DENIS PERRIN.

4.9 *Préavis N° 220: Hôtel de Ville. Rénovation de la cour intérieure, pose d'une détection incendie. Réaménagement intérieur de l'Hôtel de Seigneux.* (Finances). CLAUDE BONNARD.

13.11 *Motion de M^{me} Eliane Rey visant à examiner l'opportunité de construire une piscine olympique couverte à Lausanne.* (SPS). SUZANNE HIRSCHI.

13.11 *Rapport-préavis N° 228: tl: nouvelle grille tarifaire et concertation avec les usagers. Réponse aux motions G. Junod et A. Faucherre ainsi qu'à une pétition du POP.* (AG, SSE). MYRIAM MAURER-SAVARY.

13.11 *Pétition des Radicaux lausannois: «Non à la taxe sur les divertissements!»* (Finances). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.11 *Pétition des habitants du quartier et des usagers de la piscine de Montchoisi concernant les travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine du parc de Montchoisi.* (SPS, Travaux). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.11 *Rapport-préavis N° 235: Application d'un tarif différencié d'utilisation du domaine public pour les terrasses d'établissements publics et les anticipations commerciales. Réponse à la motion P. Payot.* (SPS, Travaux). GEORGES ARTHUR MEYLAN.

13.11 *Préavis N° 236: Création d'une unité d'intervention socio-éducative de terrain (UnISET).* (SSE, Finances, AG). GÉRALDINE SAVARY.

13.11 *Motion de M^{me} Diane Gillard* pour l'adhésion de la Ville à la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville. (AG). EDDY ANSERMET.

13.11 *Rapport-préavis N° 237*: Fixation des loyers des biens immobiliers appartenant à la Commune. Incitation en vue d'échange d'appartements et maintien d'appartements à loyers modestes. Réponse à trois motions. (Finances). OSCAR TOSATO.

13.11 *Rapport-préavis N° 238*: Développement des services multimédia sur le téléseu. Réponse aux motions Ch.-D. Perrin et A. Bron. (SI, AG). CLAUDE BONNARD.

27.11 *Rapport-préavis N° 239*: Sécurité à Lausanne: état des lieux – actions entreprises – perspectives. Création d'un observatoire de la sécurité. Réponse aux motions O. Français et J.-Ch. Bourquin ainsi qu'à la pétition C. K. Gossweiler. (SPS). ANDREA EGGLI.

27.11 *Préavis N° 241*: Politique communale dans le domaine de la toxicomanie et la marginalité (III). Etat de la situation et renforcement du dispositif de prise en charge. (SSE, Travaux). ANNE HOEFLIGER.

27.11 *Préavis N° 247*: Remplacement de serres et réfections diverses. (SSE). PIERRE GILLIOT.

27.11 *Rapport N° 7*: Proposition de modification du Règlement du Conseil communal au sujet des interpellations urgentes. Projet de règlement R. Ostermann. (AG). GÉRARD CHAPPUIS.

27.11 *Rapport-préavis N° 248*: Réponse à la motion Ph. Braun pour l'harmonisation des horaires des écoles enfantines et primaires. (EJE). SYLVIANNE BERGMANN.

27.11 *Préavis N° 249*: Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de Saint-Nicolas-de-Flüe, à Chailly. (EJE, Travaux). SUZANNE HIRSCHI.

27.11 *Pétition de M. C. K. Gossweiler*: COMMISSION DES PÉTITIONS.

11.12 *Préavis N° 252*: Ecole à la montagne/centre de vacances de la Barboleusaz s/Gryon. Transformations et rénovations des aménagements intérieurs et extérieurs. (EJE, Travaux, SSE). PAUL-LOUIS CHRISTE.

11.12 *Pétition de M. Marc Ospelt et consorts* demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne. (SSE.) COMMISSION DES PÉTITIONS.

11.12 *Pétition du collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud* concernant les arrestations des sans-papiers. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

21.1 *Préavis N° 253*: Réaménagement de la rue Centrale, de la rue Cheneau-de-Bourg, des ruelles du quartier du Rôtillon, de la place Pépinet, de la place Centrale et création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg N° 4. (Travaux, SPS, SSE, SI). PHILIPPE VUILLEMIN.

21.1 *Préavis N° 254*: PPA concernant les terrains compris entre la route de Romanel (RC 448a) et la route du Châtelard. Radiation partielle des plans légalisés N°s 360 et 598. (Travaux, SPS). DIANE GILLIARD.

II. INTERPELLATIONS

7.9.99 *Interpellation de M. Béat Sutter* au sujet de l'avenir de notre Casino de Montbenon. (11^e/99). DISCUSSION.

26.6 *Interpellation de M^{me} Diane Gilliard*: «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? ou: <Un nouveau club de rock en 2060>» (9^e). DISCUSSION.

27.11 *Interpellation de M. Jean-Christophe Bourquin*: «Inviter un étranger: comment Lausanne participe-t-elle à la politique dissuasive du Canton de Vaud?» (13^e). DISCUSSION.

Séance

du lundi 21 janvier 2002

Membres absents excusés: M^{me} Sylvianne Bergmann, M. Philippe Vuillemin, M^{me} Geneviève Ziegler.

Membres présents	97
Membres absents excusés	3
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: – Mesdames et Messieurs, l'assemblée étant en nombre, je déclare ouverte cette deuxième séance de notre Conseil communal.

A la tribune ce soir, l'ancienne présidente et les anciens présidents du Conseil communal, que je vous propose d'applaudir. (*Applaudissements.*)

Prestation de serment de M^{mes} Josianne Dentan (Rad.) et Magali Zuercher (Soc.), de MM. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Pierre Gilliot (Rad.), Georges Glatz (VDC), Jean Mpoy (POP), Béat Sutter (Lib.) et Josef Zisyadis (POP)

La présidente: – Nous nous trouvons devant une petite difficulté: Jean-Christophe Bourquin ne figure pas sur la liste des élus devant être assermentés ce soir. Trop tard pour vous faire parvenir un ajout à l'ordre du jour et en accord avec le Bureau du Conseil, je vous propose de l'inscrire maintenant, à la suite des huit autres candidats, dans le but de faciliter son élection sur la liste de la Commission permanente des finances. Y a-t-il une opposition? Je vous remercie.

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale des élus.)

Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal de Lausanne. J'ai le plaisir de vous remettre l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place au gré de vos convenances.

Transmission des pouvoirs Remise des archives

M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal: – Mesdames et Messieurs, je vous lis l'acte de transmission des pouvoirs:

Ce jour, mercredi neuf janvier deux mille deux à dix-huit heures quinze, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2001 et 2002 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 14, 19 *d*, 20 et 29 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 (mise à jour au 1^{er} janvier 1985, modifié le 26 mai 1998 et le 30 juin 1998).

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence:

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 21 *a* dudit règlement, disant: «Le président a la garde du sceau du Conseil communal»);
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 52; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2001 et qui vont être reliés pour constituer le registre N° 52 (législature 1998-2001), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 1997, reliés par législatures jusqu'au N° 51, sont déposés aux Archives communales, Maupas 47, conformément à l'article 14 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit: rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal:

Pour le Bureau de l'an 2001:

Le président:	Marc Vuilleumier
La première vice-présidente:	Marcelle Foretay-Amy
La seconde vice-présidente:	Martine Fiora-Guttman
Les scrutateurs:	Yves-André Cavin Jean Meylan
Les scrutateurs suppléants:	Jean-Charles Bettens Graziella Schaller
Le secrétaire:	Daniel Hammer

Pour le Bureau de l'an 2002 :

La présidente : Marcelle Foretay-Amy
 La première vice-présidente : Martine Fiora-Guttman
 Le second vice-président : Maurice Calame
 Les scrutateurs : Blaise Michel Pitton
 Bernard Coupy
 Les scrutateurs suppléants : Eric Blanc
 Fernande Heidegger
 Le secrétaire : Daniel Hammer

Procès-verbaux des séances du Conseil

La présidente : – Les procès-verbaux des séances de notre Conseil sont disponibles pour qui désire les lire ou les parcourir.

Organisation de la séance

La présidente : – Voici l'ordre du jour: le point 1 est traité, nous sommes au point 2. Nous prendrons le point 3, ensuite les points 4 et 5 groupés, le point 9 en alternance, les points 6 et 7 ensemble, puis le point 15, soit le préavis N° 243 demandé en urgence par la Municipalité.

Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler pour le respect des articles 66 et 67 du Règlement du Conseil communal

Dépôt

Carl Kyril Gossweiler
 Av. Fraisse 9
 1006 Lausanne
 Tél./fax. : 021 616 26 29
 kyril@urbanet.ch

Lausanne, le 23 juin 2001¹

Monsieur le Président du Conseil Communal
 Hôtel de Ville
 Pl. de la Palud
 1002 Lausanne

Concerne: **PÉTITION pour le respect des articles 66 et 67 du Conseil communal**

Monsieur le Président,

Citoyen responsable, j'essaie de participer à la vie politique le mieux possible. Pour ce faire, j'utilise le droit de pétition devant le Conseil communal quand je ne reçois pas de réponses aux pétitions envoyées à la Municipalité.

¹Parvenue au secrétariat du Conseil le 29 novembre 2001.

Environ une fois sur deux, le Conseil communal transmet mes pétitions à la Municipalité. Ce «taux de réussite» me permet de penser que certaines requêtes que je me donne la peine de formuler ne sont pas idiotes.

A la lecture des articles 66 (2^e paragraphe) et 67 du Règlement du Conseil communal, il me semble comprendre que la Municipalité a un devoir d'information à respecter concernant les pétitions qui lui sont transmises, notamment envers votre Conseil et envers le/la/les pétitionnaire/s.

A ce jour, je n'ai jamais reçu une quelconque information de la Municipalité suite aux pétitions que votre Conseil lui a transmises, et il me semble que celle-ci oublie même d'informer votre Conseil sur l'avancement de ses travaux. La «Pétition pour les nounours» pourrait être un bon exemple de «long silence» de la Municipalité, mais les autres pétitions que votre Conseil a jugé sage de renvoyer devant la Municipalité également.

Je me permets donc de déposer la pétition suivante, intitulée «pétition pour le respect des articles 66 et 67 du Conseil Communal»:

Texte: le/la/les signataire/s de cette pétition demande/nt aux Autorités responsables:

- de tout mettre en œuvre pour que les articles 66 et 67 du Conseil communal soient respectés et que les pétitionnaires soient informés des suites données à leurs requêtes.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre cette pétition aux Autorités responsables (y compris Autorité de contrôle des Communes si nécessaire et/ou possible), je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

(Signé) *Carl Kyril Gossweiler*
 né le 5.11.60 à Lausanne

Rapport-préavis N° 210, du 4 avril 2001 – Aménagement de la rue de la Borde

Communication

Lausanne, le 14 décembre 2001

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le rapport-préavis N° 210 sollicite un crédit de Fr. 2'600'000.– pour le réaménagement de la rue de la Borde, ainsi qu'un second crédit de Fr. 1'130'000.– pour le renouvellement des conduites souterraines. Il répond en outre à la motion de M^{me} Silvia Zamora demandant d'améliorer le cadre de vie de cette rue.

La commission du Conseil communal chargée d'examiner ce préavis s'est réunie à quatre reprises (11/06/01, 29/06/01, 31/08/01 et 12/10/01). Au cours des discussions, il est apparu que le projet présenté n'était pas satisfaisant pour la plupart des commissaires. De nombreuses critiques, souvent divergentes, ont été formulées. Lors de la dernière séance de commission, cinq conseillers ont souhaité interrompre leurs travaux pour renvoyer le projet à la Municipalité en lui demandant de tenir compte des remarques exprimées.

Au vu des nombreuses critiques émises, la solution qui pourrait satisfaire le plus grand nombre serait de réaliser à court terme uniquement la petite place située au milieu de la rue. La réalisation de cet aménagement comme prévu dans le préavis N° 210 est devisée à Fr. 750'000.—. Quant à l'aménagement du reste de la rue de la Borde, il semble opportun qu'un concours d'idées incluant la place du Tunnel soit lancé ultérieurement.

Etant donné la polémique qui s'est développée au sujet de ces aménagements, il apparaît nécessaire de les mettre à l'enquête publique. Cette procédure a d'ailleurs été demandée par une lettre du Service des routes de l'Etat postérieure à la sortie du préavis N° 210.

Compte tenu de cette situation, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 29 novembre 2001, de retirer le préavis N° 210, de présenter un nouveau préavis sollicitant un crédit uniquement pour l'aménagement de la petite place et de ses abords, de mettre ce projet à l'enquête publique préalablement et de préparer un autre préavis pour l'aménagement conjointement de la rue de la Borde et de la place du Tunnel, sur la base d'un concours d'idées.

En vous remerciant de prendre note de cette décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Jean-Jacques Schilt
Le secrétaire: François Pasche

Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22, et avenue Menthon 8 Etat de la situation et augmentation du compte d'attente

Communication

Lausanne, le 14 décembre 2001

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En décembre 1996, la Municipalité faisait le point de la situation sur les immeubles communaux de la rue Curtat et informait votre Conseil de l'ouverture d'un compte d'attente pour couvrir les frais engendrés par l'organisation d'un concours d'avant-projets.

Le projet retenu par le jury en février 1997 postulait la démolition et la reconstruction des immeubles avec le maintien du N° 14 de la rue Curtat, bâtiment remontant au début du XVII^e siècle et digne d'intérêt. La mise au point d'un addenda au plan partiel d'affectation (PPA) existant est alors entreprise en 1998 sur la base d'un projet légèrement modifié pour des questions de rentabilité et de voisinage (en incorporant notamment la parcelle de l'ECA sur l'avenue Menthon).

Cette situation a été présentée en septembre 1999 aux habitants de la Cité, au Mouvement de Défense de Lausanne (MDL) et aux Amis de la Cité lors d'une séance d'information présidée par M^{me} Silvia Zamora, alors directrice des Travaux et M. Francis Thévoz, directeur des Finances. Cette présentation a fait ressortir les réticences à un changement de la rue Curtat, qui entraînerait la démolition des bâtiments existants. Cependant, la décision a été prise de poursuivre la procédure du PPA, la solution envisagée étant considérée comme la meilleure sur le plan économique et social (mise à disposition d'un nombre beaucoup plus important de logements pour un coût presque équivalent à celui d'une opération de rénovation lourde).

En juin 2000, ce projet de PPA a été présenté à l'Etat en première consultation. La section des monuments historiques admet à contrecœur les constructions nouvelles, comprenant les préoccupations financières de la Ville. En revanche, l'archéologue cantonal estime que les vestiges du château Menthon et de la muraille doivent être conservés et mis en valeur. Cette situation nouvelle, jamais clairement évoquée précédemment, rend nécessaire une campagne de fouilles pour tout projet qui prévoit une démolition dans la partie amont du plan.

En décembre 2000, M. Olivier Français, directeur des Travaux, a reçu certains habitants des immeubles communaux et de la rue Curtat qui ont confirmé leur désaccord à tous travaux importants qui modifieraient l'image actuelle du quartier. Le directeur des Travaux a proposé une solution de compromis, avec le maintien de certains bâtiments, permettant notamment de garder l'ouverture visuelle sur la cathédrale depuis la terrasse publique « Cité-Derrière ».

Dans sa séance du 13 décembre 2001, la Municipalité a décidé de poursuivre la procédure d'un PPA, avec une solution qui maintient non seulement le N° 14, mais également le N° 18 de la rue Curtat, les autres étant reconstruits selon l'idée du projet primé lors du concours. Cette solution, choisie parmi d'autres allant de la conservation de tous les bâtiments à la démolition-reconstruction totale, permet de maintenir l'image générale de la rue et des jardins, tout en offrant une augmentation des logements au centre ville. C'est aussi l'opération la plus favorable économiquement.

Cette situation implique, outre une campagne de sondages archéologiques, une adaptation des plans.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé, également dans sa séance du 13 décembre 2001, l'augmentation du compte d'attente N° 3301.581.374 de Fr. 150'000.– à Fr. 250'000.– afin de couvrir les frais des opérations mentionnées ci-dessus.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Jean-Jacques Schilt Le secrétaire: François Pasche

Introduction d'une allocation au logement

Communication

Lausanne, le 17 décembre 2001

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 1^{er} janvier 2002, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, par son Office du logement, introduira une allocation au logement. L'allocation envisagée constitue la première étape d'une nouvelle forme d'aide aux locataires, un nouveau pilier de l'aide au logement.

Sous sa forme prévue, l'allocation mise en place le 1^{er} janvier 2002 sera limitée puisqu'elle ne touchera, dans un premier temps, que les locataires des logements subventionnés les plus chers. Cependant, elle contient d'ores et déjà les éléments essentiels d'une aide plus complète, potentiellement extensible dans certaines conditions aux locataires du marché libre.

La mise en place de cette allocation personnalisée a été rendue nécessaire afin de pallier certains effets de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement. Ce dispositif légal, né en période de haute conjoncture, présume en bref que les revenus des locataires progressent au fil des ans, autorisant de ce fait une dégressivité simultanée des subventions. En réalité, les effets conjugués du coût des bâtiments à l'époque de la construction, de la crise des années 90, de l'érosion des salaires, de la diminution, voire de la disparition de l'aide (fédérale, cantonale et communale) des pouvoirs publics ainsi que l'augmentation progressive des charges des immeubles, ont conduit les loyers de certains de ces immeubles subventionnés à des montants qui ne sont plus en rapport avec les moyens d'une partie des locataires auxquels ces logements sont destinés.

Ce type d'aide personnalisée pouvant se révéler d'une gestion lourde et onéreuse, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a souhaité, dans un premier temps, en faire bénéficier les habitants disposant de revenus modestes qui la demanderont et répondront, en bref, aux conditions d'octroi suivantes:

- Etre domicilié dans un immeuble lausannois construit ou rénové en application de la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement et avoir à supporter un loyer net au moins égal à Fr. 1200.– par mois, charges non comprises.
- Devoir affecter plus de 25% de ses revenus bruts au paiement de son loyer net.
- Le montant de l'allocation au logement équivaldra à la différence entre la charge de loyer réelle et la charge de loyer supportable (taux d'effort 25%), mais sera compris dans une fourchette allant de Fr. 20.– au minimum, à Fr. 100.– au maximum, par pièce et par mois.

L'allocation au logement proposée a l'avantage de permettre aux ménages disposant de faibles revenus de conserver leur appartement dans leur quartier malgré la dégressivité des aides et les hausses de loyers. Elle favorise ainsi la mixité dans les ensembles immobiliers, construits ou rénovés selon la législation 1975.

Sous cette forme, l'allocation au logement est compatible avec la législation cantonale. De ce fait, elle n'exclut pas, à terme, une participation financière de l'Etat. Le financement de l'allocation communale au logement telle que décrite ci-dessus a été budgété pour un montant de Fr. 320'000.– pour l'année 2002.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Jean-Jacques Schilt Le secrétaire: François Pasche

Organisation de la Municipalité pour 2002

Communication

Lausanne, le 20 décembre 2001

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité élue pour la législature 2002-2005 a tenu le 17 décembre 2001 une séance d'organisation au cours de laquelle elle s'est constituée comme suit pour 2002:

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M. Daniel BRÉLAZ, syndic
Suppléant: M. Jean-Jacques Schilt

SÉCURITÉ PUBLIQUE

M^{me} Doris COHEN-DUMANI
Suppléante: M^{me} Eliane Rey

CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

M. Jean-Jacques SCHILT
Suppléant: M. Olivier Français

TRAVAUX

M. Olivier FRANCAIS
Suppléante: M^{me} Silvia Zamora

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Oscar TOSATO
Suppléante: M^{me} Doris Cohen-Dumani

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M^{me} Silvia ZAMORA
Suppléant: M. Oscar Tosato

SERVICES INDUSTRIELS

M^{me} Eliane REY
Suppléant: M. Daniel Brélaz

VICE-PRÉSIDENT POUR 2002

M. Jean-Jacques SCHILT

SECRÉTAIRE MUNICIPAL

M. François PASCHE

SECRÉTAIRE MUNICIPAL REMPLAÇANT

M. Pierre TARDY

SECRÉTAIRE MUNICIPALE ADJOINTE

M^{me} Danielle HAGENLOCHER BOLLI

La Municipalité a en outre décidé ce qui suit quant à l'organisation de l'Administration:

- de remplacer l'actuelle Direction des finances par une Direction «culture, sports, patrimoine» regroupant les services suivants: culture (nouvelle dénomination du Service des affaires culturelles), bibliothèque municipale, sports (nouvelle dénomination du Service des affaires sportives), gérances, forêts, domaines et vignobles;
- d'adopter la nouvelle dénomination «Administration générale et finances» pour l'Administration générale et «Direction de la sécurité publique» pour la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives;
- de transférer en outre:
 - le Service financier et celui des impôts, caisse et contentieux à Administration générale et finances
 - le Service des pompes funèbres officielles à la Direction de la sécurité publique
 - le Service des eaux à la Direction des travaux.

Au surplus, conformément à une décision prise par la Municipalité sortante, le contrôle de gestion changera de nom et deviendra «unité d'évaluation et de contrôle»; placée sous la responsabilité directe du syndic, comme le contrôle de gestion actuel, cette unité sera désormais rattachée administrativement au Secrétariat municipal, et non plus au Service de la révision.

Ces diverses décisions prendront effet au 1^{er} janvier 2002.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ce qui précède et saisissons cette occasion pour vous exprimer, à vous-mêmes et, par vous, à l'ensemble de la population lausannoise, nos vœux pour une bonne et heureuse année.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité
élue pour la législature 2002-2005:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

Comptages effectués par la police lors de manifestations

Question N° 43 de M. Jacques-Etienne Rastorfer

Le 4 octobre 2001, le BIC (Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud) faisait le communiqué de presse suivant, cité ici dans son intégralité:

«Selon les comptages effectués par la Police municipale de Lausanne, le nombre des participants à la manifestation de ce jour est d'environ 2000 personnes.»

Rappelons qu'il s'agissait d'une manifestation contre des mesures prises par le Conseil d'Etat à l'égard d'une catégorie d'enseignants, visant à augmenter leur charge d'enseignement.

Sans entrer dans les arguments en faveur des manifestants ou du Conseil d'Etat, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes:

- 1. La Police municipale effectue-t-elle des comptages pour chaque manifestation de rue?*
- 2. Les résultats sont-ils mis à la disposition du Canton en vertu d'une obligation?*
- 3. Sont-ils également communiqués à l'employeur, lors d'un conflit de travail dans le secteur privé?*

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 17 décembre 2001

Comme la présente question est posée en relation avec une manifestation déterminée, il paraît opportun d'en rappeler le cadre et les circonstances.

Désirant sensibiliser l'opinion publique sur le fait que la fonction d'enseignant devrait faire l'objet de négociations séparées de celles conduites dans le cadre de la révision du statut du personnel cantonal, trois syndicats, soit la SPV (Société pédagogique vaudoise), SUD (Solidaire, unitaire,

démocratique) et le SSP (Syndicat des services publics) ont appelé leurs membres à manifester à Lausanne le 4 octobre 2001. L'organisation de la manifestation a été confiée à la SPV.

Les premiers manifestants sont arrivés vers 16 heures 45 sur la place du Château. Le cortège s'est ébranlé vers 17 heures 55 en direction de la place de la Riponne, puis de la Palud, avant de rejoindre la rue de Bourg, puis la rue de la Paix. La manifestation a pris fin vers 18 heures 45 à la place Saint-François. La Police municipale a estimé que le nombre de participants se situait entre 2500 et 3000. C'est ce dernier chiffre qui a été communiqué aux médias et à la Police cantonale vaudoise. Cela étant, la Municipalité répond aux questions de M. Rastorfer de la manière suivante:

1. La Police municipale effectue-t-elle des comptages pour chaque manifestation de rue?

Une estimation du nombre de participants est effectuée lors de chaque manifestation d'une certaine importance se déroulant sur la voie publique. Il faut relever ici que le Corps de police dispose d'une longue et intense expérience dans ce domaine, en raison des nombreuses manifestations qui se déroulent chaque année à Lausanne, capitale vaudoise. Le comptage d'une foule, qui plus est lors d'un défilé, est toutefois difficile et la police ne procède donc qu'à une estimation rapide et sommaire. On ne saurait donc parler d'un comptage précis. On peut relever que les organisateurs procèdent de même, ce qui explique parfois des écarts sensibles avec les chiffres annoncés par la police. Ces estimations poursuivent trois buts. Tout d'abord, il s'agit de déterminer le nombre de participants à une manifestation afin d'en apprécier l'ampleur, et notamment ses conséquences sur le trafic en ville. Cela permet d'adapter en conséquence, immédiatement le cas échéant, le dispositif des policiers chargés d'encadrer le cortège. Deuxièmement, il est également utile d'apprécier la participation à certaines manifestations se déroulant périodiquement pour déterminer l'encadrement policier qui pourrait être nécessaire dans le futur. Troisièmement, cette estimation est également faite dans le but de pouvoir renseigner les médias qui sont très intéressés à disposer de ce type d'information.

2. Les résultats sont-ils mis à disposition du Canton en vertu d'une obligation?

Aucune obligation légale ne contraint la Police municipale à transmettre cette information à l'Etat de Vaud. Il s'agit là toutefois d'une donnée publique communiquée ou mise à disposition des médias et de toute personne ou instance intéressée. En outre, dès l'instant où une manifestation concerne l'Etat de Vaud, et tel était le cas en l'espèce, une coordination est automatiquement mise sur pied avec la Police cantonale, responsable de la protection des objectifs cantonaux sur sol communal lausannois. C'est dans ce cadre que la Police municipale

a communiqué ces informations à la Police cantonale et indirectement, par ce biais, à l'Etat de Vaud.

3. Sont-ils également communiqués à l'employeur, lors d'un conflit de travail dans le secteur privé?

Là également, s'agissant de chiffres destinés au grand public, l'estimation du nombre de participants à une manifestation concernant un conflit de travail dans le secteur privé n'est pas communiquée spécifiquement à l'employeur concerné. En écoutant la radio, en regardant la télévision, en lisant les journaux ou en étant tout simplement sur place, tout patron peut toutefois connaître le nombre de participants qui ont exprimé leur mécontentement.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Jean-Jacques Schilt	François Pasche

Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 243

Lettre

Madame Marcelle FORETAY-AMY
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 17 janvier 2002

Séance du lundi 21 janvier 2002

Madame la Présidente,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence le préavis suivant:

Ch. 15 – Préavis N° 243

Bâtiment de la rue de la Vigie 2: travaux de réfection et de transformation, ainsi qu'acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale. Bâtiment de la route de Montheron 53: travaux de réfection et d'aménagement de locaux.

Motif: Il est souhaitable que le personnel d'ores et déjà engagé pour mars puisse disposer du mobilier nécessaire.

D'avance nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

La présidente : – Ce soir, nous avons reçu deux interpellations urgentes, que nous prendrons en fin de séance.

Interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts : « Fermeture des bureaux de poste lausannois : quelle réaction municipale ? »

Dépôt

Lausanne, le 21 janvier 2002

(Signé) *Grégoire Junod et consorts* (5 cosignataires)

Interpellation urgente de M. Claude Bonnard et consorts sur l'organisation des bureaux de poste à Lausanne

Dépôt

Lausanne, le 21 janvier 2002

(Signé) *Claude Bonnard et consorts* (6 cosignataires)

La présidente : – Nous avons encore reçu une interpellation ordinaire que nous ajouterons à l'ordre du jour.

Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Agissements symboliques à plus d'un titre... »

Dépôt

Lausanne, le 21 janvier 2002

(Signé) *Gilles Meystre et consorts* (2 cosignataires)

La présidente : – Je prie M^{mes} et MM. les conseillères et conseillers ne disposant pas d'un véhicule de bien vouloir s'organiser pendant la séance de ce soir pour descendre ensuite à la réception de Vidy. La ligne N° 2 s'arrête tout près du Théâtre. Pour la rentrée, le dernier bus part à 24 h 14. J'attire votre attention sur l'horaire de cette séance que j'aimerais clore vers 20 heures.

Fixation du montant des jetons de présence et des indemnités de commissions des membres du Conseil communal

La présidente : – J'appelle M^{me} Martine Fiora-Guttman à la tribune.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.) : – S'il est un exercice difficile dans notre Conseil, c'est bien celui d'appré-

cier les montants convenables du défraiement accordé aux conseillers communaux pour les séances du Conseil et les commissions. Cela revient à nous estimer nous-mêmes à notre plus juste valeur. Mais dissimuler aujourd'hui que nos indemnités doivent être revues à la hausse ne serait tout simplement pas convenable. Qui fait bénéficiaire des indemnités qu'il touche? Personne! Que coûte une séance du Conseil? Beaucoup d'énergie, une grande attention, des heures de sommeil ou de loisirs perdues, passablement de sandwiches ingurgités à la hâte, quelques soirées entre amis déplacées, voire annulées. Que coûte la participation à une commission? Une disponibilité certaine, un abandon de ses tâches journalières qu'il faudra bien rattraper un jour, des frais de parking, de bus, de longues séances de lecture, des heures devant l'ordinateur à rédiger les rapports nécessaires au bon fonctionnement de notre démocratie. Il y a dans cette salle des personnes bien plus qualifiées que moi pour vous démontrer, si besoin était, que l'inflation n'a plus été compensée depuis 1990. Mais tel n'est pas le but de mon intervention. Le barème actuel de nos indemnités remonte à 1994, qui reprenait en quasi-totalité celles de 1990. Mais c'est de 1986 que date une modification générale des barèmes. Comparativement au régime en cours, le nouveau barème proposé présente le double avantage d'être à la fois plus simple et plus clair, alors que l'échelle actuelle opère bon nombre de distinctions que la pratique ne justifie plus. Le projet de votre Bureau permettra de réduire les tranches de calcul, tout en assurant une rémunération plus objective. Principales innovations:

- *Augmentation des jetons de présence pour les séances plénières du Conseil communal:* cette adaptation fera passer l'indemnité de Fr. 50.– à Fr. 80.– par séance plénière du Conseil communal.
- *Egalité entre membres de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances:* suppression de l'inégalité de rémunération des deux présidences. Dans les deux cas, l'indemnité s'établira à Fr. 120.– par séance pour les présidents des deux Commissions, contre actuellement Fr. 80.– pour le président de la Commission de gestion et Fr. 110.– pour celui de la Commission des finances.
- *Idem pour les rapports des présidents et des sous-commissions,* qui seront rétribués Fr. 120.– pièce, contre Fr. 80.– pour Gestion et Fr. 110.– à Finances aujourd'hui.
- *Jetons de présence pour les commissions ad hoc et permanentes:* augmentation des jetons de présence dans les tranches les plus fréquemment atteintes. En règle générale, les séances de commission durent d'une à quatre heures. Le tarif est adapté à cette plage, faisant passer l'indemnité de Fr. 30.–, respectivement Fr. 60.– pour une séance de moins de deux heures, à Fr. 80.–, et de Fr. 80.– à Fr. 100.– pour une séance de plus de deux, mais de moins de quatre heures.
- *Suppression du palier «séance jusqu'à une heure»:* dorénavant, toutes les séances de moins de deux heures donneront droit à Fr. 80.–, au lieu de Fr. 30.– pour les

séances de moins d'une heure et de Fr. 60.– pour celles de moins de deux heures.

- *Suppression du palier «séance d'une journée»*: à l'avenir, toutes les séances de plus de quatre heures donneront droit à Fr. 120.–.
- *Indemnité pour rapport de commission*: si les critères ne changent pas, l'indemnité versée au rédacteur du rapport est fonction du nombre de séances nécessaires à la commission pour étudier le préavis. L'augmentation consentie se monte ici à Fr. 20.–, sauf pour les rapports ayant nécessité plus de cinq séances de commission, l'augmentation n'étant alors que de Fr. 10.–. Petite innovation également: l'indemnité maximale s'obtient après cinq séances déjà, contre six selon le régime actuel.

Ainsi que vous le savez, je me suis exprimée sur ce sujet non en mon nom personnel, mais au nom du Bureau du Conseil, qui vous recommande d'accepter l'adaptation des indemnités telle que présentée.

La présidente: – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Je vous propose de voter en deux phases ces projets. D'abord, les montants des séances du Conseil et ensuite ceux de l'ensemble des commissions ad hoc et permanentes.

Celles et ceux qui acceptent l'augmentation du jeton de présence pour les séances du Conseil communal sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Trois, quatre. Celles et ceux qui s'abstiennent? Trois.

Celles et ceux qui acceptent l'augmentation des indemnités des commissions ad hoc et permanentes sont priés de lever la main. Une large majorité. Celles et ceux qui la refusent? Deux. Celles et ceux qui s'abstiennent? Quatre.

Le Conseil communal de Lausanne,

décide:

d'adopter

- ♦ les jetons de présence aux séances du Conseil: Fr. 80.–
- ♦ les jetons de présence aux membres des commissions ad hoc et permanentes:
 - séances jusqu'à 2 heures: Fr. 80.–
 - séances de 2 à 4 heures: Fr. 100.–
 - séances de plus de 4 heures: Fr. 120.–
- plus, pour les rapports des travaux d'une commission siégeant:
 - 1 à 2 séances: Fr. 80.–
 - 3 à 4 séances: Fr. 100.–
 - 5 séances et plus: Fr. 120.–

- ♦ les jetons de présence aux présidents des Commissions permanentes de gestion et des finances: / séance: Fr. 120.–

plus, pour les rapports
(président et sous-commissions): / rapport: Fr. 120.–

Election de la Commission permanente de gestion pour la législature 2002-2005²

La présidente: – Il s'agit d'une élection au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et relative au second, procédure applicable aux cinq Commissions.

Bureau de dépouillement: M. Yves-André Cavin, M. Gérard Chappuis, M^{me} Graziella Schaller, M. Pierre Payot, M^{me} Sandrine Bavaud, M. Albert Graf se rendent au bureau du Conseil pour le dépouillement de la Commission permanente de gestion. Vous êtes priés de passer d'abord auprès de M. le secrétaire.

La parole est-elle demandée? Ce n'est pas le cas. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins verts.

Les candidat(e)s sont: M. Raphaël Abbet, M. Eddy Ansermet, M^{me} Sylvianne Bergmann, M. Marc-Olivier Buffat, M. Yves-André Cavin, M^{me} Josianne Dentan, M^{me} Aline Gabus, M. André Gebhardt, M^{me} Nicole Grin, M. Philippe Mivelaz, M. Claude-Olivier Monot, M. Roland Ostermann, M. Pierre Payot, M. Blaise Michel Pitton et M^{me} Michelle Tauxe-Jan.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Résultat du scrutin

Le Conseil communal de Lausanne,

procède à l'élection des quinze membres de la **Commission permanente de gestion** pour la législature 2002-2005

Bulletins délivrés: 94; bulletins rentrés: 94; bulletins blancs et nuls: 1; bulletins valables: 93; majorité absolue: 47.

Sont élu(e)s:

M^{mes} et MM.

Blaise Michel PITTON, socialiste	par 91 suffrages
Roland OSTERMANN, Les Verts	» 90 »
Sylvianne BERGMANN, Les Verts	» 88 »
Philippe MIVELAZ, socialiste	» 87 »
Aline GABUS, POP	» 86 »

²Les opérations de chaque élection ont été mises ensemble en vue d'une consultation aisée.

Claude-Olivier MONOT, socialiste	par 86 suffrages
Pierre PAYOT, POP	» 86 »
Eddy ANSERMET, radical	» 85 »
Nicole GRIN, libérale	» 85 »
Michelle TAUXE-JAN, socialiste	» 84 »
Yves-André CAVIN, radical	» 83 »
André GEBHARDT, libéral	» 83 »
Josianne DENTAN, radicale	» 80 »
Marc-Olivier BUFFAT, radical	» 78 »
Raphaël ABBET, VDC	» 75 »

Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2002-2005

La présidente: – Bureau de dépouillement: M. Pierre Dallèves, M^{me} Florence Germond, M^{me} Aline Gabus, M. Jacques Bonvin, M. Gilles Meystre et M. Claude Mettraux se rendront à la salle Vuillermet pour le dépouillement de la Commission permanente des finances. Vous êtes également priés de passer auprès de M. le secrétaire.

La parole est-elle demandée? Ce n'est pas le cas. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins de couleur or.

Les candidat(e)s sont: M. Jacques Ballenegger, M. Jean-Pierre Bébox, M. Jean-Louis Blanc, M. Claude Bonnard, M. Jean-Christophe Bourquin, M. Maurice Calame, M^{me} Mireille Cornaz, M^{me} Suzanne Hirschi, M. Grégoire Junod, M. Philippe Martin, M. Massimo Sandri, M. Gianni John Schneider, M. Serge Segura, M. Dino Venezia, M. Marc Vuilleumier.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Résultat du scrutin

Le Conseil communal de Lausanne,

procède à l'élection des quinze membres de la **Commission permanente des finances** pour la législature 2002-2005

Bulletins délivrés: 94; bulletins rentrés: 93; bulletins blancs et nuls: 1; bulletins valables: 92; majorité absolue: 47.

Sont élu(e)s:
M^{mes} et MM.

Marc VUILLEUMIER, POP	par 92 suffrages
Dino VENEZIA, libéral	» 89 »
Claude BONNARD, Les Verts	» 88 »
Serge SEGURA, radical	» 85 »
Suzanne HIRSCHI, socialiste	» 84 »
Grégoire JUNOD, socialiste	» 84 »

Gianni John SCHNEIDER, socialiste	par 84 suffrages
Jean-Pierre BÉBOUX, radical	» 83 »
Jean-Louis BLANC, radical	» 83 »
Philippe MARTIN, radical	» 82 »
Jacques BALLENEGGER, Les Verts	» 80 »
Jean-Christophe BOURQUIN, socialiste	» 79 »
Massimo SANDRI, POP	» 79 »
Mireille CORNAZ, VDC	» 78 »
Maurice CALAME, libéral	» 70 »

Election de la Commission permanente des naturalisations pour la législature 2002-2005

La présidente: – Bureau de dépouillement pour la Commission permanente des naturalisations, salle Vuillermet, bulletins roses: M. Pierre Dallèves, M^{me} Florence Germond, M^{me} Aline Gabus, M. Jacques Bonvin, M. Gilles Meystre, M. Claude Mettraux.

Même principe de listes préimprimées. La parole est-elle demandée? Ce n'est pas le cas. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins roses.

Les candidat(e)s sont: M. Jean-Luc Chollet, M^{me} Monique Cosandey, M^{me} Anne Décosterd, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M^{me} Fernande Heidegger, M^{me} Anne Hoefliger, M. Roger Honegger, M^{me} Françoise Longchamp, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Jean Meylan, M. Jean Mpoy, M. Bernard Ravussin, M^{me} Béatrice Salla, M^{me} Graziella Schaller et M. Nelson Serathiuk.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Résultat du scrutin

Le Conseil communal de Lausanne,

procède à l'élection des quinze membres de la **Commission permanente des naturalisations** pour la législature 2002-2005

Bulletins délivrés: 97; bulletins rentrés: 96; bulletins blancs et nuls: 1; bulletins valables: 95; majorité absolue: 48.

Sont élu(e)s:
M^{mes} et MM.

Thérèse de MEURON, radicale	par 88 suffrages
Anne DÉCOSTERD, Les Verts	» 87 »
Béatrice SALLA, Les Verts	» 87 »
Fernande HEIDEGGER, POP	» 84 »
Anne HOEFLIGER, radicale	» 84 »
Graziella SCHALLER, libérale	» 83 »

Martine FIORA-GUTTMANN, radicale	par 82 suffrages
Monique COSANDEY, socialiste	» 80 »
Jean-Luc CHOLLET, VDC	» 79 »
Jean MPOY, POP	» 79 »
Roger HONEGGER, socialiste	» 77 »
Nelson SERATHIUK, socialiste	» 77 »
Jean MEYLAN, socialiste	» 77 »
Françoise LONGCHAMP, libérale	» 73 »
Bernard RAVUSSIN, radical	» 67 »

Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2002-2005

La présidente: – Bureau de dépouillement pour la Commission permanente des pétitions, au bureau du Conseil: M. Yves-André Cavin, M. Gérard Chappuis, M^{me} Graziella Schaller, M. Pierre Payot, M^{me} Sandrine Bavaud.

Même principe que précédemment. La parole est-elle demandée? Ce n'est pas le cas. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins bleus.

Les candidat(e)s sont: M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Paul-Louis Christe, M. Roger Cosandey, M^{me} Diane Gilliard, M. Albert Graf, M^{me} Christina Maier, M^{me} Myriam Maurer-Savary, M. Francis Pittet et M. Béat Sutter.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Résultat du scrutin

Le Conseil communal de Lausanne,

procède à l'élection des neuf membres de la **Commission permanente des pétitions** pour la législature 2002-2005

Bulletins délivrés: 91; bulletins rentrés: 91; bulletins blancs et nuls: 1; bulletins valables: 90; majorité absolue: 46.

Sont élu(e)s:
M^{mes} et MM.

Paul-Louis CHRISTE, radical	par 83 suffrages
Christina MAIER, Les Verts	» 81 »
Francis PITTET, radical	» 79 »
Béat SUTTER, libéral	» 79 »
Roger COSANDEY, socialiste	» 78 »
Diane GILLIARD, POP	» 77 »
Albert GRAF, VDC	» 77 »
Claire ATTINGER DOEPPER, socialiste	» 75 »
Myriam MAURER-SAVARY, socialiste	» 73 »

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2002-2005

La présidente: – Nous utilisons deux bulletins pour élire les membres et les suppléants. Afin d'accélérer, je demande à MM. les huissiers de distribuer les deux bulletins et chacun d'eux recueillera, un les briques, l'autre les beiges.

Bureau de dépouillement de l'élection de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal: M. Yves-André Cavin, M. Gérard Chappuis, M^{me} Graziella Schaller, M. Pierre Payot, M^{me} Sandrine Bavaud, M. Albert Graf, au bureau du Conseil avec les bulletins couleur brique.

La parole est-elle demandée? Ce n'est pas le cas. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins.

Les candidat(e)s sont: M. Eddy Ansermet, M. Claude Bonnard, M^{me} Andrea Egli, M. Claude Mettraux, M. Yvan Salzmann et M. Dino Venezia.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Résultat du scrutin

Le Conseil communal de Lausanne,

procède à l'élection des six membres de la **Commission permanente de recours en matière d'impôt communal** pour la législature 2002-2005

Bulletins délivrés: 92; bulletins rentrés: 92; bulletins blancs et nuls: 1; bulletins valables: 91; majorité absolue: 46.

Sont élu(e)s:
M^{mes} et MM.

Dino VENEZIA, libéral	par 84 suffrages
Eddy ANSERMET, radical	» 81 »
Claude BONNARD, Les Verts	» 81 »
Yvan SALZMANN, socialiste	» 76 »
Claude METTRAUX, VDC	» 74 »
Andrea EGGLI, POP	» 67 »

Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal

La présidente: – Bureau de dépouillement de l'élection des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal: M. Pierre Dallèves, M^{me} Florence Germond, M^{me} Aline Gabus, M. Jacques Bonvin, M. Gilles Meystre, M. Claude Mettraux, salle Vuillermet, bulletins de papier recyclé.

Les candidat(e)s sont: M. Alain Bron, M^{me} Alma Bucher, M. Georges Arthur Meylan, M. Dino Petit, M. Bernard Zahnd et M^{me} Diane Gilliard.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Résultat du scrutin

Le Conseil communal de Lausanne,

procède à l'élection des six suppléants à la
**Commission permanente de recours en matière
d'impôt communal**
pour la législature 2002-2005

Bulletins délivrés: 95; bulletins rentrés: 94; bulletins blancs
et nuls: 1; bulletins valables: 93; majorité absolue: 47.

Sont élu(e)s:

M^{mes} et MM.

Georges Arthur MEYLAN, libéral	par 83 suffrages
Dino PETIT, Les Verts	» 83 »
Bernard ZAHND, radical	» 83 »
Alma BUCHER, VDC	» 80 »
Alain BRON, socialiste	» 77 »
Diane GILLIARD, POP	» 77 »

Rapport sur l'état des motions en suspens

Rapport N° 6

Lausanne, le 27 septembre 2001

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 58 du Règlement du Conseil communal de Lausanne, la Municipalité vous soumet un rapport sur l'état des motions en suspens.

Son rapport N° 6 traite de 59 motions, classées par directions, selon la table des matières ci-dessous. Pour la première fois, il mentionne les motions dont le délai n'est pas encore échu au 30 septembre. Lorsque la Municipalité prévoit de ne pas être en mesure de répondre dans le délai fixé, elle en suggère un nouveau. Le présent rapport vous propose de classer 2 motions et vous présente une demande motivée d'un nouveau délai de réponse pour 52 motions auxquelles elle n'a pas pu répondre dans le délai imparti.

Table des matières :

A. Motions

<i>Administration générale</i>	<i>motions</i>	<i>1 à 6</i>	<i>pages</i>	<i>45 et 46</i>
<i>Sécurité publique et affaires sportives</i>	<i>motions</i>	<i>7 à 21</i>	<i>pages</i>	<i>46 à 48</i>
<i>Finances</i>	<i>motions</i>	<i>22 à 25</i>	<i>pages</i>	<i>48</i>
<i>Travaux</i>	<i>motions</i>	<i>26 à 38</i>	<i>pages</i>	<i>48 et 49</i>
<i>Enfance, jeunesse et éducation</i>	<i>motions</i>	<i>39 à 50</i>	<i>pages</i>	<i>49 à 51</i>
<i>Sécurité sociale et environnement</i>	<i>motions</i>	<i>51 à 59</i>	<i>pages</i>	<i>51 et 52</i>
<i>Services industriels</i>	<i>motion</i>	<i>(néant)</i>	<i>page</i>	<i>52</i>

B. Projets de règlements en suspens

<i>Administration générale</i>	<i>projet</i>	<i>60</i>	<i>page</i>	<i>52</i>
--------------------------------	---------------	-----------	-------------	-----------

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Motion Jean MEYLAN – Pour une action déterminée de lutte contre l'abstentionnisme (22.03.1994)

La modification de la Loi cantonale sur l'exercice des droits politiques introduisant le vote par correspondance dit « généralisé » a été adoptée en juin par le Grand Conseil ; la Municipalité pourra donc tenir compte de cette modification – qui devrait avoir un effet heureux sur le taux de participation aux scrutins – dans la réponse qu'elle donnera dans le courant de l'automne à la motion de M. Jean Meylan, par un rapport-préavis qui traitera également des diverses mesures à prendre pour appliquer le nouveau système de vote.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2001 le délai de réponse à cette motion.

2. Motion Odile JAEGER – Demande à la Municipalité de reconsidérer la mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales pour la construction d'une salle qui serait financée par elles (09.06.1998)

La réponse à cette motion est prévue dans un rapport-préavis concernant l'exploitation du Casino de Montbenon, dont la sortie a été retardée en raison de difficultés rencontrées dans l'étude du remplacement de certaines installations techniques du Casino.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2001 le délai de réponse à cette motion.

3. Motion Mariela MURI-GUIRALES – Pour l'amélioration des conditions de travail des différentes personnes qui œuvrent au sein du Conseil communal de Lausanne (13.06.2000)

La Municipalité répondra à cette motion – en même temps qu'à celle, ci-après, de M. Jacques Perrin – en fonction des constatations faites au cours des premiers mois durant lesquels le Grand Conseil siègera au Palais de Rumine.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 mars 2002 le délai de réponse à cette motion.

4. Motion Jacques Perrin – Possibilité pour le Conseil communal de tester en 2001 les installations parlementaires modernes du Palais de Rumine (27.06.2000)

Voir commentaire sous motion Mariela Muri-Guirales ci-dessus.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 mars 2002 le délai de réponse à cette motion.

5. Motion Philippe Braun – Pour la reprise de l'enquête lausannoise sur les loyers (13.06.2000)

La Municipalité propose de classer cette motion, attendu que le dossier en question n'a pas évolué aux niveaux fédéral et cantonal, l'empêchant de faire aujourd'hui des propositions. La question se reposera, lorsque, après la fin des traitements du Recensement fédéral 2000, le Registre fédéral des bâtiments et logements sera mis sur pied (probablement vers fin 2002 – début 2003).

Troisième échelon politique, la Ville de Lausanne n'intervient que par subsidiarité dans la production de statistiques, en particulier lorsque les renseignements nécessaires ne sont fournis ni par la Confédération, ni par le Canton. Soucieuse de ne pas créer une statistique faisant double emploi avec d'autres enquêtes, la Municipalité attend donc de connaître dans quelle mesure l'existence du nouveau Registre fédéral des bâtiments et logements influera l'offre fédérale et/ou cantonale.

La Municipalité vous propose de classer cette motion.

6. Motion Angelina Pasche – La participation des citoyens et citoyennes à repenser la ville – un défi au-delà des promesses électorales (12.06.2001)

(délai: 31 décembre 2001)

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET AFFAIRES SPORTIVES

7. Motion Léopold BAVAUD – Demande d'étude de construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules (25.06.1996)

Les recherches d'un site permettant la réalisation d'un boulo-drome couvert se poursuivent. Toutefois, les chances de trouver un tel lieu sont minces. Une réponse définitive devrait pouvoir être donnée prochainement.

La Municipalité vous propose de fixer au 30 juin 2002 le délai de réponse à cette motion.

8. Motion Antoine RUDASIGWA – Assurer une accessibilité adaptée aux employés du CHUV (2.05.2000)

De façon à dresser un état de situation complet en matière de gestion et de recettes du stationnement, il est prévu de répondre dans le même rapport-préavis à cette motion et à celles de M. Philippe MARTIN («Gestion du stationnement, excédent de revenus sur le compte 2601, mission impossible») et de M. Jacques PERNET («Favoriser et faciliter le parcage des microvoitures en ville de Lausanne»).

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2002 le délai de réponse à cette motion et à celles de MM. Philippe MARTIN et Jacques PERNET.

9. Motion Alain BRON – Pour la création de places couvertes pour deux-roues (26.09.2000)

Depuis son entrée en fonction (le 1^{er} novembre 2000), le délégué «deux-roues» étudie, outre nombre d'aménagements ponctuels, la mise en œuvre d'un concept global. Bien évidemment un travail de cette ampleur prend un temps certain. Ce n'est donc qu'à l'issue de cette étude qu'il pourra être répondu à cette motion et à celles de M^{me} Angelina PASCHE-CASADEI («Les pentes naturelles de Lausanne, un avantage pour tous en toute sécurité») et de M. Luc MATTHEY-DORET («Piste ou voie cyclable d'une largeur de 1,2 mètre au minimum depuis la gare CFF jusqu'au niveau de l'axe place Chauderon – place Saint-François»).

La Municipalité vous propose de fixer au 30 juin 2002 le délai de réponse à cette motion et à celles de M^{me} Angelina PASCHE-CASADEI et de M. Luc MATTHEY-DORET.

10. Motion Angelina PASCHE-CASADEI – Les pentes naturelles de Lausanne, un avantage pour tous en toute sécurité (26.09.2000)

Voir commentaire sous motion Alain BRON.

La Municipalité propose de fixer au 30 juin 2002 le délai de réponse à cette motion.

11. Motion Andrea EGGLI – Pour une maison des associations sportives (10.10.2000)

La réponse à cette motion est liée à l'acceptation ou non des conclusions du rapport-préavis intitulé «Plan directeur du sport», répondant aux motions Denis ROUBATY et Olivier FRANÇAIS.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

12. Motion Gisèle-Claire MEYLAN – Etude complète du système lausannois des passages pour piétons (13.02.2001)

Pour répondre à cette motion, il convient d'effectuer, au préalable, un recensement des passages pour piétons situés sur le territoire lausannois. Cette opération de longue haleine est actuellement en cours, en collaboration avec la Direction des travaux.

La Municipalité vous propose de fixer au 30 septembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

13. Motion Philippe MARTIN – Gestion du stationnement, excédent de revenus sur le compte 2601, mission impossible (20.03.2001)

Voir commentaire sous motion Antoine RUDASIGWA.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

14. Motion Luc MATTHEY-DORET – Demande une piste ou une voie cyclable d'une largeur de 1,2 mètre au minimum depuis la gare CFF jusqu'au niveau de l'axe place Chauderon-place Saint-François (08.10.1996)

Rappelons qu'une première réponse de la Municipalité, donnée dans le cadre du rapport-préavis N° 90 du 20 mai 1999, a été refusée par le Conseil communal le 2 mai 2000.

Pour le surplus, voir commentaire sous motion Alain BRON.

La Municipalité vous propose de fixer au 30 juin 2002 le délai de réponse à cette motion.

15. Motion Jacques PERNET – Favoriser et faciliter le parcage des microvoitures en ville de Lausanne (29.05.2001)

Voir commentaire sous motion Antoine RUDASIGWA.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

16. Motion Alain FRANCK sollicitant une réglementation plus restrictive des heures d'ouverture et de fermeture des magasins et la création d'une commission extraparlamentaire pour résoudre les problèmes qui se posent périodiquement en ce domaine (30.06.81)

17. Motion Jean-Claude ROSSET relative à une ouverture nocturne hebdomadaire des magasins à titre d'essai durant un an (13.03.84)

18. Motion Olivier BURNET en faveur d'une extension des heures d'ouverture dans toute la ville des magasins à Lausanne et à Ouchy en particulier (25.06.91)

19. Motion Yves-A. CAVIN demandant l'introduction généralisée des ouvertures «en soirée» des commerces domiciliés dans les quartiers forains (22.02.94)

20. Motion Dominique FASEL pour la modification du Règlement sur les heures d'ouverture des magasins du 13 juin 1967 (25.06.96)

21. Motion Silvia ZAMORA pour le prolongement des heures d'ouverture en soirée des commerces indépendants. (28.01.97)

Dans sa séance du 29 septembre 2000, la Commission du Conseil communal chargée de l'examen du rapport-préavis N° 159 du 6 juillet 2000 répondant à ces motions a demandé, à l'unanimité, le retrait de ce préavis. La Municipalité a donné suite à cette demande lors de sa séance du 5 octobre 2000.

Constatant l'impossibilité politique actuelle de faire évoluer ce dossier dans un sens ou dans l'autre, la Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2003 le délai de réponse à ces motions.

FINANCES

22. Motion Jean-Yves PIDOUX – Evaluation des subventions (13.02.2001)

La création d'un «registre complet et raisonné» des subventions est à l'étude. Les problèmes soulevés (politiques, financiers, d'opportunité) demandent un délai pour être correctement traités.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 mars 2002 le délai de réponse à cette motion.

23. Motion Grégoire JUNOD – Amélioration des conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments de l'Administration communale (06.03.2001)

La réponse à cette motion dépend de la décision municipale fondée sur une analyse en cours des différentes situations du personnel chargé du nettoyage des bâtiments. Les statuts de fonctionnaire communal, d'auxiliaire ou d'employé d'une entreprise privée varient selon les services et compliquent cette analyse.

La Municipalité vous propose de fixer au 30 septembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

24. Motion Pierre SANTSCHI – Gestion coordonnée de tous les locaux dont la Ville est propriétaire ou locataire (29.05.2001)

La Municipalité évalue actuellement l'opportunité, la nécessité et la possibilité matérielle de gérer les locaux de la Ville d'une manière mieux coordonnée ou centralisée. La réponse à l'observation N° 3 de la Commission de gestion pour 2000 traite succinctement la question.

La Municipalité vous propose de fixer au 30 septembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

25. Motion Jean-Daniel BERSET – Un arbre, un enfant (04.09.2001)

(délai 31 mars 2003)

TRAVAUX

26. Motion Pierre SANTSCHI – Pour le classement de l'intégralité du site de l'Hermitage (02.07.1996)

27. Motion Eliane REY – Révision des plans de quartier N°s 584 et 610 de la Commune de Lausanne, au lieu-dit «L'Hermitage», concernant les terrains situés entre l'avenue Louis-Vuillemin, le sentier du Signal, le lieu-dit «Le Signal», les terrains régis par le plan légalisé N° 574, le chemin de Montmeillan, la rue du Vallon, la rue de la Barre, en vue de supprimer la zone encore constructible du plus récent des deux plans (03.06.1997)

Suite au refus du Conseil communal des réponses à ces deux motions dans le cadre du rapport-préavis N° 122 du 23 décembre 1999, la Ville a repris contact avec l'Etat pour connaître la suite que celui-ci donnera à la procédure de classement dont l'enquête publique a eu lieu à la fin de l'année 1998. De la décision que prendra l'Etat, compétent pour cette procédure en cours, dépendra la nouvelle réponse qui pourra être donnée aux motions.

La Municipalité vous propose de fixer au 30 juin 2002 le délai de réponse à ces deux motions.

28. Motion Jacques PERRIN – Etude de la création d'une société d'équipement de la région lausannoise (11.02.1997)

29. Motion Olivier FRANÇAIS – Définir et classer les propriétés communales selon leur intérêt public, en relation avec les projets de développement collectif ou privé (21.03.2000)

Pour approfondir les thèmes de ces deux motions, la Ville de Lausanne a recours aux compétences de la Haute Ecole de Gestion de Lausanne dans le cadre d'une recherche des voies et des moyens pour coordonner l'action des services communaux qui, de près ou de loin, accomplissent des prestations qui ont une incidence directe ou indirecte dans les domaines économiques. Cette recherche est pilotée par le groupe économique de la Ville. Le résultat de ce travail est attendu pour début 2002.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2002 le délai de réponse à ces deux motions.

30. Motion Yves-André CAVIN – Etude de l'introduction de zones résidentielles et de détente limitées au trafic à 30 km/h dans les quartiers forains (Vernand, Montheron, Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc, Montblesson) (24.02.1998)

La Municipalité prévoit de réaliser en 2002 un premier aménagement de zones résidentielles dans les zones foraines à Vers-chez-les-Blanc.

La Municipalité propose de fixer au 30 juin 2002 le délai de réponse à cette motion.

31. Motion Alain FAUCHERRE – Etudier les possibilités de développement à Lausanne d'une installation de biométhanisation des déchets organiques (21.03.2000)

Les études préliminaires sont en cours.

La Municipalité propose de fixer au 31 décembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

32. Motion Mariela MURI-GUIRALES – La marche du millénaire et les actions des femmes (13.02.2001)

Le principe de poser une plaque commémorative à la mémoire de Mère Sofia a été approuvé par la Municipalité. Une dalle gravée a été posée au pied des escaliers de l'église Saint-Laurent.

Dès lors la Municipalité vous propose de classer cette motion.

33. Motion Alain FAUCHERRE – Nouvel aménagement et nouvelle conception du trafic dans le secteur Chauderon/Terreux/Bel-Air/Grand-Pont (14.05.1991)

34. Motion Michel JULIER – Pour un ascenseur au pont Bessières (07.09.1999)

35. Motion Grégoire JUNOD – Pour un réaménagement de la place du Tunnel (04.05.1999)

Les réponses à ces trois motions sont liées à l'avenir du projet du M2 qui dépend du résultat de la votation populaire prévue pour le deuxième semestre 2002.

La Municipalité vous propose de fixer au 30 juin 2003 le délai de réponse à ces trois motions.

36. Motion Roland OSTERMANN – Quelques rues non déneigées à Lausanne (08.02.2000)

Le Conseil communal a refusé la réponse donnée par le préavis N° 176 du 28 septembre 2000. La Municipalité a demandé aux partis politiques lausannois de désigner une ou des rues lausannoises qui devraient pouvoir être réservées aux joies de la luge en cas de chutes de neige, jusqu'à ce jour sans succès.

La Municipalité vous propose de fixer au 30 juin 2002 le délai de réponse à cette motion.

37. Motion Françoise LONGCHAMP – Des infrastructures dignes de ce nom pour un quartier-ville (20.03.2001)

De nombreux équipements à Chailly nécessitent une remise à jour qui exige visite sur place, étude d'avant-projet et de faisabilité, estimation des coûts, définition des priorités. La population de Chailly – par le biais de sa société de développement – a été consultée. Toutes ces démarches ont pris plus de temps que prévu.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2001 le délai de réponse à cette motion.

38. Motion Gianni John SCHNEIDER – Pour un aménagement des arches du Grand-Pont et de la place de l'Europe (04.09.2001)

(délai 31 mars 2003)

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

39. Motion Myriam MAURER-SAVARY – Pour un partenariat parents-école à Lausanne (26.09.2000)

Au vu de l'importance attribuée par EVM au partenariat entre l'école et la famille, l'idée de la mise en place d'expériences dans ce domaine dans un ou plusieurs établissements lausannois a non seulement recueilli un écho favorable, mais avait été autorisée par la chef du DFJ, dans l'attente de la mise en place des nouvelles instances (les conseils d'établissements) censées remplacer les actuelles commissions scolaires.

Or la nouvelle Direction générale de l'enseignement obligatoire, entrée en fonction le 1^{er} août dernier, vient d'annoncer qu'elle ferait de ce dossier une priorité. Il convient dès lors pour Lausanne de mettre l'accent sur une participation active à l'établissement du concept cantonal, et non sur la mise en place d'expériences spécifiquement lausannoises. La réponse à la motion devrait alors prendre la forme d'une information au Conseil communal sur les modalités de mise en place à Lausanne de ces nouvelles instances scolaires régionales ou communales.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

40. Motion Claude-Olivier MONOT – Revalorisation du statut et des conditions de travail de l'éducatrice de la petite enfance (13.06.2000)

41. Motion Jean-Daniel BERSET – Pour une utilisation plus performante des centres d'accueils, des centres aérés et des camps de vacances de notre ville (26.09.2000)

42. Motion Jean-Daniel BERSET, Andrea EGGLI, Michèle DUBOCHET – Pour garantir aux enfants de notre ville une structure d'accueil de qualité et en quantité suffisante (26.9.2000)

43. Motion Oscar TOSATO – Création de structures légères d'accueil pour la petite enfance (14.11.2000)

L'ensemble de ces motions touchent le domaine sensible de la petite enfance. Elles visent toutes à un développement plus rapide et plus large de la politique de la petite enfance déjà définie par plusieurs préavis adoptés par le Conseil communal en 1986, 1994, 1997, 1998.

La Municipalité a l'intention de dresser un bilan de cette politique de la petite enfance en présentant un rapport-préavis d'intention incluant les réponses à toutes les motions en cours.

Il faut relever qu'en ce qui concerne la motion de M. C.-O. Monot «Revalorisation du statut et des conditions de travail de l'éducatrice de la petite enfance», la Municipalité a adopté en mai 2001 un nouveau statut des professionnel(le)s de la petite enfance. Les décisions prises seront présentées dans le cadre du rapport-préavis d'intention.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2001 le délai de réponse à ces quatre motions.

44. Motion Murielle SAVARY – Pour la création d'un lieu de rencontre ouvert la nuit au centre de Lausanne (26.09.2000)

Cet objet est encore à l'étude. Le problème est de situer précisément le projet souhaité par la motionnaire par rapport au contexte actuel, s'agissant en particulier de sa forme juridique et du lieu où il pourrait prendre place.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 mars 2002 le délai de réponse à cette motion.

45. Motion Angelina PASCHE-CASADEI – La meilleure garantie du maintien d'un état démocratique passe par un enseignement civique actif (05.10.1999)

Nonobstant le vœu du Conseil communal, les Autorités lausannoises n'ont pas la compétence d'intervenir sur le contenu des programmes d'enseignement, qui viennent d'ailleurs d'être publiés sous forme d'un document intitulé Plan d'étude vaudois. D'autre part, le texte de la motion avait été transmis aux services compétents du DFJ et les questions qu'elle soulève ont été abordées lors d'une rencontre avec les Autorités cantonales.

Deux aspects de la motion peuvent toutefois être retenus:

- l'idée suggérée par la commission d'instituer un prix du Conseil communal;
- le souhait de voir se développer un mode de participation des élèves à la vie des établissements susceptible de les préparer à leur activité citoyenne. Quelques expériences commencent à voir le jour dans les établissements lausannois, dont une en collaboration avec les délégués à l'Enfance et à la Jeunesse. Mais une telle mise en place est un travail de longue haleine et aucun bilan sérieux ne peut être tiré avant fin 2002.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

46. Motion Alain BRON – Ecoles lausannoises : un exercice pratique de démocratie (05.10.1999)

Les motions relatives à l'enseignement et aux établissements scolaires posent un problème institutionnel rendu plus épineux encore par l'application d'EtaCom dès le 1^{er} janvier 2001. En effet, toute activité liée à l'enseignement et au contenu des programmes proposés est placée sous la responsabilité du Département de la formation et de la jeunesse et de ses représentants «sur le terrain» que sont les directeurs d'établissements primaires et secondaires. Les Autorités communales ne peuvent donc décider d'instituer telle ou telle activité pédagogique sans qu'elle soit au préalable reprise

en compte, soit par un ou des enseignants intéressés à l'insérer dans leur programme, soit par une direction d'établissement qui en fait un projet pédagogique propre à l'établissement. A cet égard, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation peut assumer un rôle d'incitation et de coordination, en facilitant le lien entre les Autorités communales et les directions d'établissements. Elle peut le faire notamment au travers de la Conférence des directeurs lausannois (CDL), dont le Bureau est constitué du chef du Service des écoles primaires et secondaires, d'un directeur primaire et d'un directeur secondaire.

Dans cet esprit, un groupe de travail formé de directeurs et du chef de Service a proposé de soumettre aux maîtres concernés, en particulier dans le cadre des activités interdisciplinaires de 8^e année, les suggestions de la motion. Le succès de cette démarche ne peut être décidé au préalable et doit s'inscrire dans le cadre d'une activité annuelle. C'est pourquoi, le cas échéant, un rapport-préavis pourrait permettre de faire le point à ce sujet au terme de l'année scolaire 2001-2002.

La Municipalité vous propose de fixer au 30 septembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

47. Motion Andréa EGGLI – «Bébés? Oui! Mais qui va les garder pendant que nous travaillons?» (06.03.2001)

48. Motion Angelina PASCHE-CASADEI – «Et si d'élever des enfants était l'affaire de tous...» (29.05.2001)

La Municipalité répondra à ces deux motions dans le cadre d'un rapport-préavis qui dressera un bilan de la politique de la petite enfance.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2001 le délai de réponse à ces deux motions.

49. Motion Florence PEIRY-KLUNGE – Subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants (29.05.2001)

Les études montrent que le risque de paupérisation et d'exclusion sociale est très important dans les jeunes familles avec enfant(s), surtout si la maman doit cesser de travailler ou lorsqu'il y a divorce. L'idée d'un soutien financier à la famille est d'actualité tant sur le plan fédéral (motion qui demande la généralisation du modèle tessinois d'aide à la famille) que sur le plan cantonal (motion demandant la création d'un revenu familial). Il convient donc d'agir de manière coordonnée avec les instances fédérales et cantonales ainsi qu'à l'intérieur de l'Administration communale (politique sociale et familiale).

La Municipalité vous propose de fixer au 30 septembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

50. Motion Philippe BRAUN – Harmonisation des horaires des écoles enfantines et primaires (13.02.2001)

Afin d'inclure dans le texte quelques éléments relatifs au bilan de la rentrée scolaire 2001, la rédaction du rapport-préavis sera repoussée aux vacances scolaires d'automne.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2001 le délai de réponse à cette motion.

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

51. Motion Anne-Marie VILLARS – Amélioration de l'intégration des chiens en ville de Lausanne (13.04.1999)

Un avant-projet de réponse a été soumis à un cercle de personnes et d'organismes intéressés.

La Municipalité propose de fixer au 31 mars 2002 le délai de réponse à cette motion.

52. Motion Oscar TOSATO – Pour une campagne d'information et de sensibilisation à propos de la naturalisation (13.06.2000)

Des démarches doivent être entreprises auprès de nombreux partenaires (autorités cantonales, organisations privées). Il paraît en outre nécessaire d'attendre de connaître le résultat de l'examen, par les Chambres fédérales, des nouvelles dispositions relatives à la naturalisation facilitée.

La Municipalité propose de fixer au 31 décembre 2002 le délai de réponse à cette motion.

53. Motion Alain BRON – Pour la création d'une place de jeux sur le plateau de la Sallaz (26.09.2000)

La démission de la collaboratrice chargée du dossier concernant les places de jeu a sensiblement ralenti l'avancement de ce projet.

La Municipalité propose de fixer au 31 décembre 2001 le délai de réponse à cette motion.

54. Motion Michel CORNUT – Création d’une statistique permettant de connaître les causes d’indigence des requérants de l’Aide sociale vaudoise (ASV) (31.10.2000)

Lors du débat de prise en considération, la directrice de la SS+E avait signalé qu’un délai minimum de douze mois devait être envisagé (soit 31.10.2001). La matière est complexe. Il est en outre nécessaire de coordonner la réflexion avec le développement du dispositif informatique cantonal en matière d’aide sociale et le projet de statistique sociale fédérale.

La Municipalité propose de fixer au 31 mars 2002 le délai de réponse à cette motion.

55. Motion Jean-Daniel BERSET – Ouverture d’un centre de distribution médicale contrôlée d’héroïne (13.02.2001)

La Municipalité a écrit au Conseil d’Etat du Canton de Vaud pour savoir si – et dans quelle mesure – il est disposé à participer au financement d’une telle structure. La réponse du gouvernement cantonal n’est pas encore parvenue à la Municipalité.

La Municipalité propose de fixer au 31 mars 2002 le délai de réponse à cette motion.

56. Motion Michel CORNUT – Etude de l’institution d’une clause sociale régissant les relations entretenues par la Ville avec diverses entreprises ou institutions privées et propositions d’un label social (09.06.98)

La réponse à la motion nécessite de très nombreuses démarches pour documenter les modalités de rétribution des institutions subventionnées par la Ville de Lausanne et celles appliquées par ses fournisseurs. Ces démarches ne sont encore pas achevées.

La Municipalité propose de fixer au 31 mars 2002 le délai de réponse à cette motion.

57. Motion Jean-Daniel BERSET – Ouverture d’un local d’injection pour les toxicomanes (06.03.2001)

La Municipalité a écrit au Conseil d’Etat du Canton de Vaud pour connaître son avis à propos de la licéité d’un tel dispositif. La réponse du gouvernement cantonal n’est pas encore parvenue à la Municipalité.

La Municipalité propose de fixer au 31 mars 2002 le délai de réponse à cette motion.

58. Motion Pierre ZWAHLEN – Information et sensibilisation sur les apports et les difficultés des étrangers (étrangers) dans notre commune (28.01.1992)

(délai 31 décembre 2002)

59. Motion Thérèse DE MEURON – Etude d’autres solutions aux fins d’offrir des chances de réinsertion professionnelle dans de vraies entreprises (13.02.2001)

(délai 31 mars 2003)

SERVICES INDUSTRIELS

Néant

PROJET DE RÈGLEMENT EN SUSPENS

Administration générale

60. Projet de règlement Michel BRUN – Amélioration des pouvoirs du Conseil communal en matière de surveillance de l’activité municipale et administrative et renforcement de l’indépendance du Service de la révision (28.09.1998)

La surcharge n’a une fois encore pas permis à la Municipalité de présenter ses déterminations concernant ce projet de règlement.

La Municipalité vous propose de fixer au 31 décembre 2001 le délai imparti pour déposer ses déterminations.

Conclusions

L'article 58 RCCL dispose que le rapport de la Municipalité sur l'état des motions en suspens est soumis à la Commission de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier. La Municipalité ne peut, pour sa part, que proposer à votre Conseil d'accepter ce rapport.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport N° 6 de la Municipalité, du 27 septembre 2001 ;
ouï le rapport de la Commission de gestion ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accepter le rapport de la Municipalité sur l'état des motions en suspens, du 27 septembre 2001.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente de gestion.

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, syndic.

Rapport photocopié de M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur: – La Commission permanente de gestion n'a siégé qu'à une reprise, le mercredi 7 novembre 2001, pour traiter les 60 motions en suspens; en effet, les commissaires ont pu s'exprimer par correspondance sur le sujet et ce faisant, le travail de notre Commission, en plénum, s'est trouvé allégé. Une fois de plus, je profite de remercier, au nom de tous, M. Daniel Hammer pour la qualité et la promptitude de son travail.

Il est assez rare de devoir traiter la même année deux rapports sur l'état des motions en suspens – cela a été notre cas cette année et c'est donc la mémoire encore fraîche que nous avons fait ce travail et que nous avons pu constater que quelques demandes instantes figurant dans notre rapport N° 5 n'ont pas sensibilisé notre Municipalité; nous insistons une fois encore sur ce qui semble logique, important et évident à notre Commission, à savoir:

- le rapport municipal devrait indiquer, pour chaque motion, le ou les précédent(s) délais de prolongation déjà demandés dans des rapports précédents;
- expliquer brièvement pourquoi tel ou tel délai n'a pas pu être respecté. A ce sujet, l'art. 58 du RCC, demandant de décrire l'avancement des travaux relatifs à chaque motion, n'est toujours pas appliqué par notre Municipalité;
- une liste complète des motions, sous forme de «carnet du lait» avec colonnes où figureraient la date du dépôt, la date de son développement au CC, ainsi que la date de la réponse ou de son classement. Une colonne supplémentaire avec le nom du dicastère principal et du chef de service qui gère le dossier ne pourrait qu'être utile à tous. Cette manière de faire éviterait que certaines motions figurant dans le rapport N° 5 ne figurent plus dans le rapport N° 6.

La Commission a donc passé en revue 56 motions sur 60, 4 étaient citées *pro memoria*, les délais de réponses n'étant pas dépassés. De ces 56 motions, 14 propositions municipales de report de délais n'ont pas été acceptées. Il s'agit des motions suivantes:

4: Motion J. Perrin – Possibilité pour le CC de tester en 2001 les installations... du Palais de Rumine. Un conflit de dates entre le titre de la motion et le délai demandé a poussé une faible majorité de la Commission à refuser le délai proposé.

7: Motion L. Bavaud – Demande d'étude de construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque... Le

délai demandé au 30 juin 2002 est à nos yeux injustifié et prouve un net manque de volonté à vouloir trouver une réponse.

13: Motion Ph. Martin – Gestion du stationnement, excédent de revenus sur le compte 2601... Le délai proposé par la Municipalité a été déclaré trop long, la Commission vous propose de ramener ce délai au 30.06.2002. La réponse à cette motion ne justifie pas d'études particulières et longues demandant une année de labeur. Les motions Nos 16 à 21 traitant des ouvertures nocturnes dont le délai de réponse proposé par la Municipalité est au 31.12.2003. S'agissant d'un sujet hautement politique, nous pensons que les positions politiques étant connues, la Municipalité devrait prendre une position plus tranchée dans un sens ou dans l'autre. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de ramener ce délai au 30 juin 2002.

23: Motion G. Junod – Amélioration des conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments... Le délai proposé au 30.09.2002 est estimé à nouveau trop tardif; nous vous proposons de ramener ce délai au 30.06.2002. Là aussi, il n'est pas besoin de faire une thèse sur le sujet, une solution rapide doit être trouvée.

24: Motion P. Santschi – Gestion coordonnée de tous les locaux dont la Ville est propriétaire... Pas du tout à la solde du motionnaire comme cela nous a été dit, la Commission de gestion est sensible à ce sujet et afin d'accentuer sa pression, elle propose de ramener symboliquement ce délai au 30.06.2002 au lieu du 30.09.2002. Comme dit dans le rapport sur les réponses municipales aux observations 2000, des documents, allant dans le sens demandé, existent déjà et ne demandent qu'une belle volonté municipale.

31: Motion A. Faucherre – Etudier les possibilités de développement... d'une installation de biométhanisation des déchets organiques. Un délai avait été fixé au 30.06.2001; la Direction des travaux a indiqué aux sous-commissaires, lors d'une visite, que cette motion serait traitée avant cet été. Aucune information n'a été donnée au motionnaire sur l'avancement de cette étude et la raison de ce retard. Dès lors, la Commission refuse ce délai et souhaite que la Municipalité informe ce Conseil sur les raisons qui ont empêché le respect de ce délai initial.

45 et 46: Motions d'A. Pasche-Casadei et A. Bron. Ces 2 motions présentes dans le rapport N° 5 ont fait l'objet d'une première demande conjointe au 31.12.2001. Un nouveau délai est proposé par notre Municipalité avec deux dates différentes, ce que nous ne comprenons pas. Dès lors, nous vous proposons de ramener le délai de la motion 45 au 30.09.2002 et donc d'avoir à nouveau 2 dates conjointes à ces motions.

Arrivée au terme de ses délibérations, **la Commission de gestion, à l'unanimité, vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions amendées du rapport N° 6 du 27 septembre 2001.**

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur: – Oui Madame la Présidente. Un petit rappel seulement: la Commission permanente de gestion n'a siégé qu'une fois pour traiter des 60 motions en suspens. Je tiens d'ailleurs à remercier une fois de plus M. Daniel Hammer, notre secrétaire, pour la qualité et la promptitude de son travail. La Commission a passé en revue 56 motions sur 60. Quatre étaient citées *pro memoria*, les délais de réponse n'étant pas dépassés. Des 56 motions, 14 propositions municipales de report de délai n'ont pas été acceptées. Je pense qu'elles seront examinées dans l'ordre tout à l'heure.

La présidente: – J'ouvre d'abord une discussion générale.

Discussion générale

M. Josef Zisyadis (POP): – Je viens de recevoir le règlement de notre Conseil et vois qu'à l'article 66 il est dit: *La Municipalité communique au Conseil deux fois par an (...) en même temps que la liste des motions en suspens, celle des pétitions en suspens.* Cela signifie-t-il, Monsieur le rapporteur, qu'il n'y a actuellement pas de pétition en suspens ?

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur: – Selon la pratique actuelle, nous ne traitons pas les pétitions. Mais cela peut changer. Peut-être même faudrait-il l'envisager.

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – J'embouche les trompettes de M. Zisyadis. Vous n'étiez pas là, Monsieur le Conseiller communal, lorsque j'avais déjà posé la question et que M. le syndic Schilt avait répondu qu'il tiendrait compte de cette remarque.³ On devrait effectivement faire figurer dans cette liste les pétitions auxquelles on n'a pas répondu. Je regrette, tout comme vous, que cela n'ait pas été fait.

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.): – En tant qu'ex-présidente de la Commission permanente des pétitions, j'ai découvert, moi aussi, que le rapport de la Commission de gestion ne présentait aucun état actuel des pétitions en suspens. Je le regrette infiniment. Cette question a déjà été soulevée, comme l'a dit M^{me} de Meuron. Je crois que le Règlement du Conseil communal n'est pas très clair. Mais les futurs membres de la Commission des pétitions pourraient se rencontrer très rapidement pour élaborer une proposition de clarification, afin que l'on sache où l'on en est. La Municipalité suivrait, me semble-t-il, puisqu'elle encourage l'Agenda 21 et le rapprochement de la population et des élus. Cela ne devrait poser aucun problème majeur.

M. Daniel Brélaz, syndic: – La raison de cette différence de traitement tient simplement au fait que les pétitions, dans leur écrasante majorité, ne sont à ma souvenance pas assorties d'un délai. Or là, on vous demande des prolongations de délais. Demander la prolongation d'un délai inexistant n'est pas d'une logique évidente... Aujourd'hui, il se trouve que nous traitons ce sujet dans le cadre du rapport de gestion. Si la Commission des pétitions, entre autres, veut introduire une nouvelle pratique, nous en tiendrons bien sûr compte.

M. Josef Zisyadis (POP): – L'article est clair, Monsieur le Syndic! Il dit: (...) *en même temps que la liste des motions en suspens, celle des pétitions en suspens.* S'il y a des pétitions en suspens, la Municipalité doit donc les mentionner dans ce rapport.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – La Commission de gestion n'est pas en cause, en tout cas actuellement. L'article cité du règlement dit que les pétitions doivent être mentionnées dans le rapport de gestion de la Municipalité. Or, nous ne parlons ici que du rapport que doit faire la Municipalité sur les motions en suspens. On peut certes demander, mais par une modification du règlement – nous devrions certainement le faire – que ce rapport sur les motions en suspens traite également des pétitions en suspens.

La Municipalité n'est cependant pas tout à fait blanche, parce qu'en plus de la liste des pétitions qui doit figurer dans le rapport de gestion, elle doit nous fournir à leur sujet un second rapport, annuel et totalement indépendant de celui dont nous parlons actuellement, mais dont nous n'avons jamais vu la couleur.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je crois que nous n'allons pas pouvoir poursuivre ce débat ce soir. Je signale à tous ceux qui vont se pencher sur cet important dossier, la contradiction évidente entre les articles 58 et 66 du règlement de votre Conseil.

La présidente: – M. le syndic a raison. Nous ne pourrions pas poursuivre ce soir, mais certainement modifier cet article. Je vous propose ceci: je vais énumérer les points de 1 à 60 et donnerai la parole au président de la Commission de gestion à chaque amendement de la Commission, ainsi qu'à celles et ceux désirant intervenir sur une observation.

Administration générale

Point 1, motion de M. Jean Meylan

Discussion

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – J'interviens au nom de notre collègue Pierre Dallèves, président de notre groupe, retenu par sa fonction de scrutateur. Il souhaitait dire que le groupe libéral adopte les conclusions de la Commission de gestion, mais désire proposer un amendement de pure forme. Alors que nous discutons de ce rapport aujourd'hui,

³BCC 2001, T. I (N° 5/II), p. 422.

certaines délais proposés par la Municipalité sont échus. Il s'agit des motions N°s 1, 2, 6, 37, 43, 48, 50, 53 et 60, pour lesquelles le délai indiqué dans le préavis est dépassé. Le groupe libéral vous suggère de le reporter au 31 mars 2002. Je n'interviendrai donc pas chaque fois, l'amendement étant collectif.

Amendement

S'agissant des motions N°s 1, 2, 6, 37, 43, 48, 50, 53 et 60, pour lesquelles le délai indiqué dans le rapport municipal est d'ores et déjà dépassé, un dernier délai de réponse est accordé jusqu'au 31 mars 2002.

Je remercie le Conseil d'appuyer cette proposition.

La présidente: – A l'instar du Parti libéral, je vous propose de voter en bloc sur les points N°s 1, 2, 6, 37, 43, 48, 50, 53 et 60.

Celles et ceux qui approuvent la demande de M^{me} Grin sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne unanimité, vous avez accepté l'amendement de M^{me} Grin.

Je ne vous propose pas le *point 2*, qui vient d'être réglé.

Point 3, motion de M^{me} Mariela Muri-Guirales.

Point 4, motion de M. Jacques Perrin. Je donne la parole à M. le rapporteur.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur: – Pour la motion Perrin, *Possibilité pour le Conseil communal de tester en 2001 les installations parlementaires modernes du Palais de Rumine*, un conflit de dates entre le titre de la motion et le délai demandé a poussé la Commission à refuser le délai proposé.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Au sein du Grand Conseil, une commission a été nommée pour évaluer l'usage de la nouvelle salle proposée par M. Perrin. Je vous conseille donc d'attendre, peut-être même de repousser ce délai au milieu de l'année, parce que je ne crois pas que la commission puisse rendre son rapport au 31 mars. Les remarques alors faites nous seraient utiles.

La présidente: – Madame Longchamp, il me faudrait un amendement.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Le 31 décembre est de toute manière échu. En septembre de l'année dernière, l'usage de cette salle a révélé d'emblée des maladies de jeunesse. Finalement, avec le Grand Conseil qui débat à un rythme extrêmement soutenu à propos de la Loi sur les fonctionnaires, organiser un essai aurait posé divers problèmes en l'absence de toute lucarne vide. Quel que soit le délai que vous fixiez – sauf le 31 décembre, parce que je n'ai pas de

machine à remonter dans le temps – le 31 mars ou le 30 juin comme le demande M^{me} Longchamp, j'ai l'intention de procéder sur ce point particulier à une consultation préalable des groupes pour connaître leur volonté de principe, sachant que celle-ci peut être assujettie à la qualité de la salle. Une telle démarche, qui concerne plus votre Conseil que la Municipalité, peut être influencée par l'argumentation de M^{me} Longchamp, à savoir que si l'on ne dispose pas alors du rapport préliminaire sur l'utilisation de la salle, il peut valoir la peine d'attendre trois mois de plus avant d'émettre une réponse qui serait exactement à l'inverse de votre sentiment et des démarches à l'Etat.

La présidente: – Le texte de l'amendement est ainsi rédigé:

Amendement

La Municipalité vous propose de fixer au 30 juin 2002 le délai de réponse à cette motion.

Celles et ceux qui souscrivent à cette demande sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la rejettent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Quelques-uns. A une large majorité, vous avez accepté l'amendement de M^{me} Longchamp.

Point 5, motion de M. Philippe Braun.

Point 6, motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei.

Sécurité publique et Affaires sportives

Point 7, motion de M. Léopold Bavaud. Je donne la parole à M. le rapporteur.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur: – Motion Bavaud, *Demande d'étude de construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules*: cela rappellera quelques souvenirs à certains! Le délai au 30 juin 2002 est à nos yeux injustifié et prouve un net manque de volonté de trouver une solution à ce «grave» problème...

La présidente: – La parole n'est pas demandée?

Celles et ceux qui acceptent la proposition de la Commission de gestion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Quatre abstentions. A une large majorité, vous avez accepté le point 7.

Point 8, motion de M. Antoine Rudasigwa.

Point 9, motion de M. Alain Bron.

Point 10, motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei.

Point 11, motion de M^{me} Andrea Eggli.

Point 12, motion de M^{me} Gisèle-Claire Meylan.

Point 13, motion de M. Philippe Martin. Je donne la parole à M. le rapporteur.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur: – Motion

Philippe Martin, *Gestion du stationnement, excédent de revenus sur le compte 2601, mission impossible*: la Commission propose de ramener ce délai au 30 juin 2002. Elle estime que la réponse à cette motion ne justifie pas d'étude particulière et prolongée, exigeant une année de labeur.

La présidente : – Quelqu'un désire-t-il s'exprimer?

Celles et ceux qui acceptent la proposition de la Commission de gestion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Quelques-uns. A une large majorité, vous avez accepté le point 13.

Point 14, motion de M. Luc Matthey-Doret.

Point 15, motion de M. Jacques Pernet.

Points 16 à 21, motions de MM. Alain Franck, Jean-Claude Rosset, Olivier Burnet, Yves-André Cavin, Dominique Fasel et M^{me} Silvia Zamora. Je donne la parole à M. le rapporteur.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur : – La Commission de gestion a traité les motions 16 à 21 en bloc, le délai de réponse proposé par la Municipalité étant fixé au 31 décembre 2003. S'agissant d'un sujet hautement politique et les positions étant connues, la Municipalité devrait trancher dans un sens ou dans l'autre. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de ramener ce délai au 30 juin 2002.

Discussion

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique : – Je comprends l'impatience des conseillers communaux à obtenir une réponse à ces nombreuses motions. Je la partage d'ailleurs. Mais je crois qu'il faut être réaliste. Si l'on veut vraiment reprendre ce dossier, c'est-à-dire entreprendre de nouvelles consultations auprès de tous les intéressés, il faut nous en laisser le temps. Raisonnablement, pour nous permettre d'effectuer ces démarches et rédiger un préavis, je vous propose de fixer le délai à mi-terme, soit fin 2002.

La présidente : – J'oppose les deux propositions, de la Commission de gestion et de M^{me} la directrice de la Sécurité publique.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de la Commission pour ces six points (délai au 30 juin 2002) sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Large majorité. Celles et ceux qui s'abstiennent? Quelques-uns. La proposition de la Commission de gestion est donc refusée.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de M^{me} la directrice de la Sécurité publique sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Deux. Celles et ceux qui s'abstiennent?

Finances

Point 22, motion de M. Jean-Yves Pidoux.

Point 23, motion de M. Grégoire Junod. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur : – Motion Grégoire Junod, *Amélioration des conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments de l'Administration communale*: le délai au 30 septembre 2002 est à nouveau estimé trop tardif. Nous vous proposons de le ramener au 30 juin 2002, soit de l'avancer de trois mois. Nous avons jugé qu'il n'y avait pas lieu d'élaborer une longue thèse sur ce sujet.

La présidente : – Quelqu'un désire intervenir? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de la Commission de gestion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Deux.

Point 24, motion de M. Pierre Santschi. Monsieur le rapporteur.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur : – Motion Pierre Santschi, *Gestion coordonnée de tous les locaux dont la Ville est propriétaire ou locataire*: assez symboliquement, nous proposons de ramener ce délai au 30 juin 2002 au lieu du 30 septembre 2002. Comme dit le rapport sur les réponses municipales aux observations 2002, le document allant dans ce sens existe déjà et ne demande qu'une belle volonté de la Municipalité.

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – A propos de cette motion, «serpent de mer» quant à son sujet, j'aimerais émettre la réflexion suivante: elle demandait un premier délai réglementaire, c'est-à-dire de six mois pour obtenir un calendrier de mise en place des mesures concrètes proposées. Les six mois sont évidemment écoulés depuis fin novembre. C'est assez traditionnel, diront les mauvaises langues. Mais maintenant, l'affaire s'est compliquée du fait que la Commission de gestion a également demandé des éléments allant dans le même sens que ma motion. Elle a déposé une motion pour une gestion centralisée, plus exactement coordonnée, des locaux.⁴ Il existe probablement plusieurs recoupements entre les deux motions et quelque cohérence à retrouver quant au délai. Je fais donc confiance à la Commission de gestion pour tenter de régler ces problèmes. La meilleure manière d'opérer est de veiller au délai, ce qu'elle fera. Pour l'instant, je suggère que le Conseil accepte la proposition de la Commission de gestion.

⁴BCC 2001, T. II (N° 14/I), p. 372.

La présidente : – Merci. Pas d'autres interventions?

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de la Commission de gestion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Un.

Point 25, motion de M. Jean-Daniel Berset.

Travaux

Point 26, motion de M. Pierre Santschi.

Point 27, motion de M^{me} Eliane Rey.

Point 28, motion de M. Jacques Perrin.

Point 29, motion de M. Olivier Français.

Point 30, motion de M. Yves-André Cavin.

Point 31, motion de M. Alain Faucherre. Vous avez la parole, Monsieur le rapporteur.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur : – Motion Alain Faucherre, *Etudier les possibilités de développement à Lausanne d'une installation de biométhanisation des déchets organiques*: un délai avait été fixé au 30 juin 2001. La Direction des travaux a indiqué aux sous-commissaires, lors d'une visite, que cette motion serait traitée avant l'été. Aucune information n'a été donnée au motionnaire sur l'avancement de cette étude et les causes de ce retard. Dès lors, la Commission refuse ce délai et souhaite que la Municipalité renseigne le Conseil sur les raisons motivant l'irrespect du délai initial.

Discussion

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Etant interpellé, je vais tenter de répondre le plus succinctement possible. Vous verrez au plan des investissements 2002, un préavis de l'ordre du million pour deux études liées à cette installation de biométhanisation, ainsi qu'un autre de 10 millions pour sa construction en 2003. Vous admettez, dès lors, que la Direction des travaux, le Service d'assainissement et les autres services ont travaillé sur cet objet. L'information a peut-être mal passé, je ne sais... Je vous prie de nous en excuser.

Sachez que nous recevions cet été l'étude commandée à un mandataire externe, qui a permis de définir l'opportunité du projet et le nombre de matériaux biométhanisables. Cette liste est relativement importante et nous devons la quantifier. Elle représente 10'000 à 12'000 tonnes par an de biométhanisation potentielle, soit approximativement le volume de l'usine sise au pied du rocher de Sauquenil, entre les communes de Villeneuve et de Roche – pour ceux qui fréquentent cette région. Vous pensez bien que cette quantification ne suffit pas. Il faut trouver un site, car on ne dispose pas sur-le-champ du terrain à affecter à cette installation. Un préavis posera clairement les conditions pour l'étude de faisabilité, sachant qu'il est peut-être difficile d'implanter une usine sur le territoire lausannois, d'établir les contacts nécessaires dans le cadre de notre périmètre de

gestion des déchets par GEDREL (par la suite TRIDEL), de situer cette usine dans le Grand-Lausanne. Car il ne suffit pas de construire, encore faut-il valoriser l'énergie produite par biométhanisation. C'est à cela que nous nous sommes attelés ces mois derniers et espérons aboutir à fin juin, pour présenter une proposition formelle.

La présidente : – J'ouvre une discussion. Elle n'est pas demandée.

Celles et ceux qui acceptent la demande de la Commission de gestion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une très large majorité, vous avez accepté de suivre la Commission de gestion.

Point 32, motion de M^{me} Mariela Muri-Guirales.

Point 33, motion de M. Alain Faucherre.

Point 34, motion de M. Michel Julier.

Point 35, motion de M. Grégoire Junod.

Point 36, motion de M. Roland Ostermann.

Point 37, motion de M^{me} Françoise Longchamp.

Point 38, motion de M. Gianni John Schneider.

Enfance, Jeunesse et Education

Point 39, motion de M^{me} Myriam Maurer-Savary.

Point 40, motion de M. Claude-Olivier Monot.

Point 41, motion de M. Jean-Daniel Berset.

Point 42, motion de M. Jean-Daniel Berset.

Point 43, motion de M. Oscar Tosato.

Point 44, motion de M^{me} Murielle Savary.

Points 45 et 46 jumelés, je donne la parole à M. le rapporteur.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur : – Motions Angelina Pasche-Casadei et Alain Bron. Présentes dans le rapport N° 5, elles ont fait l'objet d'une première demande conjointe au 31.12.2001⁵. Un nouveau délai est demandé par notre Municipalité, à deux dates différentes, ce que la Commission n'a pas compris. Dès lors, nous vous proposons de ramener le délai de réponse pour la motion N° 45 au 30.9.2002, afin d'unifier ces deux échéances.

La présidente : – Quelqu'un désire-t-il s'exprimer? Ce n'est pas le cas. Nous allons voter sur ces deux points.

Celles et ceux qui les acceptent tels quels sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Deux.

Point 47, motion de M^{me} Andrea Eggli.

Point 48, motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei.

Point 49, motion de M^{me} Florence Peiry-Klunge.

Point 50, motion de M. Philippe Braun.

⁵BCC 2001, T. I (N° 5/II), pp. 417 et 418.

Sécurité sociale et Environnement

Point 51, motion de M^{me} Anne-Marie Villars.

Point 52, motion de M. Oscar Tosato.

Point 53, motion de M. Alain Bron.

Point 54, motion de M. Michel Cornut.

Point 55, motion de M. Jean-Daniel Berset.

Point 56, motion de M. Michel Cornut.

Point 57, motion de M. Jean-Daniel Berset.

Point 58, motion de M. Pierre Zwahlen.

Point 59, motion de M^{me} Thérèse de Meuron.

Projet de règlement en suspens

Point 60, projet de règlement de M. Michel Brun. Amendement de M^{me} Grin.

J'ouvre une discussion générale. Elle n'est pas demandée.
Monsieur le rapporteur.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur: – La Commission de gestion, à l'unanimité, vous prie d'accepter les conclusions amendées du rapport N° 6 du 27 septembre 2001.

La présidente: – Mesdames et Messieurs, je vous prie d'accepter les conclusions du rapport N° 6, avec les 14 amendements de la Commission permanente de gestion et les 8 de M^{me} Grin, soit 22 amendements aux 60 points.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main.
Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Personne.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport N° 6 de la Municipalité, du 27 septembre 2001;
- ouï le rapport de la Commission de gestion;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'accepter le rapport de la Municipalité sur l'état des motions en suspens, du 27 septembre 2001;
- de refuser le délai de réponse proposé par la Municipalité pour la motion N° 31;
- de fixer un nouveau délai de réponse au:
 - **31 mars 2002:** motions N°s 1, 2, 6, 37, 43, 48, 50, 53, 60.
 - **30 juin 2002:** motions N°s 4, 7, 13, 23, 24.
 - **30 septembre 2002:** motions N°s 45, 46.
 - **31 décembre 2002:** motions N°s 16, 17, 18, 19, 20, 21.

**Bâtiment de la rue de la Vigie 2 :
travaux de réfection et de transformation, ainsi qu'acquisition de mobilier
destiné au local annexe à la centrale**

**Bâtiment de la route de Montheron 53 :
travaux de réfection et d'aménagement de locaux**

Préavis N° 243

Lausanne, le 27 septembre 2001

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– destiné à couvrir :

1. a) Les frais de réfection de la toiture plate des ateliers de la caserne des pompiers, construits en 1988, dont l'étanchéité, fortement dégradée en dépit des diverses réparations ponctuelles effectuées au fil des ans, doit être refaite à bref délai, en raison des nombreuses infiltrations d'eau constatées dans les plafonds de plusieurs locaux du premier étage ainsi que dans la cage d'escalier.
- b) Les frais d'agrandissement du bureau du chef d'atelier, dont l'exiguïté actuelle ne permet pas une organisation rationnelle.
2. Les frais du nettoyage – indispensable au vu de l'état actuel de celle-ci – de la façade de la caserne des pompiers ainsi que le coût de la révision et de la peinture complète des fenêtres.
3. Les frais d'acquisition de mobilier de bureau, afin de créer trois places de travail dans le local annexe à la centrale d'alarmes et d'engagement de la caserne des pompiers.
4. a) Les frais de réfection de la dalle du dépôt de Montheron, construit en 1974, dont la surface fortement dégradée par les mouvements du terrain, doit être refaite à bref délai, car elle ne permet plus le stationnement rationnel des véhicules et matériel d'intervention du centre de défense contre l'incendie de Montheron/Cugy.
- b) Les frais de remplacement de l'installation de chauffage et de production d'eau chaude du bâtiment, dont la chaudière, datant de la construction du bâtiment, est devenue irréparable et impossible à adapter aux exigences de l'ordonnance sur la protection de l'air, ainsi que les frais d'aménagement de locaux destinés au détachement de premiers secours.

2. Table des matières

1. Objet du préavis	60
2. Table des matières	60
3. Rappel historique	61
4. Nécessité d'entreprendre les travaux faisant l'objet du présent préavis	61
4.1 Réfection de la toiture plate et transformations diverses des ateliers du bâtiment de la rue de la Vigie 2	61
4.2 Nettoyage des façades et réfection des fenêtres	62
4.3 Acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale	62
4.4 Réfection de la dalle du dépôt, de l'installation de chauffage et du bloc sanitaire ainsi qu'aménagement de locaux au bâtiment de la rte de Montheron 53	62

5. Description des travaux envisagés	63
5.1 Réfection de la toiture plate du bâtiment de la rue de la Vigie 2	63
5.1.1 Travaux envisagés	63
5.1.2 Végétalisation extensive	63
5.2 Agrandissement du bureau du chef de l'atelier mécanique	64
5.3 Nettoyage des façades et réfection des fenêtres	64
5.4 Acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale d'alarmes et d'engagement	64
5.5 Réfection de la dalle du dépôt, de l'installation de chauffage et du bloc sanitaire ainsi qu'aménagement de locaux au bâtiment de la rte de Montheron 53	64
5.5.1 Travaux envisagés pour la dalle du dépôt	64
5.5.2 Travaux envisagés pour la chaufferie	64
5.5.3 Travaux envisagés pour la réalisation des locaux sanitaires	64
6. Aspects énergétiques	64
6.1 Réfection de la toiture plate et transformations diverses des ateliers du bâtiment de la rue de la Vigie 2	64
6.2 Réfection de la dalle du dépôt, de l'installation de chauffage et du bloc sanitaire ainsi qu'aménagement de locaux au bâtiment de la rte de Montheron 53	64
7. Aspects financiers	65
7.1 Coût des travaux	65
7.1.1 Tableau de répartition des coûts	65
7.2 Plan des investissements	66
7.3 Participation de l'ECA	66
7.4 Charges financières	66
8. Conclusions	66

3. Rappel historique

Inaugurée le 12 juillet 1953, la caserne de la Vigie a été érigée sur le terrain de la vallée du Flon, d'après les plans de l'architecte R. Schmid, décédé durant la construction, auquel a succédé, pour l'achèvement des travaux, M. J. Lavanchy, architecte de la Ville. En 1988, la caserne a été dotée, à son extrémité nord, d'une annexe abritant divers ateliers, nécessaires au bon fonctionnement du Service de secours et d'incendie (SSI). Ce bâtiment, son annexe et ses équipements ont, de tout temps, fait l'objet d'un entretien attentif et l'affectation des différents locaux a constamment été adaptée à la marche du service, ainsi qu'à la constante évolution des missions qui lui ont été assignées.

Acheté en 1986 à la COBAL, utilisé par le Service des forêts, domaines et vignobles jusqu'en 1993, époque à laquelle il a été attribué au Service de secours et d'incendie, afin de répondre à divers besoins en locaux, le bâtiment sis à la route de Montheron 53 a été l'objet de divers dégâts dus à l'instabilité du sol. Ce dernier a pu, grâce au crédit demandé dans le cadre du préavis N° 18 du 9 avril 1998, être consolidé. Toutefois, les glissements de terrain ont déstabilisé la dalle de fond en y créant de nombreuses fentes et dislocations d'éléments. L'aile est de ce dépôt abrite un appartement, dont le chauffage est assuré par une chaudière à mazout qui est arrivée en fin de vie. Les installations sanitaires sont devenues totalement obsolètes. Les volumes à disposition dans le dépôt ne permettent pas, en l'absence d'un aménagement adéquat, d'envisager une exploitation rationnelle.

4. Nécessité d'entreprendre les travaux faisant l'objet du présent préavis

4.1 Réfection de la toiture plate et transformations diverses des ateliers du bâtiment de la rue de la Vigie 2

La toiture des ateliers de la caserne de la Vigie, de type plat, représente une surface de 535 m², accusant une pente de 1,5% destinée à permettre l'évacuation de l'eau pluviale. Elle est constituée de trois composants qui assurent sa résistance mécanique, son étanchéité et sa protection extérieure, soit respectivement:

- au niveau inférieur, une charpente métallique et tôle profilée de support;
- au niveau médian, une barrière de vapeur V60, complétée d'une isolation thermique en panneaux de polystyrène expansé d'une épaisseur de 8 cm, recouvert d'une étanchéité monocouche en PVC;
- au niveau supérieur, une couche de gravier de protection de 6 cm d'épaisseur.

Au fil des ans, l'étanchéité monocouche en PVC, indispensable pour absorber les chocs thermiques et compenser les effets de la dilatation de la charpente métallique s'est durcie et, de ce fait, est devenue friable. La détérioration du PVC a été générée par l'évaporation des plastifiants dans les lés en matière synthétique, dont la fabrication est antérieure à 1990. Cette perte d'élasticité a provoqué des décollements et de nombreuses fissures permettant le passage de l'eau pluviale au niveau inférieur de la toiture et, de là, dans les façades, dans les murs intérieurs, ainsi que dans les plafonds. Les nombreuses réparations effectuées, sous forme de colmatages et de soudages, n'ayant pas permis de remédier à cette situation, une réfection complète de l'étanchéité de la toiture des ateliers s'avère indispensable pour pallier les dégradations importantes que subit le bâtiment du fait des infiltrations précitées. De plus, et afin de se conformer à la norme SIA 380/1, la pose d'une nouvelle isolation thermique doit être entreprise.

Le chef de l'atelier mécanique de la caserne dispose, à titre de bureau, de deux locaux, l'un de 5 m² attenant directement aux ateliers et l'autre de 6 m² sis dans la caserne principale, ce dernier étant partagé avec l'intendant de caserne. Suite à la création d'un poste de sergent-major de caserne, rendue nécessaire par l'augmentation continue des tâches du SSI, la part du local partagé avec l'intendant de caserne a été dévolue audit sergent-major de caserne, réduisant ainsi la surface attribuée au chef de l'atelier mécanique. C'est pourquoi, afin de pallier l'exiguïté des surfaces de bureau restant à disposition du chef de l'atelier mécanique, il s'avère nécessaire de porter de 5 m² à 10 m² le local attenant aux ateliers.

4.2 Nettoyage des façades et réfection des fenêtres

Les façades de la caserne de la Vigie sont dans leur état d'origine, qui date de 1953. Ces façades représentent une surface totale de 790 m² et sont percées de 184 fenêtres en chêne à doubles-vitrages. Après environ 50 ans d'existence et sous l'effet de la pollution, force est de constater qu'elles ont vieilli, qu'elles se lézardent et qu'elles ont perdu de leur résistance aux intempéries. Il en est de même des fenêtres qui, malgré un entretien régulier et méticuleux, voient leurs guichets voilés et leurs ferrements disloqués, à telle enseigne qu'il n'est pas rare d'être dans l'impossibilité de fermer certaines d'entre elles, situation qui engendre des déperditions d'énergie.

C'est pourquoi, le nettoyage complet des façades, le remplacement des fenêtres et portes détériorées, ainsi que la révision des portes et fenêtres pouvant être conservées s'avèrent indispensables pour éviter des dégradations supplémentaires au bâtiment ainsi que pour favoriser les économies d'énergie.

4.3 Acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale

Le local annexe à la centrale d'alarmes et d'engagement du SSI abritait jusqu'en 1998 l'atelier des tailleurs, qui a été déplacé au 1^{er} étage de l'annexe de la caserne. Ce local, qui représente une surface de 44 m² et qui est déjà équipé d'un plancher technique permettant le passage des câbles de raccordement aux réseaux informatique, électrique et téléphonique, est actuellement sans affectation particulière.

En application de la décision municipale du 15 juillet 1999 et du 14 juin 2001, l'organe de commandement du SSI a vu, dans le courant de cette année, son effectif augmenté de deux unités, qui exercent leurs activités dans les bureaux de l'administration du SSI, sis sous les arches du pont Chauderon. Cette situation implique une redistribution des places de travail, engendrant le transfert, dans le local annexe à la centrale, des collaborateurs chargés de la réalisation des plans d'interventions et de l'exercice de la police du feu. C'est pourquoi, afin d'équiper ledit local, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de mobilier de bureau.

4.4 Réfection de la dalle du dépôt, de l'installation de chauffage et du bloc sanitaire ainsi qu'aménagement de locaux au bâtiment de la rte de Montheron 53

La dalle en béton armé du dépôt sis à la rte de Montheron, offre une surface de 460 m², pour le stationnement des véhicules et stockage du matériel du SSI. Cette dalle a, suite aux nombreux glissements du terrain sur lequel est érigé le bâtiment, subi de gros dégâts. Elle s'est fendue à maints endroits et s'est désolidarisée de l'enveloppe du dépôt. Cette situation a exigé, en 1998, l'intervention urgente d'une entreprise spécialisée en travaux spéciaux, afin que les glissements de terrains puissent être contenus et que l'extension des dommages soit stabilisée. Plusieurs contrôles, relatifs à la stabilité actuelle du sol, ayant démontré que l'exploitation des locaux était à nouveau possible comme avant les glissements de terrain, la réfection complète de la dalle du dépôt peut être entreprise.

L'installation de chauffage du bâtiment de la rte de Montheron 53 date de 1976. La chaudière bi-combustible (mazout-bois), dont elle était dotée, dans un premier temps, a été convertie en 1988, en chaudière à mazout avec brûleur atmosphérique. Elle se trouve aujourd'hui dans un état de vétusté avancé ne permettant plus de la mettre en conformité avec les normes de protection de l'air. Cette installation ne produit pas d'eau chaude sanitaire, cette dernière étant fournie par un boiler,

lui-même hors d'usage. Actuellement, un équipement provisoire assure cette production. C'est pourquoi, la mise en place d'une nouvelle installation complète de production de chaleur et d'eau chaude s'avère indispensable.

Le dépôt de la rte de Montheron 53 dispose d'un bloc sanitaire, datant de la construction du bâtiment, qui est dans un tel état de vétusté que son usage n'est plus possible. Sachant que ce bâtiment abrite la loge des sapeurs-pompiers du secteur forain de Montheron, la réfection des installations sanitaires s'avère indispensable, des w.-c. et un local de douche constituant un aménagement élémentaire.

La réorganisation des sapeurs-pompiers vaudois, mise en place par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), vise à favoriser les collaborations, tant dans les domaines de l'instruction que de l'intervention. Dans ce cadre, il s'agit, entre autres, d'exploiter les dépôts existants, en évitant de les multiplier. Dès lors, le centre de défense contre l'incendie, CDIS, regroupant les communes de Lausanne/Montheron et de Cugy, dans un premier temps, puis, de Morrens, de Froideville et de Bretigny, dans un deuxième temps, pourrait être amené à stationner son matériel d'intervention, ainsi qu'à disposer de son vestiaire et de son local de maintenance des appareils de protection respiratoire dans le dépôt de Montheron 53. Cette opportunité permet de compter sur une participation exceptionnelle de l'ECA dans le cadre du financement des travaux envisagés, ceux-ci ne profitant pas qu'au SSI, mais également à l'ECA et aux corps de sapeurs-pompiers voisins.

5. Description des travaux envisagés

5.1 Réfection de la toiture plate du bâtiment de la rue de la Vigie 2

5.1.1 Travaux envisagés

- Pose de protections et de ponts couvreurs.
- Enlèvement du gravier, de l'étanchéité en PVC, de l'isolation thermique et de la barrière de vapeur.
- Pose d'une barrière de vapeur renforcée.
- Pose d'une isolation thermique en panneaux de polyuréthane à battues, sans CFC, d'une épaisseur de 10 cm, garantissant $W/m^2 K 0.20$ avec un indice incendie de 5.2.
- Pose de la ferblanterie en cuivre.
- Pose d'une étanchéité en lés à base de bitume-polymère antiracines.

5.1.2 Végétalisation extensive

L'installation de bacs-jardinières en périphérie de la toiture de l'annexe réalisée en 1988 résultait du souhait de procurer un pendant aux jardinières de l'immeuble de Chauderon 9, d'une part, et de compenser les quelques mètres carrés de verdure supprimés pour permettre cette construction, d'autre part.

Les choix d'alors apparaissent aujourd'hui fort contestables. En effet, outre une esthétique peu convaincante, ce type de réalisation présente l'inconvénient de provoquer des surcharges ponctuelles avec poinçonnement du complexe isolation-étanchéité et oblige à procéder à des interventions fréquentes, liées à l'entretien et à l'arrosage.

Compte tenu des travaux qui doivent être entrepris, l'occasion est donnée de revenir à une solution privilégiant les critères actuels :

- Suppression de l'arrosage.
- Rétention contrôlée des eaux de pluie.
- Entretien réduit au strict minimum.
- Esthétique correspondant à l'image du quartier, soit toits de gravier colonisés naturellement par des mousses, lichens et jubarbes (sedum).

En conséquence, il est prévu de couvrir l'entier de la surface touchée par les travaux avec un substrat maigre permettant le développement de succulentes, mais n'assurant pas la survie des plantes pionnières (agressives), en particulier grâce à l'absence d'eau en période sèche. La végétation choisie assure sa réserve d'eau en elle-même et ne nécessite qu'une intervention annuelle au vu de sa faible croissance. En plus des variétés les plus connues chez nous, *Sedum acre*, *Sedum album*, *Sedum hispanicum*, *Sedum reflexum*, *Sedum sexandalare*, quelques variétés horticoles pourront être ajoutées, comme le *Sedum floriferum* offrant une riche floraison jaune en juillet et le *Sedum couticolum* offrant une riche floraison rouge en septembre.

5.2 Agrandissement du bureau du chef de l'atelier mécanique

L'agrandissement du bureau du chef de l'atelier mécanique consistera à réaliser une construction en métal, similaire à l'annexe existante abritant les ateliers, à l'extérieur du périmètre actuel de ladite annexe.

5.3 Nettoyage des façades et réfection des fenêtres

Le nettoyage des façades et la réfection des fenêtres de la caserne seront réalisés simultanément. Les façades verront le rhabillage de leurs éléments porteurs en béton, ainsi que le lavage, par hydrogommage à basse pression, des plaquages en grès. Un enduit de protection sera appliqué. En ce qui concerne les portes et fenêtres, ne seront remplacées que celles qui ne peuvent plus être réparées, les autres verront leurs guichets et ferrements révisés et subiront l'application de couches de peinture.

5.4 Acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale d'alarmes et d'engagement

L'acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale d'alarmes et d'engagement permettra d'aménager trois places de travail, dont deux postes de dessinateurs. Les pièces d'ameublement envisagées sont compatibles avec celles utilisées actuellement par le SSI.

5.5 Réfection de la dalle du dépôt, de l'installation de chauffage et du bloc sanitaire ainsi qu'aménagement de locaux au bâtiment de la rte de Montheron 53

5.5.1 Travaux envisagés pour la dalle du dépôt

- Démolition de la dalle existante.
- Construction d'un nouveau sol en béton armé.
- Pose d'un revêtement en résine.

5.5.2 Travaux envisagés pour la chaufferie

- Réfection du local, travaux de maçonnerie et de peinture.
- Pose de la nouvelle installation de production de chaleur et d'eau chaude.
- Modification de la distribution.
- Pose d'un nouvel aérochauffeur.

5.5.3 Travaux envisagés pour la réalisation des locaux sanitaires

- Travaux de maçonnerie.
- Remplacement des installations électriques.
- Remplacement des installations sanitaires.
- Pose d'un revêtement en faïence.

6. Aspects énergétiques

6.1 Réfection de la toiture plate et transformations diverses des ateliers du bâtiment de la rue de la Vigie 2

A ce sujet, il convient de relever que la composition du complexe d'étanchéité et d'isolation thermique est conforme aux exigences de la norme SIA 180/1 et que le coefficient de déperdition de chaleur (coefficient k) est inférieur à la valeur-cible.

6.2 Réfection de la dalle du dépôt, de l'installation de chauffage et du bloc sanitaire ainsi qu'aménagement de locaux au bâtiment de la rte de Montheron 53

Initialement bi-combustible (mazout-bois), l'actuelle chaudière a été adaptée au mazout en 1988. Aujourd'hui, elle ne répond plus ni aux critères de rendements énergétiques ni aux normes de protection de l'air, OPAIR 92 en particulier. Elle doit donc être remplacée. Ce remplacement sera examiné dans le cadre du programme «Agenda 21». Ces travaux iront de pair avec le tubage de la cheminée et une centralisation de la production d'eau chaude.

La gestion énergétique des installations techniques de cette nouvelle chaufferie sera assurée par la mise en place d'un système de télégestion, qui garantira une exploitation optimale, un confort adapté et une performance continue.

7. Aspects financiers

7.1 Coût des travaux

Calculé sur la base des prix en vigueur au 1^{er} avril 2001, soit au moment où l'indice zurichois des coûts de la construction a atteint 110,10 points, le coût global des travaux se monte à Fr. 800'000.–.

Relevons que les travaux d'architecture, effectués par le Service d'architecture – également chargé de la Direction des travaux envisagés – représentent un montant d'honoraires évalué à Fr. 75'000.–.

7.1.1 Tableau de répartition des coûts

CFC	Type	Caserne Vigie 2	Dépôt Montheron 53
CFC 2	Bâtiment		
21	Maçonnerie et construction en acier Protections et réfections des façades Tôles de la toiture Réfection des structures en béton et traitement des surfaces des façades Structure et enveloppe du bureau Fondation du bureau Réfection de la dalle et construction de murs	143'300.–	107'000.–
22	Portes et fenêtres, couverture Couverture, ferblanterie et protection contre la foudre de la toiture des ateliers Remplacement de quelques vitrages et réfection des fenêtres existantes	304'000.–	
23	Installations électriques Equipement électrique du bureau Equipement électrique de la chaufferie et des locaux	1'500.–	16'000.–
24	Installations de chauffage Chauffage du bureau Chaufferie du dépôt et de l'appartement	1'000.–	78'000.–
25	Installations sanitaires Chaufferie et locaux		20'000.–
28	Revêtements Sol, murs et plafond du bureau Sols, murs et plafonds du dépôt et des locaux	2'200.–	33'000.–
CFC 6	Divers et imprévus		
60	Divers et imprévus Objets caserne Vigie 2 Objet dépôt Montheron 53	23'000.–	22'000.–
CFC 9	Ameublement		
90	Meubles Mobilier du bureau annexe à la centrale Mobilier des vestiaires	35'000.–	14'000.–
	TOTAUX	510'000.–	290'000.–

7.2 Plan des investissements

Pour couvrir les frais de réfection de la toiture principale de la caserne de la Vigie, le plan des investissements pour les années 2002 à 2005, qui prévoit la sortie d'un préavis en 2001, comprend une somme de Fr. 800'000.–.

7.3 Participation de l'ECA

En vertu du Règlement du 14 décembre 1984 sur l'allocation de subventions en vue de la prévention et de la défense contre l'incendie et les éléments naturels, une demande de subside concernant les travaux à exécuter dans le bâtiment de la rte de Montheron 53 a été adressée à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Un montant de Fr. 127'807.– sera versé à la Ville à l'issue des travaux.

7.4 Charges financières

Fondées sur une valeur à amortir de Fr. 800'000.– et calculées sous la forme d'annuités constantes au taux de 4,75% pendant 10 ans, les charges financières annuelles brutes (avant subventionnement de l'ECA) s'élèvent à Fr. 102'300.–.

8. Conclusions

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 243 de la Municipalité, du 27 septembre 2001;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour financer:
 - a) à raison de Fr. 210'000.–, la réfection de la toiture plate des ateliers du bâtiment de la rue de la Vigie 2 et l'agrandissement du bureau du chef d'atelier;
 - b) à raison de Fr. 265'000.–, le nettoyage des façades et la réfection des fenêtres du bâtiment de la rue de la Vigie 2;
 - c) à raison de Fr. 35'000.–, l'acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale d'alarmes et d'engagement;
 - d) à raison de Fr. 290'000.–, la réfection de la dalle du dépôt, de l'installation de chauffage et du bloc sanitaire, ainsi que l'aménagement de locaux du bâtiment de la rte de Montheron 53;
2. d'amortir annuellement le crédit évoqué sous chiffre 1 à raison de Fr. 80'000.– par la rubrique 2500.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives;
3. de faire figurer, sous la rubrique 2500.390 «Imputations internes» du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;
4. de porter en amortissement supplémentaire du crédit en cause la subvention que l'ECA a accordée du chef de l'exécution des travaux prévus dans le cadre du présent préavis.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission : M. Dino Venezia, rapporteur, M. Jean-Charles Bettens, M. Georges Emery, M. Roger Honegger, M. Pierre Payot, M. Blaise Michel Pitton, M. Marcel Ravaz, M. Pierre Santschi.

Municipalité : M. Bernard Métraux, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Affaires sportives.

Rapport photocopié de M. Dino Venezia (Lib.), rapporteur : – La commission chargée d'examiner le présent préavis s'est réunie, le jeudi 6 décembre 2001, dans la salle de théorie du SSI, rue de la Vigie 2 en présence de M. Bernard Métraux, directeur de la Sécurité publique et des Affaires sportives, assisté du commandant Jean-François Cachin, chef du Service de secours et d'incendie et de M. Robert Mohr, architecte, du Service d'architecture de la Direction des travaux. Les notes de séance, non seulement excellentes, mais transmises avec célérité, ont été rédigées par M. Jean-Jacques Gilliéron, adjoint administratif au Service de secours et d'incendie; qu'il en soit ici chaleureusement remercié et félicité.

La commission était composée comme prévu de MM. Jean-Charles Bettens, Georges Emery, Roger Honegger, Pierre Payot, Blaise Michel Pitton et Marcel Ravaz, alors que M. Pierre Santschi remplaçait M. Jean-Yves Pidoux.

Le présent préavis regroupe en réalité différents travaux de réfection de natures multiples, toutefois trop importants, pris individuellement, pour être traités comme de simples travaux d'entretien à réaliser dans le cadre du budget de fonctionnement.

La commission a eu l'occasion de se rendre compte de visu de tous les travaux envisagés à la rue de la Vigie. Elle ne s'est toutefois pas rendue à Montheron pour examiner l'état de la dalle du dépôt de Montheron.

L'examen point par point du préavis auquel la commission s'est livrée fait faire plusieurs allers et retours entre les différents travaux envisagés. Ainsi par souci de clarté, les différents travaux sont passés en revue ici par objet.

Réfection de la toiture plate des ateliers du bâtiment de la rue de la Vigie 2

Il s'agit de la réfection du toit plat recouvrant la partie construite en 1988 et non du toit de la caserne construite en 1953. C'est donc après moins de 12 ans seulement que le toit en question s'est dégradé. Selon les explications fournies, c'est la perte d'élasticité du matériau, très à la mode, utilisé à l'époque qui est responsable de la rapide dégradation de l'étanchéité de la toiture. Les commissaires ont pu voir les endroits où des infiltrations sont apparues. Alors qu'un commissaire regrette que les travaux de l'époque n'aient pas été réalisés en cuivre, il lui est répondu que, sans utiliser le cuivre, le revêtement actuellement envisagé sera effectué dans le même esprit, c'est-à-dire sous forme de bac de rétention.

La commission requiert des explications complémentaires sur les circonstances de la découverte de la défektivité et les mesures prises. Elle regrette que la surveillance des travaux n'ait pas permis de détecter les défauts plus rapidement. En conséquence, elle demande un meilleur suivi des travaux envisagés, ce que lui garantit le Service d'architecture. Un devoir de surveillance incombe également au service utilisateur, alors que le Service des parcs et promenades s'occupera de la toiture végétalisée.

Il est à noter que la notion de choc thermique figurant dans le préavis doit être relativisée s'agissant uniquement de variations de température en plein air.

Des explications complémentaires sont également requises sur la barrière de vapeur, ainsi que sur la végétalisation de la toiture, technique qui semble actuellement maîtrisée. Il a été regretté que le calcul de l'économie d'énergie ne soit pas précisé dans le préavis, bien que les travaux envisagés répondent aux exigences de la norme SIA 180/1. Dès lors, une note complémentaire sur les aspects énergétiques des travaux envisagés, émanant du Service d'architecture, a été fournie aux commissaires avec les notes de séance. Il ressort de ce document qu'une économie d'énergie pouvant être chiffrée à Fr. 560.- par an est prévisible.

Un commissaire fait part de sa satisfaction quant au choix d'une toiture végétalisée et marque son intérêt pour la solution retenue qui permet d'éviter l'évacuation des eaux de la toiture dans les canalisations, tout en limitant la surcharge de poids que représenterait une couche de terre importante.

S'agissant de la déconvenue sur la qualité du matériau utilisé lors de la construction, un commissaire émet le vœu que, d'une manière générale et pour tous les travaux, la Commune se montre plus exigeante à l'égard de ses fournisseurs, notamment en matière de garanties qui devraient aller au-delà des 10 ans usuels, dans un esprit de durabilité des investissements entrepris.

Agrandissement du bureau du chef d'atelier

Cet objet n'a pas donné lieu à de grandes discussions. Toutefois, la visite des lieux a permis à la commission de se convaincre de l'utilité des transformations envisagées. Il s'agit de procéder à une correction de la façade métallique de l'annexe, de façon à donner une surface exploitable à un local attenant à l'atelier mécanique et destiné à son chef. Le local actuel passera ainsi de 5 m² à 10 m², la surface supplémentaire étant prise sur la cour. Cette transformation permettra de libérer un bureau ailleurs dans la caserne et rendra plus rationnelle la direction dudit atelier.

Nettoyage des façades et réfection des fenêtres, rue de la Vigie 2

S'agissant d'un bâtiment construit en 1953, le nettoyage envisagé pour les façades fait partie de l'entretien courant dont doit être l'objet un bâtiment communal. Pour ce qui est des réfections des portes et fenêtres, il a été précisé qu'il

s'agissait avant tout de réglages, seul un nombre limité (une dizaine environ) de fenêtres seront changées.

Acquisition de mobilier pour le local annexe à la centrale d'alarmes et d'engagement

Il s'agit de l'équipement en mobilier du local qui sera dévolu aux collaborateurs chargés de la réalisation des plans d'intervention et de l'exercice de la police du feu. Des explications satisfaisantes ont été fournies à la commission sur les déplacements de collaborateurs, le sort des locaux libérés et l'augmentation des tâches dévolues au SSI, le tout intervenant dans le cadre de la convention de la Ville avec l'ECA.

Il est précisé qu'il s'agit de mobilier standard modulable, conforme à celui existant, ce qui a paru rationnel à la commission, malgré le coût jugé excessif par un commissaire. Il est à souligner que le crédit ne comporte aucun matériel informatique.

Réfection de la dalle du dépôt à la route de Montheron 53

Il est rappelé l'historique de la situation de ce dépôt et notamment le préavis N° 18 du 9 avril 1998 (voir bulletin du Conseil N° 10, séance du 9 juin 1998).

Il est précisé qu'il s'agit bien d'une réfection portant uniquement sur la dalle, les façades n'ayant pas été gravement endommagées par le glissement de terrain de 1997 actuellement stabilisé. Les aspects techniques en matière de drainage sont également abordés et des réponses satisfaisantes sont fournies à la commission.

Des explications détaillées sont données également sur l'utilisation de ce local et sa vocation intercommunale. La collaboration, pour l'heure limitée à la commune de Cugy, est destinée à s'étendre aux communes de Morrens, de Froideville et de Bretigny. Ainsi, une partie du coût envisagé sera prise en charge par l'ECA, qui favorise les collaborations intercommunales.

Installation d'un bloc sanitaire et acquisition de mobilier au dépôt de la route de Montheron 53

C'est dans le cadre de la collaboration intercommunale que le dépôt de Montheron est destiné à être utilisé comme vestiaire et local de maintenance des appareils de protection respiratoire, ce qui nécessite l'aménagement d'un bloc sanitaire fonctionnel. Cette partie du coût sera également répartie en fonction de l'utilisation intercommunale envisagée.

Quant au mobilier dont l'acquisition est prévue, il s'agit uniquement de vestiaires.

Réfection de l'installation de chauffage de l'appartement de la route de Montheron 53

La nécessité de ces travaux a été démontrée à la commission (rendement énergétique insuffisant, irrespect des normes OPAIR 92). Les installations existantes sont vétustes et en partie hors d'usage.

Cependant, un large débat eut lieu à propos des considérations du préavis sur les aspects énergétiques. Il en est ressorti que lesdites considérations doivent être relativisées. Ainsi, le chauffage de remplacement sera traditionnel. Il ne sera pas réalisé dans le cadre du programme «Agenda 21», une chaufferie mixte ou au bois s'avérant, selon le Service de l'énergie, non rentable dans le cas particulier.

Par ailleurs, contrairement à ce qui est écrit dans le préavis, il n'est pas question de télégestion pour la chaufferie. Une telle mesure s'est avérée trop coûteuse par rapport aux avantages qu'elle présente. En conséquence, le deuxième alinéa du point 6.2 du préavis doit être supprimé. Le budget présenté tient déjà compte de cette suppression.

Aspects financiers

Il est résulté de la discussion, nourrie sur ce sujet, que les honoraires du Service d'architecture ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. Aucune facture interne ne sera établie par le Service d'architecture pour ses prestations. La Municipalité pense (peut-être à tort selon le soussigné) éviter ainsi d'avoir à acquitter la TVA sur ce travail.

Le montant de Fr. 127'807.-, articulé dans le préavis en guise de participation de l'ECA, résulte d'un échange de correspondance entre la Ville et l'ECA dont copie a été produite à la commission.

Il est encore précisé que l'amortissement tel qu'il est prévu ne tient pas compte de la participation de l'ECA, celle-ci devant être considérée comme un amortissement complémentaire extraordinaire qui accélère l'amortissement de l'investissement, cela conformément à une politique constante de la Ville. Dans le cas présent, compte tenu d'un amortissement annuel de Fr. 80'000.-, l'amortissement intégral devrait être atteint durant la 9^e année.

Conclusions

Finalement, c'est à l'unanimité que la commission a accepté les 4 conclusions du préavis.

La présidente: – Avez-vous une modification à apporter à votre rapport ?

M. Dino Venezia (Lib.), rapporteur: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre une discussion générale. Elle n'est pas demandée.

Point 1, Objet du préavis.

Point 2, Table des matières.

Point 3, Rappel historique.

Point 4, Nécessité d'entreprendre les travaux faisant l'objet du présent préavis. 4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4.

Point 5, Description des travaux envisagés. 5.1.1 ; 5.1.2 ; 5.2 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5.1 ; 5.5.2 ; 5.5.3.

Point 6, Aspects énergétiques.

Point 7, Aspects financiers; 7.1 Coût des travaux; 7.1.1 Tableau de répartition des coûts; 7.2 Plan des investissements; 7.3 Participation de l'ECA; 7.4 Charges financières.

Point 8, Conclusions.

Voulez-vous, Monsieur le rapporteur, nous donner les déterminations de la commission?

M. Dino Venezia (Lib.), rapporteur: – La commission a accepté toutes les conclusions de ce préavis à l'unanimité.

La présidente: – Je vais procéder ainsi: vous faire voter les points 1, 2, 3 et 4 et ensuite le tout.

Celles et ceux qui acceptent le point 1 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Personne. Abstentions? Unanimité.

Celles et ceux qui acceptent le point 2 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Personne. Abstentions? Il n'y en a pas.

Celles et ceux qui acceptent le point 3 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Personne. Abstentions? Il n'y en a pas.

Celles et ceux qui acceptent le point 4 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Abstentions?

J'ouvre une dernière fois la discussion. Elle n'est pas demandée. Je vous demande de voter l'ensemble des conclusions du préavis N° 243 de la Municipalité.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Abstentions? Il n'y en a pas.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 243 de la Municipalité, du 27 septembre 2001;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour financer:
 - a) à raison de Fr. 210'000.–, la réfection de la toiture plate des ateliers du bâtiment de la rue de la Vigie 2 et l'agrandissement du bureau du chef d'atelier;
 - b) à raison de Fr. 265'000.–, le nettoyage des façades et la réfection des fenêtres du bâtiment de la rue de la Vigie 2;
 - c) à raison de Fr. 35'000.–, l'acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale d'alarmes et d'engagement;

d) à raison de Fr. 290'000.–, la réfection de la dalle du dépôt, de l'installation de chauffage et du bloc sanitaire, ainsi que l'aménagement de locaux du bâtiment de la route de Montheron 53;

2. d'amortir annuellement le crédit évoqué sous chiffre 1 à raison de Fr. 80'000.– par la rubrique 2500.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives;
3. de faire figurer, sous la rubrique 2500.390 «Imputations internes» du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;
4. de porter en amortissement du crédit en cause la subvention que l'ECA a accordée du chef de l'exécution des travaux prévus dans le cadre du présent préavis.

Interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts: «Fermeture des bureaux de poste lausannois: quelle réaction municipale?»⁶

Développement

M. Grégoire Junod (Soc.): – Le 15 janvier dernier, La Poste suisse a tenu une conférence de presse sur la restructuration du réseau postal en ville de Lausanne; conférence de presse dont les médias se sont d'ailleurs très largement fait l'écho le lendemain. Parallèlement, les conseillers communaux lausannois ont été informés par courrier des intentions de La Poste suisse.

A cette occasion, La Poste a affiché très clairement ses intentions: sur les 22 bureaux de poste que compte aujourd'hui la ville de Lausanne – sans compter les deux offices des zones foraines –, 7 bureaux devraient être supprimés: les offices des Mousquines, d'Ouchy, de Sévelin, de la Bourdonnette, de Vennes, de l'avenue du Grey et du CHUV devraient fermer leurs portes d'ici à 2005. C'est donc environ un tiers des bureaux lausannois qui devrait faire les frais de cette restructuration.

Pour la justifier, La Poste suisse s'appuie sur une étude qu'elle a elle-même commandée sur les attentes et les besoins du public lausannois; l'étude devant permettre, selon La Poste, de dessiner le réseau postal idéal en termes de service au public. A travers une analyse retenant plusieurs critères (proximité des centres commerciaux, accessibilité en transport public ou en voiture, proximité par rapport au domicile ou au lieu de travail, visibilité, etc.), La Poste en conclut, comme par magie, que le réseau postal idéal ne devrait compter que 15 bureaux en lieu et place des 22 offices que compte aujourd'hui la ville de Lausanne.

⁶Cf. *supra*, p. 40.

Selon La Poste suisse, la fermeture d'un tiers des bureaux lausannois répondrait donc à un souci de mieux coller aux besoins ainsi qu'aux prétendues nouvelles habitudes de mobilité et de consommation du public lausannois. En réalité, c'est une logique purement financière qui sous-tend aujourd'hui les intentions du géant jaune; l'objectif visant ni plus ni moins à supprimer tous les bureaux qui n'offrent pas un potentiel de marché suffisant. Sous couvert de réseau postal idéal, La Poste suisse entend donc supprimer les petits bureaux de quartier, oubliant que la densité de son réseau postal est son principal atout en matière de service public.

Le projet de restructuration présenté le 15 janvier dernier risque donc de porter un coup très sérieux à la qualité du service postal. En marginalisant le critère d'accessibilité au lieu de domicile au profit de l'implantation des bureaux de poste au centre ville ou dans les centres commerciaux, La Poste suisse semble oublier qu'à l'heure actuelle, près d'un usager sur deux se rend au bureau de poste à pied et que dès lors, la proximité des offices de poste des zones d'habitation est un critère déterminant pour juger de la qualité du service public, en particulier pour une population âgée.

Engagé depuis toujours pour la défense et le développement du service public à Lausanne comme au niveau national, le Parti socialiste lausannois est scandalisé par ce qu'il faut bien appeler un projet de démantèlement du réseau postal lausannois. En privilégiant une pure logique financière au détriment de la qualité du service public, La Poste suisse semble aujourd'hui oublier qu'elle est une entreprise largement bénéficiaire. En 2000, La Poste a en effet réalisé 118 millions de bénéfice et ce bénéfice devrait augmenter en 2001. Dans ces conditions, comment peut-on sérieusement se justifier d'une réorganisation aussi brutale du réseau des offices de poste, si ce n'est dans le seul but d'engranger des bénéfices plus importants au détriment de la mission de service public qui lui est pourtant conférée par la loi?

Par ailleurs, au plan strictement lausannois, la fermeture de 7 bureaux de poste risque de porter un préjudice important aux habitants de nombreux quartiers de notre ville qui seront lourdement lésés par la réorganisation du réseau postal lausannois. Dans certains cas, la fermeture des bureaux de poste pourrait avoir des conséquences très lourdes sur la vie de quartier; la fermeture de la poste risquant de pousser des petits commerces à mettre également la clé sous le paillason.

Questions

Dès lors, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) La Municipalité a – à de nombreuses occasions – rappelé son engagement pour la défense et l'amélioration du service public, notamment dans le domaine des réseaux. Dès lors, quelle est l'analyse de la Municipalité, d'une part sur le projet de réorganisation des offices de poste lausannois en tant que tel et d'autre part, sur

l'étude commandée par La Poste suisse qui sous-tend cette réorganisation?

- 2) La Poste suisse explique dans le rapport qu'elle a remis aux conseillers communaux le 15 janvier dernier qu'un groupe de travail va être mis sur pied afin de discuter du projet de réorganisation du réseau postal lausannois. Selon La Poste suisse, des représentants de la Ville, des syndicats et des associations de quartier seront associés à ce groupe de travail. La Municipalité a-t-elle plus d'informations sur la composition de ce groupe de travail, son rythme de travail et l'échéance à laquelle il devrait terminer ses travaux? Sait-elle par ailleurs si des représentants du Conseil communal seront associés à ce groupe?
- 3) La Municipalité dispose-t-elle d'éléments lui permettant à ce jour d'évaluer la marge de manœuvre de ce groupe de travail sur le projet présenté le 15 janvier dernier? En d'autres termes, ce groupe de travail sera-t-il un simple organe d'information et de consultation ou sera-t-il à proprement parler un lieu de négociation?
- 4) La Municipalité a-t-elle déjà défini la position qu'elle défendrait au sein de ce groupe de travail? Si oui, quelle est-elle? Sinon, à quel moment pense-t-elle le faire?
- 5) La Municipalité de Lausanne a à plusieurs reprises ces derniers mois rappelé l'importance qu'elle voulait accorder au cours de cette nouvelle législature à la consultation des habitants. Envisage-t-elle, sur la question spécifique de la réorganisation des bureaux de poste, de consulter, sous une forme ou sous une autre, les habitants des quartiers directement concernés par la fermeture d'un office de poste? Si oui, quelles pourraient être les modalités d'une telle consultation?

La présidente: – Monsieur le Syndic, si vous le permettez, nous allons lire la deuxième interpellation, sur le même sujet, et vous pourrez répondre simultanément aux deux. M. Bonnard, je vous prie.

Interpellation urgente de M. Claude Bonnard et consorts sur l'organisation des bureaux de poste à Lausanne⁷

Développement

M. Claude Bonnard (Les Verts): – Une deuxième page de publicité pour les PTT vous est offerte par Les Verts, mais aussi avec l'appui de signataires d'autres partis qui, comme nous, ne sont pas tout à fait du même avis que La Poste.

Nous avons tous reçu de la part de La Poste une documentation intitulée «Réseau ville de Lausanne». Cette étude,

⁷Cf. *supra*, p. 40.

qui a fait déjà du bruit dans la presse locale, conclut que la fermeture de plusieurs bureaux de quartier permettrait de réaliser ce que la direction de La Poste considère comme un réseau postal idéal.

L'idéal de La Poste est clairement expliqué. Comme on assiste à un accroissement de la mobilité, il y a lieu d'adapter les structures afin de tirer un avantage de cette modification des habitudes. Au-delà d'une volonté exprimée «d'assurer de manière irréprochable le service public», on peut aussi constater que l'on ne parle plus seulement de SERVICE postal pour utiliser une terminologie de MARCHÉ postal! Le mot est lâché et l'objectif semble donc dévoilé: une rentabilité plutôt qu'un service ouvert aussi à ceux qui ne rapportent pas (ou plus) forcément. Il appartient à chacun de se situer face à cette vision d'un service public. Pour notre part, nous rappellerons la démarche de l'Agenda 21 lausannois, actuellement en voie de réalisation, et dont le deuxième volet prévoit précisément une «qualité de vie toujours améliorée» dans les quartiers lausannois; la preuve ne nous semble pas faite que les mesures prévues par La Poste contribuent à une telle amélioration de la qualité de vie...

Loin de nous l'idée de penser que la gestion de La Poste est de compétence municipale; toutefois, l'étude se veut un appel à une «collaboration constructive» avec les Communes concernées et leurs Autorités: la documentation de La Poste mentionne une «commission d'accompagnement» où seraient représentés «les autorités municipales, les associations de quartiers et les partenaires sociaux».

La conception de La Poste de demain deviendrait donc, en partie tout au moins, dépendante de l'Exécutif lausannois. Cela m'amène à poser les questions suivantes à la Municipalité:

Quelles ont été, jusqu'à parution de cette étude de La Poste, les interactions entre La Poste et l'Administration communale ou la Municipalité?

Le cas échéant, quelles ont été les réactions de la Municipalité?

Les informations statistiques concernant les quartiers, telles que composition, niveau d'emploi, de retraités, etc., ont-elles été demandées aux services de la Ville et discutées avec les auteurs de cette étude?

L'Administration communale dispose-t-elle de chiffres pouvant corroborer ou infirmer ceux avancés par La Poste, pour ce qui concerne les distances entre les offices postaux prévus et les lieux de résidence ou de travail des Lausannoises et des Lausannois?

Face à l'impact des mesures proposées, notamment sur les populations qui n'ont pas l'occasion de se déplacer quotidiennement que ce soit pour des raisons de santé, d'âge, ou d'occupation principale dans leur quartier de résidence, quelles seront les prises de positions de la Municipalité?

Les propositions de fermeture de plusieurs bureaux de poste sont-elles compatibles avec les objectifs généraux de la Municipalité pour ce qui est de l'aménagement du territoire et la mise en place d'un Agenda 21 lausannois?

La Municipalité envisage-t-elle de soutenir la fermeture de quelques bureaux de poste? Si oui lesquels et pour quelles raisons?

Je remercie la Municipalité de ses réponses.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – La Municipalité ne peut répondre ce soir, de façon définitive, sur les conclusions d'une étude paritaire qui sera faite prochainement et prendra plusieurs mois. Mais attendre d'avoir tous les éléments de cette étude pour répondre aux questions de ces deux interpellations urgentes serait manifestement contraire au règlement. C'est pourquoi nous avons choisi de donner une réponse factuelle sur tout ce qui peut être élucidé aujourd'hui déjà, les interpellateurs ne pouvant exiger que l'on fournisse le résultat de l'étude de collaboration, s'il y en a une, avant qu'elle ne soit terminée.

D'abord, les faits. La Poste a pris rendez-vous avec le nouveau syndic en décembre, un jour avant la conférence de presse qu'elle prévoyait de convoquer. J'ai bénéficié, avec un de mes collaborateurs, d'une présentation de trois quarts d'heure environ sur les différentes mesures envisagées et les quelques premières questions qu'elles nous inspiraient. Dans ces conditions, il est évident que la Municipalité ne pouvait avoir une réaction circonstanciée qu'au niveau de quelques grands principes qui ont été réaffirmés. Comme l'ont dit les interpellateurs, la décision finale appartient, hélas, à La Poste et au pouvoir fédéral, qui tiennent le couteau par le manche, pourrait-on dire. Mais de la réaction, de la capacité d'étayer les dossiers et de l'engagement des usagers dans les différents quartiers concernés peuvent dépendre le résultat et les décisions finales de cette étude, comme cela s'est notamment passé pour la poste de Saint-Jean à Genève, rouverte après fermeture. Ce que La Poste veut absolument éviter désormais. Elle préfère engager un processus préliminaire aboutissant aux premières décisions, en juin ou en septembre, avec un délai maximal de cinq ans pour conclure. Il est difficile de prédire la densité des décisions prises en septembre et dans cinq ans. Cela peut être une des sources de nos préoccupations.

De prime abord, nous sommes bien conscients de toutes les difficultés soulevées par les interpellateurs, plus particulièrement pour les personnes âgées ou à faible mobilité, que cette décision défavorise. Pour les géographes et tous ceux qui connaissent bien les quartiers de la ville, certaines décisions annoncées et potentiellement réalisables paraissent d'emblée aberrantes, alors que d'autres nécessiteront une analyse de vérification. Parce qu'il est déjà arrivé, dans le passé, que l'on ferme des bureaux de poste pour de bonnes raisons. Mais ce n'était simplement pas dans la logique

décrite tant par M. Junod que par M. Bonnard. Il se pourrait néanmoins que la fermeture de l'un ou l'autre des sept offices concernés relève d'une logique acceptable. Il est bien entendu impossible de le dire avant d'obtenir la réaction des quartiers et des associations, ainsi que le résultat de l'étude.

La Municipalité prévoit de définir clairement la marche à suivre dans sa séance du 31 janvier et, bien sûr, de participer à cette étude, en présence des représentants des quartiers et des milieux associatifs, comme le souhaite La Poste. Ne pas le faire équivaldrait à lui dire: «Faites ce que vous voulez, cela ne nous intéresse pas!» C'est dans les semaines qui suivront que la stratégie pourra être arrêtée. Ce qui ne justifie en aucun cas la démarche de La Poste, qui œuvre non seulement au profit d'un bénéficiaire à court terme, mais également sous la pression des célèbres directives européennes visant à libéraliser de plus en plus le marché postal, jusqu'à un niveau de profondeur encore indéfini aujourd'hui. Au vu des réactions engendrées dans les nombreux pays de la Communauté, ce niveau devrait aller au-delà de la simple lettre, bien plus loin que ce que l'on connaît actuellement en Europe. C'est l'un des motifs évoqués par ceux qui voient la perspective à cinq ans, soit un peu plus loin que le bénéficiaire de l'année prochaine.

Quant à la série des questions posées, je tiens encore à préciser que la Municipalité dispose de divers moyens, mais la décision finale ne lui appartient pas. Elle peut collaborer – et c'est bien son intention – avec les associations de quartiers et d'usagers. Elle peut aussi réaliser des études tendant à démontrer que l'on se trouve dans l'erreur, ou que l'on n'a pas tenu compte de tel ou tel aspect. Par exemple, les représentants de La Poste paraissent découvrir qu'un pôle économique est en voie de se développer à Vennes. Et qu'un métro pourrait accessoirement le desservir... Un simple élément susceptible de pondérer le débat.

Passons d'abord aux questions de M. Junod.

1) La Municipalité a – à de nombreuses occasions – rappelé son engagement pour la défense et l'amélioration du service public, notamment dans le domaine des réseaux. Dès lors, quelle est l'analyse de la Municipalité, d'une part sur le projet de réorganisation des offices de poste lausannois en tant que tel et, d'autre part, sur l'étude commandée par La Poste suisse qui sous-tend cette réorganisation?

Cette étude n'a utilisé aucune des bases statistiques de la Ville de Lausanne. Elle a été faite par La Poste. Il aurait été intéressant de disposer des cartes géographiques qui en résulteraient et tendaient à démontrer des flux divers de population à travers Lausanne, car c'est un élément à prendre en considération, parmi des dizaines d'autres. Ces éléments vont être analysés et l'on verra dans quelle mesure s'apparentent la cohérence superficielle qui découle d'un sondage auprès des usagers – à ce que nous avons

compris – et la cohérence profonde, que nous n'avons pas toujours affectée aux mêmes critères que les auteurs de cette étude. Quant à la philosophie générale, la Municipalité partage l'avis de M. Junod pour l'essentiel. Mais elle ne peut pas ignorer dans quel contexte européen de libéralisation à tous crins cette problématique s'inscrit.

2) La Poste suisse explique dans le rapport qu'elle a remis aux conseillers communaux le 15 janvier dernier qu'un groupe de travail va être mis sur pied afin de discuter du projet de réorganisation du réseau postal lausannois. Selon La Poste suisse, des représentants de la Ville, des syndicats et des associations de quartiers seront associés à ce groupe de travail. La Municipalité a-t-elle plus d'informations sur la composition de ce groupe de travail, son rythme de travail et l'échéance à laquelle il devrait terminer ses travaux? Sait-elle par ailleurs si des représentants du Conseil communal seront associés à ce groupe?

L'échéance devrait permettre des décisions en septembre. On peut donc en déduire que le délai court au moins jusqu'en juin. Les différents groupes qui se sont manifestés et que nous allons inclure seront les associations de quartiers, les représentants des usagers à faible mobilité, comme l'AVIVO par exemple, qui s'est déjà engagée dans ce débat, ou les milieux syndicaux. Le nombre d'emplois, sujet toujours dramatique, n'est peut-être pas la préoccupation la plus grave de ce dossier. Les syndicats eux-mêmes l'admettent. D'autres secteurs peuvent également être pris en compte. La Poste, lors de la réunion d'une heure qu'elle a concédée à celui qui vous parle, n'a pas évoqué l'éventualité d'une participation du Conseil communal ou de ses représentants. Cette opportunité peut éventuellement se négocier. Comme vous êtes tous membres de nombreuses collectivités de quartiers ou associatives, tous ceux qui veulent y entrer y entreront sous une étiquette ou l'autre. Cette question n'a finalement pas l'importance qu'on lui prête. Néanmoins, nous la soumettrons à qui de droit, le moment venu.

3) La Municipalité dispose-t-elle d'éléments lui permettant à ce jour d'évaluer la marge de manœuvre de ce groupe de travail sur le projet présenté le 15 janvier dernier? En d'autres termes, ce groupe de travail sera-t-il un simple organe d'information et de consultation ou sera-t-il à proprement parler un lieu de négociation?

La Municipalité fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la deuxième hypothèse se vérifie. Les représentants de La Poste, échaudés par le cas de Saint-Jean à Genève, disent que c'est leur intention. Mais à ce stade, nous ne pouvons pas exclure l'éventualité de longues palabres aboutissant à une option qui ne soit pas propre à nous enchanter. Nous ferons néanmoins l'impossible pour la sauvegarde du service public souhaité et sommes prêts à examiner les solutions originales, susceptibles d'être appliquées. Nous avons en particulier l'intention – mais après une semaine seulement, le catalogue complet des

propositions envisageables doit encore être élaboré – d'étudier si des possibilités de partage des locaux, comme notamment à Saint-Jean, Genève, sont réalisables pour certains de ces bureaux, plus particulièrement dans le quartier de la Bourdonnette, menacé de se transformer en ghetto.

4) *La Municipalité a-t-elle déjà défini la position qu'elle défendrait au sein de ce groupe de travail? Si oui, quelle est-elle? Sinon, à quel moment pense-t-elle le faire?*

La philosophie générale vient de vous être exposée. Nous pourrions nous trouver dans une situation où les représentants de l'Autorité aient le choix entre une position pure et dure conduisant à sept fermetures de postes et une position plus nuancée permettant d'en sauver un certain nombre. Auquel cas, nous devrions faire une pesée d'intérêts. A ce stade, je le rappelle, la Municipalité fera l'impossible pour sauvegarder le maximum de service public dans notre ville, en collaboration avec les milieux concernés.

5) *La Municipalité de Lausanne a, à plusieurs reprises ces derniers mois, rappelé l'importance qu'elle voulait accorder au cours de cette nouvelle législature à la consultation des habitants. Envisage-t-elle, sur la question spécifique de la réorganisation des bureaux de poste, de consulter, sous une forme ou une autre, les habitants des quartiers directement concernés par la fermeture d'un office de poste? Si oui, quelles pourraient être les modalités d'une telle consultation?*

La réponse a déjà été donnée par les sociétés de quartiers, les associations, le relais des conseillers communaux qui en font partie. Une consultation générale de la population est hélas prématurée, eu égard au programme de l'Agenda 21, mais nous savons que les gens mieux organisés que d'autres arrivent toujours à consulter la population, quoi que la Municipalité fasse.

Les questions de M. Bonnard, maintenant:

Quelles ont été, jusqu'à parution de cette étude de La Poste, les interactions entre La Poste et l'Administration communale ou la Municipalité?

Comme je vous l'ai dit, votre syndic a bénéficié d'une présentation, un jour avant la presse.

Le cas échéant, quelles ont été les réactions de la Municipalité?

Vous lisez les journaux aussi bien que moi. En première estimation, j'ai fait la distinction – précisant clairement qu'il ne s'agissait pas d'une position définitive, à prendre après étude – entre les cas qui paraissaient d'emblée très problématiques et inacceptables, et ceux qui exigeaient une vérification.

Les informations statistiques concernant les quartiers, telles que composition, niveau d'emploi, de retraités, etc.,

ont-elles été demandées aux services de la Ville et discutées avec les auteurs de cette étude?

Comme ces renseignements n'ont pas été demandés, l'étude se fonde apparemment sur d'autres critères. Mais nous n'avons pas encore reçu le tableau qui nous a été présenté et n'avons pas pu vérifier la chose. Cette étude n'a donc pas été faite sur la base de nos informations statistiques.

L'Administration communale dispose-t-elle de chiffres pouvant corroborer ou infirmer ceux avancés par La Poste, pour ce qui concerne les distances entre les offices postaux prévus et les lieux de résidence ou de travail des Lausannoises et des Lausannois?

A ce que j'ai compris, il s'agit de chiffres statistiques. Mais vous savez que, dans ce domaine, les statistiques ne veulent pas dire grand-chose, puisqu'un pays peut se prévaloir d'un climat moyen annuel idéal de 20°, avec 50° l'été et -30° l'hiver. Statistiquement agréable, il ne le serait effectivement pas! Il y a donc lieu de se méfier de statistiques aussi simplistes et la Municipalité étudiera très en détail les arguments pertinents, favorables au maintien desdits bureaux.

Face à l'impact des mesures proposées, notamment sur les populations qui n'ont pas l'occasion de se déplacer quotidiennement, que ce soit pour des raisons de santé, d'âge ou d'occupation principale dans leur quartier de résidence, quelles seront les prises de position de la Municipalité?

Sachez, Monsieur Bonnard, qu'aujourd'hui déjà de très nombreux habitants – parce qu'il n'y a pas une poste pour cinq immeubles – se trouvent dans une situation défavorable. La Municipalité tient à la sauvegarde de ce service et agira dans le sens énoncé: recherche de solutions paritaires, avec la conviction que, dans un certain nombre de cas, des erreurs sont commises. A ce stade, elle n'a pas défini une politique conforme aux termes de votre question, qui ne peut relever de la réponse faite sur le coin d'une table, mais mérite une étude poussée pour savoir ce qui est réellement possible, ce «réellement possible» étant limité – et c'est un des paradoxes – par le monopole de La Poste.

Les propositions de fermeture de plusieurs bureaux de poste sont-elles compatibles avec les objectifs généraux de la Municipalité pour ce qui est de l'aménagement du territoire et la mise en place d'un Agenda 21 lausannois?

Très clairement non, pour un certain nombre de bureaux, à vérifier pour deux d'entre eux. L'étude seule pourra nous le dire.

La Municipalité envisage-t-elle de soutenir la fermeture de quelques bureaux de poste? Si oui, lesquels et pour quelles raisons?

La Municipalité n'a pas l'intention de soutenir la fermeture de bureaux de poste. Elle pourrait néanmoins être amenée, par son étude de détail, ou je ne sais quelle forme de négociation favorable au maintien de tout ce qui est essentiel, à renoncer à s'opposer dans un cas ou l'autre. Mais c'est seulement après étude et négociation que nous pourrions le dire.

J'ai répondu dans la mesure de ce qu'il était possible de dire aujourd'hui. Si nous avions voulu être absolument précis sur tout, nous nous serions exprimés dans six mois, ce qui aurait été contraire aux principes des interpellations urgentes. De ce fait, je ne pourrai en dire davantage.

Discussion

M. Grégoire Junod (Soc.): – Je remercie M. le syndic pour sa réponse rapide à ces interpellations urgentes. J'en suis globalement satisfait et heureux de voir que la Municipalité est prête à se mobiliser contre la fermeture des bureaux de poste. Je crois, en effet, que le rôle des Autorités lausannoises, du Conseil communal comme de la Municipalité, sera très important dans cette affaire. La logique financière qui sous-tend aujourd'hui toute la réorganisation du réseau postal en Suisse est extrêmement forte. C'est par une mobilisation des élus locaux, des associations et des habitants que nous pourrions faire revenir La Poste sur son projet de réorganisation.

J'ajouterai une remarque à ce qu'a dit M. le syndic concernant le contexte européen et la pression qui pèserait sur La Poste en matière de libéralisation du marché: le Parlement européen a refusé, un peu à la surprise générale, une directive de la Commission européenne qui visait précisément à restreindre le monopole de la poste sur le courrier et qu'en l'état, la libéralisation du marché postal au niveau européen est bloquée pour un certain nombre d'années. Il est vrai que l'on ne sait pas ce qui se passera à moyen et à long terme, mais on observe aujourd'hui – on le voit aussi dans le marché de l'électricité – que les partisans du «tout libéralisme» reviennent un peu en arrière. On se rend compte également – et dans le domaine de La Poste, c'est très frappant au niveau suisse – que la libéralisation conduit inéluctablement à une dégradation du service public et des prestations offertes à la population.

Cela étant dit, je pense qu'il faut que le Conseil communal marque sa désapprobation vis-à-vis du projet de La Poste, ainsi que sa volonté de défendre le réseau postal lausannois et le développement du service public. C'est pourquoi je vous propose de voter une résolution qui aurait la teneur suivante:

Résolution

Soucieux de défendre et de développer le service public, opposé à tout démantèlement du réseau postal lausannois, le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la fermeture des bureaux de poste lausannois.

M. Claude Bonnard (Les Verts): – J'aimerais remercier la Municipalité pour ses réponses aux questions parfois redondantes figurant dans les deux interpellations. Il est très net que le démantèlement du service postal lausannois est une préoccupation de la Municipalité et que veiller aux intérêts des habitants semble même relativement prioritaire pour elle. La réaction est donc tout à fait satisfaisante. J'appuie la résolution présentée par M. Junod. Afin que les choses puissent être beaucoup plus claires quant à la volonté du Conseil en général, je souhaiterais aussi que la Municipalité nous informe, dans la mesure où cela prendra un certain temps, du progrès de ses négociations avec La Poste.

M^{me} Aline Gabus (POP): – On a beaucoup parlé de l'Agenda 21 dans la réponse de la Municipalité. Même s'il n'est pas encore voté dans sa totalité, on peut s'en inspirer pour consulter la population. J'ai déposé, il y a plusieurs mois, une interpellation sur ce même sujet⁸ et me permets donc de proposer aussi une résolution, que je vais vous lire:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande à La Poste d'être associée à l'organisation de séances publiques dans chaque quartier concerné par un déplacement ou une fermeture de bureau de poste. Le Conseil communal souhaite également être régulièrement informé du déroulement de ces réunions.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Je n'ai pas l'intention de déposer une résolution, mais de suggérer à la Municipalité, qui va travailler sur le sujet le 31 janvier, de demander quels sont les critères que La Poste entend adopter pour décider dans le futur de confirmer ou non la fermeture d'un bureau de poste. C'est assez facile de faire faire des études, une consultation alibi, dont on ne retient que ce qui est positif (ou négatif) pour confirmer (ou infirmer) la justification d'un bureau de poste. Au sujet des démarches, il serait assez intéressant de demander d'abord à La Poste sur la base de quels critères elle va décider par la suite de fermer ou non. On pourra ensuite engager une négociation.

M. Alain Hubler (POP): – Je crois que la Municipalité a été claire et a déjà manifesté publiquement sa désapprobation quant à la fermeture de certains bureaux de poste. Elle vient même d'annoncer vouloir collaborer avec les associations d'usagers et faire l'impossible pour la sauvegarde des services publics. Aussi, il me semble que cet engagement devrait se traduire par des effets concrets et pratiques. Même si le mouvement de Saint-Jean a su se mobiliser sans le soutien des pouvoirs publics, il serait souhaitable que la Municipalité aide les citoyens désireux de lutter contre ces fermetures. Je dépose donc la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil communal demande à la Municipalité de Lausanne de s'engager contre la fermeture des bureaux de poste lausannois en fournissant aux comités et associations

⁸BCC 2001, T. I (N° 4), p. 273.

d'usagers qui en feraient la demande des moyens logistiques (locaux, administration, etc.) leur permettant de s'organiser pour lutter contre ces fermetures.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je tiens tout d'abord à préciser à M. Perrin que les critères nous ont été fournis, mais qu'à la vitesse où se sont passées les choses avec un beau gros tableau final, il était impossible de les vérifier. Ce sera l'un des points à examiner au cours des prochaines semaines.

Quant aux diverses résolutions, celle de M. Hubler pose problème, car je ne sais pas jusqu'où elle tend. Elle veut dire quoi? Est-ce qu'il faut mobiliser les troupes de je ne sais quel pays pour aider les usagers à occuper les postes? J'exagère un peu... mais il faudrait qu'il précise la portée qu'il donne à sa résolution pour que je puisse me faire une opinion. Il va de soi que si nous travaillons en collaboration avec les associations d'usagers, que nous réalisons des études, nous les assumerons. Il ne s'agit pas, en revanche, de se lancer dans de vastes subventionnements, parce que ce ne serait vraiment pas notre mission à ce stade.

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – Une question de forme d'abord: je remarque que l'on a une propension à déposer des résolutions ce soir!... Ce qui est d'autant plus regrettable que l'on n'a pas eu le temps, en fait, d'analyser les interpellations elles-mêmes, puisqu'elles sont urgentes, ni la réponse de M. le syndic. Cela dit, je constate que tant la résolution de M^{me} Gabus que celle de M. Hubler contiennent des injonctions et qu'une résolution, par définition, ne peut en contenir.

La présidente: – La résolution de M^{me} Gabus dit bien: *Le Conseil communal souhaite (...)*... Celle de M. Hubler: *(...) s'engager contre la fermeture (...)*... c'est vrai, c'est une injonction... Je vais faire voter la résolution de M. Junod et celle de M^{me} Gabus qui n'ont pas d'injonction.

M. Alain Hubler (POP): – Première chose: cela ne me gêne nullement de remplacer le mot «demande» par «souhaite». Je suis un jeune conseiller communal et vous prie de m'excuser!

Deuxième chose: concernant l'aide logistique, j'ai eu le malheur de mettre «locaux, administration, etc.». Je propose que l'on supprime «etc.» Je tiens quand même à rappeler à la Municipalité qu'elle a investi à l'époque des montants financiers pour le référendum contre la libéralisation de l'électricité et pense que ma résolution est une question de principe. Il est bien clair qu'il ne s'agit pas de déplacer une armée entière aux frais de la Commune de Lausanne!

M. Pierre Payot (POP): – Je ne viens pas déposer une résolution, mais relever ce qui est opportun et juste dans l'intervention de notre collègue Perrin demandant la fixation de critères. Parce que nous avons tous reçu, en tant que conseillers communaux, un dossier de La Poste prenant

comme critère les distances moyennes par exemple, qui ne présentent pas d'intérêt. Ce sont les distances maximales, à mon avis, qui sont intéressantes et devraient être déterminantes pour fixer la localisation des bureaux de poste. Autre critère: l'état actuel des centres d'activité ne parle pas de l'évolution prévisible. Cette question des critères déterminants pour fixer l'emplacement des offices me paraît importante. Ceux que La Poste a choisis sont très critiquables.

La présidente: – Quelqu'un d'autre désire-t-il encore s'exprimer? Résolution de M. Junod:

Résolution

Soucieux de défendre et de développer le service public, opposé à tout démantèlement du réseau postal lausannois, le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la fermeture des bureaux de poste lausannois.

Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? A une bonne majorité, vous avez accepté la résolution de M. Junod.

Résolution de M^{me} Gabus:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande à La Poste d'être associée à l'organisation de séances publiques dans chaque quartier concerné par un déplacement ou une fermeture de bureau de poste. Le Conseil communal souhaite également être régulièrement informé du déroulement de ces réunions.

Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? A une large majorité, vous l'avez acceptée.

Résolution de M. Hubler:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne s'engage contre la fermeture des bureaux de poste lausannois en fournissant aux comités et associations d'usagers qui en feraient la demande des moyens logistiques (locaux, administration) leur permettant de s'organiser pour lutter contre ces fermetures.

Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? A une bonne majorité, vous avez refusé la résolution de M. Hubler.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu l'interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts: «Fermeture des bureaux de poste lausannois: quelle réaction municipale?»;

- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Soucieux de défendre et de développer le service public, opposé à tout démantèlement du réseau postal lausannois, le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la fermeture des bureaux de poste lausannois.»

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Claude Bonnard et consorts sur l'organisation des bureaux de poste à Lausanne;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de M^{me} Aline Gabus, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande à La Poste d'être associée à l'organisation de séances publiques dans chaque quartier concerné par un déplacement ou une fermeture de bureau de poste. Le Conseil communal souhaite également être régulièrement informé du déroulement de ces réunions.»

Points de l'ordre du jour

La présidente: – M. Pernet étant parti, nous ne pouvons pas prendre le point 16 et passons donc au point 18, motion de M^{me} Andrea Egli, *Pour l'adhésion de notre Ville à Attac.*

Motion de M^{me} Andrea Egli pour l'adhésion de notre Ville à Attac⁹

Développement polycopié

Lancée par le *Monde diplomatique*, l'association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyen-ne-s, Attac, a été fondée en France le 3 juin 1998 autour d'une plate-forme réunissant des personnalités, des associations, des organisations syndicales et des journaux de tous les horizons du mouvement social. Elle a rapidement rencontré un très grand écho et compte aujourd'hui des milliers de membres dans plusieurs pays.

⁹BCC 2001, T. II (N° 11/I), p. 14.

Une première assemblée préconstituante d'Attac Suisse a eu lieu à Lausanne le 12 février 1999. Plus de quatre cents personnes ont pris part à cette soirée, signe d'un intérêt réel pour agir contre les logiques financières destructrices actuellement à l'œuvre. Dans les cantons de Berne, Zurich, Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel et du Tessin, des groupes d'Attac se sont peu à peu constitués pour réfléchir ensemble, débattre, informer et se faire entendre. Attac veut mettre l'économie au service des besoins de tous les êtres humains et revendique un contrôle démocratique des marchés financiers. A l'heure où les réalités locales disparaissent face à une mondialisation galopante, le rôle de l'Etat est à renforcer. Attac veut reconquérir les espaces perdus en agissant tant aux niveaux local et national qu'international afin de créer un espace démocratique. Attac entend provoquer et élargir le débat, produire et diffuser l'information, agir en commun.

La ville de Delémont a déjà adhéré à Attac. Convaincus de l'importance de ce mouvement, le groupe POP et Progressistes propose par cette motion que la Ville de Lausanne demande son adhésion à Attac.

La présidente: – Y a-t-il discussion au sujet de la motion de M^{me} Egli?

Discussion préalable

M. Pierre Gilliot (Rad.): – *Pourquoi ne pas créer, à l'échelle planétaire, l'organisation non gouvernementale Action pour une taxe Tobin d'aide aux citoyens (Attac)? En liaison avec les syndicats et les associations à finalité culturelle, sociale ou écologique, elle pourrait agir comme un formidable groupe de pression civique auprès des gouvernements, pour les pousser à réclamer, enfin, la mise en œuvre effective de cet impôt mondial de solidarité. Voilà comment Ignacio Ramonet terminait son article dans le Monde diplomatique. Cette conclusion fut à la base de la création d'Attac en 1998. Titre de cet article: Désarmer les marchés. Je cite plus loin: La fondation d'Attac est le résultat du refus d'une pensée économique unique, d'une décision monopolisée par des élites plus arrogantes qu'expertes et d'un assujettissement de la démocratie à l'autocratie financière. C'est ainsi que se définit la Fondation Attac et toutes ces informations se trouvent sur son site web. Qui sont les fondateurs? Agir ici, Alternative économique, Amis de la terre, Artisans du monde, CFDT Fédération banques, CGT Fédération finances, Confédération paysanne, Droit au logement DAL, Maisons des jeunes et de la culture, Ligue de l'enseignement, Monde diplomatique, SUD PTT, Syndicat de la magistrature – et j'en passe. On voudrait y ajouter la Ville de Lausanne. Attac fait des propositions sur des sujets divers: motion sur le mouvement des sans-papiers de Suisse, dont je cite un extrait: Les sans-papiers forment une main-d'œuvre corvéable à merci, indispensable à de nombreux secteurs économiques. Dénués de tous droits, ils sont de fait l'aboutissement de politiques néolibérales visant à précariser l'ensemble des salariés au profit des milieux économiques dirigeants. Motion sur le World Economic Forum... je vais abréger.*

L'assemblée générale d'Attac Suisse décide de *s'engager dans la mobilisation contre le World Economic Forum sur une position claire, le refus de dialoguer* – je souligne « le refus de dialoguer » – *avec les maîtres autoproclamés de l'économie et, à l'opposé, de promouvoir les échanges et les débats sur un autre monde possible et les modalités de son avenir*. Je pourrais vous citer encore d'autres éléments : résolution contre le démantèlement du réseau postal – c'est très actuel – enjeux d'un impôt sur les gains en capital, manifestation nationale de soutien aux sans-papiers, etc. Quelle conclusion tirer ? De la taxe Tobin en passant par les offices postaux et les sans-papiers – c'est assez divers – Attac est devenu un mouvement associatif tous azimuts. Ville souveraine, Lausanne, votre Conseil, ne doivent pas être associés à ces idées, voire entraînés sans avoir été amenés à se prononcer sur de tels sujets en connaissance de cause et après délibération.

En conséquence, le groupe radical est opposé à l'adhésion de notre Ville à Attac et vous propose de rejeter sans suite la motion de M^{me} Egli... (*Brouhaha.*) Alors, je demande la transmission de la motion à une commission. C'est ça ?

La présidente : – Monsieur Gilliot, vous avez deux possibilités : transmettre la motion à la Municipalité ou à une commission. (*Brouhaha.*)

M. Pierre Gilliot (Rad.) : – Aidez-moi !

La présidente : – Avez-vous terminé, Monsieur Gilliot ?

M. Pierre Gilliot (Rad.) : – Oui... On transmet à une commission ?

La présidente : – Alors, Monsieur, vous devez avoir cinq membres du Conseil qui vous soutiennent. Est-ce que cinq membres soutiennent la proposition de M. Gilliot ? (*Brouhaha.*)

Points de l'ordre du jour

La présidente : – Nous ne pouvons pas prendre le point 19, M. Payot étant occupé au dépouillement. Point 20, motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei : *Pour une formation élémentaire des nouveaux élus*.

Motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei pour une formation élémentaire des nouveaux élus¹⁰

Développement photocopié

«La politique est une très bonne école de la vie...» : tout le monde semble unanime sur cette vérité. Mais voilà, trop

souvent l'enseignement consiste à encaisser des coups bas et l'arme utilisée est l'intellect entraîné à lancer des critiques négatives. Tout est prétexte pour s'engager à un rapport de force, même à l'intérieur de sa propre famille politique. Dans un monde où le savoir – comme l'argent – n'est plus considéré comme un moyen mais comme un but, il faut être courageux pour poser encore une question « simple », sans parler de questions pertinentes.

A chaque début de législature, la bonne volonté des « anciens » d'initier les « jeunes » est manifeste ; le résultat est néanmoins décevant. N'oublions pas, la politique est une école de la vie, donc jamais terminée. Les anciens courent après leurs propres anciens pour obtenir des réponses en coup de vent et n'ont guère le temps de s'arrêter pour les plus jeunes. Et si par miracle, on pouvait articuler pour une fois une question, la réponse pourrait s'avérer par la suite fautive, incomplète, ou l'ancien en ignorait la réponse.

Pour cultiver cet esprit, aucune formation n'est prévue pour les nouveaux élus qui leur permettrait de se munir d'une solide base de connaissances sur le fonctionnement de leur nouvelle tâche. Voici quelques questions que peuvent se poser un grand nombre de personnes fraîchement élues :

- A quoi servent les Commissions permanentes ?
- Quels sont les droits et les devoirs réglementaires d'un membre du Conseil ?
- Comment aborder les comptes, le budget et à quel moment intervenir pour pouvoir proposer quoi ?
- Comment comprendre la complexité de l'Administration, sa fonction et le lien avec le monde politique ?
- Comment se déroulent les commissions, la présidence d'une commission ?
- Quand est-ce qu'une interpellation est urgente ou pas ?
- Quelle est la différence d'une motion envoyée à la Municipalité ou à une commission ?
- ... et bien d'autres encore.

Dans un contexte où l'erreur est plus souvent réprimée que corrigée, il est nécessaire que la politique offre aux citoyens motivés et courageux, qui osent se manifester encore dans cette démocratie à bout de souffle, une formation de base solide pour ne pas les décourager dès le début.

Pour toutes ces raisons, j'invite la Municipalité à organiser des séances de formation avec des animateurs SANS couleur politique (ou en alternance) afin d'offrir un minimum de connaissance générale sur la base des propositions suivantes :

- offrir au début d'une législature des séances d'informations/formation à raison de 4 soirées, 1 x par semaine ;
- des séances réparties 4 x par année seront proposées pour des questions qui surgissent pendant la législature. Le ou les responsables des séances peuvent également

¹⁰BCC 2001, T. II (N° 12/II), p. 264.

offrir une disponibilité permanente qui remplacerait éventuellement ces 4 séances dans l'année. Mais il est profitable pour tout le monde de maintenir des séances de groupe et de favoriser ainsi les échanges entre les membres des différents partis politiques;

- ces séances devraient être gratuites (mais non payées) et ouvertes à toute personne intéressée, même aux anciens;
- la présentation de l'ensemble de l'Administration, les droits et les devoirs des membres du Conseil, l'application de ceux-ci et leur cheminement ultérieur (voir aussi les questions citées précédemment) constituent la partie informative du programme. Mais une plus grande importance est donnée aux questions que chaque participant apporte. Exemple: A la question «comment présider une commission?», il ne suffit pas simplement d'expliquer, mais de proposer une commission fictive et ainsi de passer du spectateur passif à l'acteur actif. Ainsi la confiance à travers une implication directe, mais sans conséquences désagréables, peut s'instaurer pour celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de ce genre d'exercice.
- d'autres propositions sont les bienvenues.

L'engagement de TOUTES et de TOUS au service de la collectivité est une raison suffisante pour le reconnaître sous forme d'une sérieuse prise en compte en matière de formation digne de leur nouvelle fonction – la motivation et notre démocratie en dépendent. Un amendement sera déposé pour un montant en conséquence quand le budget sera à l'ordre du jour. Vu l'urgence de cette motion, je souhaite l'envoyer directement à la Municipalité.

La présidente: – En l'absence de M^{me} Pasche-Casadei, il faut décider de ce que l'on va faire de cette motion. Quelqu'un veut-il la reprendre ou avoir une discussion à ce sujet?

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – S'il faut reprendre cette motion, je pense qu'on peut le faire. Une motion de M. Meylan pose déjà cette question. Alors, on va honnêtement la reprendre pour l'une de nos collègues, Madame.

La présidente: – Madame Tauxe, vous la reprenez à votre nom? Merci. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire? Cette motion est donc renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei pour une formation élémentaire des nouveaux élus;
- où la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei pour la création d'un bureau d'orientation pour les familles¹¹

Développement polycopié

L'encadrement familial pour les enfants ne permet pas seulement de créer un tissu *affectif*, indispensable pour tout être humain, mais c'est aussi le lieu protégé où l'apprentissage de la vie en collectivité peut s'exercer en toute sécurité et dans l'intimité. Si cet encadrement est précaire ou défaillant, l'enfant – l'adulte de demain – cherchera cette sécurité à l'extérieur, dans la collectivité. Même si celle-ci met à disposition de multiples institutions avec du personnel professionnel pour accueillir les gens à la recherche d'un lieu pour se sentir en toute sécurité – trop souvent en vain – aucune institution est à même de combler l'absence du tissu *affectif* qu'une famille pourrait offrir. Un service public ne peut donc offrir une réelle aide qu'en gardant un rôle complémentaire à la famille, et non substitutionnel.

L'absence de la cellule et du cadre familiaux a des conséquences dramatiques sur l'ensemble d'un organisme.

Notre propre organisme, le corps humain, est un modèle par excellence pour comprendre les conséquences destructrices d'un fonctionnement qui exclut l'existence même de la cellule vivante et familiale. Par exemple, le cœur d'un corps humain injecte immédiatement du sang supplémentaire (qu'il prélève où il y en a bien assez) pour remettre en équilibre une défaillance organique, sans cela la survie de l'être humain est menacée. Grâce à sa fonction indépendante de la commande cérébrale, il accomplit cette tâche spontanément sans se préoccuper d'un ordre contradictoire venant d'un intellect dominé par un endoctrinement quelconque. (Ces propos sont repris du livre «Cœur et Énergétique», Dr Michel Bercot – Editions Opéra.)

Dès lors, il faut constater qu'une politique visant à ignorer le droit d'existence de la cellule familiale, voire de l'exclure en la remplaçant par des «organes» institutionnels, fait délibérément fausse route. Tant que les politiciens et politiciennes se laissent dominer par la commande centrale – le cerveau endoctriné par une économie où tout le monde est d'avance condamné à profiter de l'autre – ils/elles assurent la maladie et l'augmentation des primes *d'assurance maladie* qui garantissent le bon fonctionnement d'un système à la perte de ses valeurs humaines et d'une *assurance de santé*.

Avant de quitter la scène politique, j'invite la Municipalité à soutenir davantage l'existence de la famille en créant un bureau d'orientation pour les familles qui offre:

- une information générale sur l'existence des prestations familiales;
- un cadre ouvert à toutes suggestions pour améliorer les conditions familiales;

¹¹BCC 2001, T. II (N° 13/1), p. 287.

- la valorisation de l’image familiale et motive ainsi les familles à se manifester pour revendiquer leur droit à une existence digne;
- la mise sur pied d’un réseau de formation continue pour les personnes momentanément actives dans la cellule familiale et ainsi leur assurer un retour plus aisé dans le monde du travail. (Ce qui est devenu possible avec la formule de réinsertion offerte aux chômeurs – malheureusement une fois des dégâts déjà causés – devrait être doublement possible pour les personnes qui se préoccupent à l’avance de leur avenir = transfert des coûts en augmentation des charges sociales pour assurer le maintien d’une attitude responsable);
- ouvrir la voie d’une formation continue dans une spécialisation déjà acquise qui assure le retour dans un domaine professionnel exigeant une continuelle mise à jour;
- la création d’un système de service modulable dans le temps. Cela permettrait aux personnes actives au foyer d’accomplir des services multiples pour la collectivité (ex.: garde d’enfant, entretien et soins du ménage public, prendre soin de personnes âgées, handicapées, fragilisées, patrouilleur scolaire, encadrement des jeunes, etc.). Selon le service, une formation de base et une supervision sont envisagées pour que les professionnelles trouvent une collaboration de soutien et non pas contraignante. Ces services seront salariés pour permettre aux personnes actives au foyer une indépendance financière ainsi qu’une reconnaissance réaliste dans une collectivité où la solidarité est aussi salariée et, finalement, tout le monde paie son pain quotidien avec de l’argent;
- favoriser le travail à temps partiel pour les parents de jeunes enfants;
- la proposition de constituer des groupes de travail pour la réalisation de projets et de revendications, par exemple un engagement pour que l’assurance maternité ne revienne pas qu’aux femmes qui travaillent, mais qu’elle récompense toutes celles qui choisissent d’interrompre leur activité professionnelle au risque de ralentir, voire de briser leur carrière;
- la motion déposée par M^{me} Peiry-Klunge «Subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants» va dans le sens de cette motion. Néanmoins, elle fait appel à une assistance et à mon sens les familles ont un droit d’existence sans devoir se faire assister par les pouvoirs publics. Un service rendu à la collectivité et rémunéré éliminerait cette «prise en charge» qui ne sera pas demandée par ceux et celles qui en auraient le plus besoin et préfèrent trouver du travail non compatible avec leur fonction;
- d’autres propositions...

Si je n’ai pas fait appel à un délégué de famille, j’estime que la délégation n’implique pas chacun et chacune dans un processus demandant un engagement de tous ceux et celles qui sont en premier lieu concernés. Je souhaiterais

vivement que les familles dans toutes leurs diversités sortent de leur anonymat et se mobilisent pour créer une structure soutenue par la Ville de Lausanne, impliquant les associations déjà existantes et œuvrant pour les familles. Ils apporteront des connaissances inestimables et un savoir-faire précieux pour qu’au niveau politique la famille trouve enfin le soutien qu’elle mérite.

Cette motion ne vise en aucun cas à démanteler ou à dévaloriser une infrastructure de garde d’enfants établie, ni l’accueil des jeunes dans les centres de loisirs et milieux scolaires ou d’autres prestations institutionnelles. La diversité et l’ouverture de notre société doivent pouvoir répondre à de multitudes attentes venant de ses habitants. Un encadrement familial rassurant doit aussi trouver sa place, car il est inquiétant d’entendre des politiciens réclamer des places d’accueil en garderies parce que le marché du travail a besoin de main-d’œuvre féminine bon marché pour notre économie – où est alors la place de l’enfant?

Qu’il y ait de plus en plus de parents qui souhaitent s’épanouir professionnellement, soit, mais qui s’étonne alors que la révolte et la violence des jeunes laissés-pour-compte prennent aujourd’hui leurs sources à la racine même de tout être humain... un manque profond d’affection et d’amour.

La présidente: – Idem pour ce point. M^{me} Tauxe ne la reprenant pas, elle est également renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei pour la création d’un bureau d’orientation pour les familles;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Diplômes de conseillers

La présidente: – Mesdames et Messieurs, vos diplômes de conseillers communaux ne seront pas expédiés. Vous êtes priés de les prendre avec vous. Les présidents de groupe s’en chargeront pour les absents.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 12 février, à 19 h 30. Je vous remercie.

La séance est levée à 20 h 30.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

**LISTE DES MEMBRES
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE**

(Mise à jour : 24 janvier 2002)

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Parti
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. A.-Pidou 8 1000 Lausanne 6	616.32.13	079/350.09.66 601.26.25	616.38.28	abbetarch@mac.com	VDC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. Chablière 35 1004 Lausanne	317.51.95	646.56.26	311.61.05	imprivaud@vtx.ch	RAD
ATTINGER DOEPPER Claire	Assistante sociale	Ch. des Allinges 4 1006 Lausanne	315.23.72	616.30.32	315.20.06	claire.attinger@lausanne.ch doepper@bluewin.ch	SOC
BALLENEGGER Jacques	Avocat	Case postale 2860 1002 Lausanne	311.23.88	652.29.71	311.23.91	ballenegger@yahoo.com	ECO
BAVAUD Sandrine	Secrétaire associative	Ch. des Clochetons 6 1004 Lausanne	661.24.34	661.43.00	661.24.36	sandrine.bavaud@cmilk.ch	ECO
BÉBOUX Jean-Pierre	Architecte SIA	Ch. des Bossons 45 1018 Lausanne	647.36.39	079/370.39.89 646.79.82	648.27.84		RAD
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne	316.64.48	323.98.74			ECO
BLANC Eric	Menuisier	Rte Clate-aux-Moines 9 1000 Lausanne 26	802.82.02 784.30.29	079/418.80.18 784.31.42	801.07.80 784.31.42	pdcvaud@hotmail.com eblanc@polymatch.ch	VDC
BLANC Jean-Louis	Réviseur	Av. de France 78 1004 Lausanne	310.41.97	078/600.41.97 646.85.69			RAD
BONNARD Claude	Chimiste	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	692.58.91	312.75.14		claire.bonnard@isrec.unil.ch claire.bonnard@urbanet.ch	ECO
BONVIN Jacques	Physicien	SOLSTIS, Sébeillon 9b 1004 Lausanne	622.50.75	079/628.29.02 683.25.55	622.50.71	jacques@solstis.ch	ECO
BOURQUIN Jean-Christophe		Av. du Rond-Point 18 1006 Lausanne	692.31.73	616.27.37		jcbourquin@bluemail.ch	SOC
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079/257.18.58 784.51.05			ECO
BRON Alain	Ingénieur télécomm. Enseignant	Ch. de Clamadour 14 1012 Lausanne	624.27.42	652.93.49		abron@heg-edu.vd.ch	SOC
BUCHER Alma		Parc-de-la-Rouvraie 26 1018 Lausanne		647.94.11	647.94.11	aa.bucher@bluewin.ch	VDC
BUFFAT Marc-Olivier	Docteur en droit Avocat	Av. Juste-Olivier 9 1006 Lausanne	320.24.65	320.52.80	323.01.48	buffatlaw@hotmail.com	RAD
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Ch. de la Batelière 3 1007 Lausanne	653.32.30	079/285.59.05 616.43.29	653.31.03 616.43.29	maurice.calame@swissonline.ch	LIB

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Parti
CAVIN Yves-André	Economiste, contrôleur de gestion	Ch. du Bois-Genoud 2 1032 Romanel s/Lausanne	316.20.13	079/750.96.17 646.12.46	316.29.18	yves-andre.cavin@sfi.vd.ch	RAD
CHAPPUIS Gérard	Juriste - Chargé de cours	Bd de Grancy 20 1006 Lausanne		617.89.58	617.89.58	gerardchappuis@urbanet.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Ferme de Rovéréaz 1010 Lausanne	652.37.55	652.37.55	652.55.87		VDC
CHRISTE Paul-Louis	Ingénieur ETS	Parc-de-la-Rouvraie 6 1018 Lausanne	315.87.31	647.30.59	315.80.15		RAD
CORNAZ Mireille	Enseignante	Ch. du Bois-Gentil 114 1018 Lausanne		648.22.60	648.22.60	mireillecornaz@hotmail.com	VDC
COSANDEY Monique	Employée de bibliothèque	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	321.10.12			monique.cosandey@bluewin.ch	SOC
COSANDEY Roger	Secrétaire d'association	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	651.60.60	647.12.19		roger.cosandey@sbv-fsa.ch	SOC
COUPY Bernard	Commerçant	Rue de la Madeleine 4 1003 Lausanne	312.78.66	625.43.22	312.78.68		RAD
CRAUSAZ Françoise	Organisation de manif. et communic.	Case postale 36 1000 Lausanne 26		079/629.12.78 784.46.71	784.46.71	crausazfa@bluewin.ch	RAD
DALLÈVES Pierre		Ch. du Levant 7 1005 Lausanne	341.23.52	323.44.54	341.20.48 323.44.54	pierre.dalleves@eos-gd.ch pierre.dalleves@urbanet.ch	LIB
DÉCOSTERD Anne	Inspectrice au Service de l'ens. spécialisé	Av. du Mont-Blanc 3 1018 Lausanne	316.54.14	079/409.10.42 647.59.35		decoster@worldcom.ch	ECO
DENTAN Josianne	Institutrice	Av. Virgile-Rosset 10 1012 Lausanne		079/607.83.16 652.28.36			RAD
DISERENS Dominique	Juriste	Rue de l'Aurore 1 1005 Lausanne	031/350.92.28 031/350.92.25	079/243.80.25 320.91.04	031/350.97.49		ECO
DUNANT Marc	Diacre-éducateur	Rue de la Pontaise 44 1018 Lausanne	648.71.37	648.71.37	648.71.33	marc.dunant@ps-lausanne.ch	SOC
EGGLI Andrea	Responsable du service social AVIVO	Ch. de Montelly 16 1007 Lausanne	312.04.52	624.71.03	312.04.59 624.71.03	andreaeggli@hotmail.com	POP
FAVRE Sylvie	Architecte	Av. Mon-Repos 2 1005 Lausanne	641.64.00	078/660.11.91 321.25.14	641.64.01	sylvie06-favre@hotmail.com	SOC
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne		079/358.36.04 653.37.41	653.40.60	martine.fiora@vtx.ch	RAD

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Parti
FORETAY-AMY Marcelle		Av. de France 87 1004 Lausanne		079/739.06.65 647.14.07	647.14.07	mforetayamy@bluewin.ch	ECO
FOX Robert	Avocat	Case postale 3393 1002 Lausanne	312.45.11	320.72.72	312.45.38		LIB
GABUS Aline	Infirmière	Rue des Jardins 7 1018 Lausanne	636.01.36	647.19.95			POP
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 34 1032 Romanel s/Lausanne	646.11.41	646.11.41	648.64.89		LIB
GERMOND Florence	Economiste	Ch. des Aubépines 17 1004 Lausanne	316.25.33	646.00.85	646.00.85	fgermond@mydiatx.ch	SOC
GHELFI Fabrice	Economiste	SASH - BAP 1014 Lausanne	316.51.69	079/507.27.40	316.52.60	fabrice.ghelfi@sash.vd.ch	SOC
GILLIARD Diane	Assistante sociale	Ch. des Bégonias 1 1018 Lausanne	311.11.15	646.86.75	311.11.18 646.86.75	dgilliard.jmstaub@freesurf.ch	POP
GILLIOT Pierre		Ch. des Pinsons 14 1012 Lausanne	022/791.90.50	653.28.75	022/791.90.55 653.29.43	p.gilliot@fipoi.ch	RAD
GLATZ Georges	Délégué cantonal	BAP-SPJ 1014 Lausanne	316.53.02	079/203.63.63		glatz@cide.org	VDC
GRAF Albert	Facteur	Ch. de Chantemerle 13 1010 Lausanne	654.44.63	079/204.81.80 652.50.16	652.50.16	algraf@swissonline.ch	VDC
GRIN Nicole	Secrétaire générale UCV	UCV-Case postale 481 1009 Pully	728.63.13	079/704.24.05 323.36.90	728.63.47 311.73.71	ucv@ucv.vd.ch	LIB
HEIDEGGER Fernande	Secrétaire	Ch. du Mont-Tendre 14 1007 Lausanne	312.06.54	079/679.80.47 616.17.36	312.04.59	fheidegger@hotmail.com	POP
HIRSCHI Suzanne	Assistante sociale	Av. des Bergières 53 1004 Lausanne	316.53.78	647.62.50			SOC
HOEFLIGER Anne		Av. des Mousquines 22 1005 Lausanne	654.02.20	079/658.24.40 312.21.21	654.02.02 312.21.21	ahoefflig@worldcom.ch	RAD
HONEGGER Roger	Travailleur social	Av. de Milan 30 1007 Lausanne	315.75.65	617.47.32	315.70.19		SOC
HUBLER Alain	Maître professionnel	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	622.51.11	079/310.96.78	622.51.66	hubler@mac.com	POP

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Parti
JULIER Michel	Chef d'entreprise	Ch. de Boston 5 1004 Lausanne	801.07.72	624.98.47	801.07.80		RAD
JUNOD Grégoire	Administrateur FTMH Vaud-Fribourg	FTMH, Grand-Pré 4, CP 1000 Lausanne 16	623.30.70	625.67.01	623.30.75 625.67.01	gregoire.junod@ps-lausanne.ch	SOC
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. du Grésy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 652.63.97	652.63.97	francoise.longchamp@bluemail.ch	LIB
LOUP Pierre-Henri	Huissier	Case postale 61 1053 Cugy	316.68.97	079/203.83.52 731.20.87	731.20.87	ph.loup@bluewin.ch	RAD
LYON Anne-Catherine	Juriste	Ch. des Cottages 4 1007 Lausanne	692.27.87	079/371.73.29 624.62.52	692.27.85	anne-catherine.lyon@bluewin.ch	SOC
MACH André	Maitre-assistant	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	692.31.49	320.80.03	692.31.45 320.80.03	andre.mach@iepi.unil.ch	SOC
MAIER Christina	Economiste	Rue Centrale 31 1003 Lausanne	316.51.55	312.63.82	312.63.82	asv@vegetarisme.ch christina.maier@sash.vd.ch	ECO
MARTIN Olivier	Employé de banque	Ch. de la Chaumière 10 1010 Lausanne		079/574.66.76 652.75.60		martin.olivier@bluewin.ch	RAD
MARTIN Philippe		Ch. de Champ-Rond 23 1010 Lausanne		079/381.09.78 652.79.03	652.79.03	ph.martin@bluewin.ch	RAD
MAURER-SAVARY Myriam	Enseignante	Ch. du Martinet 28 1007 Lausanne		079/374.83.71 625.64.10	625.64.10		SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	601.96.22	601.95.94	601.96.22	isamay@hotmail.com	ECO
METTRAUX Claude	Fondé de pouvoir	Rue de la Pontaise 52 1018 Lausanne	022/787.13.94	079/720.69.50 646.66.73	022/786.55.20 646.66.73	claudette.metraux@bbbls.ch	VDC
de MEURON Thérèse	Adjointe universitaire dpt de l'économie	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne	316.61.03	311.78.65	316.60.36	therese.de-meuron@sde.vd.ch	RAD
MEYLAN Georges Arthur	Architecte ETS	Ch. de la Ratavolier 28 1000 Lausanne 27	653.64.54 653.64.55	079/622.64.55 784.33.27	653.64.58	meylanarch@bluewin.ch	LIB
MEYLAN Jean	Secrétaire général CCRE/Section suisse	Case postale 3386 1002 Lausanne	315.24.35		315.20.08	asccre@lausanne.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Secrétaire général PRDL	Av. Ruchonnet 28 1003 Lausanne		079/204.52.15 311.64.28	320.60.86 311.64.28	gmeystre@bluewin.ch	RAD

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Parti
MIVELAZ Philippe	Architecte	Av. de Jurigoz 3 1006 Lausanne	693.20.77	079/695.96.71		phmivelaz@bluemail.ch philippe.mivelaz@epfl.ch	SOC
MONOT Claude-Olivier	Architecte ETS	Av. de Milan 5 1007 Lausanne		079/240.16.38 616.82.21	616.82.21	monotco@yahoo.fr	SOC
MPOY Jean	Mécanicien CFF	Case postale 1076 1001 Lausanne	0512/24.38.33	078/675.49.67 616.24.83			POP
OSTERMANN Roland	Mathématicien	Vers-chez-les-Blanc 1000 Lausanne 26		784.15.23	784.15.24	ostermann@bluewin.ch	ECO
PACHE Denis	Agriculteur-marâcher	Ch. du Boulard 1 1032 Romanel s/Lausanne	647.81.22	079/293.87.09 647.61.44	647.81.87	denis.pache@urbanet.ch	VDC
PAYOT Pierre	Ingénieur retraité	Av. du Mont-Blanc 10 1018 Lausanne		646.04.10			POP
PERNET Jacques		Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	616.44.44	079/600.21.06 729.02.45	616.44.88 729.14.45	jpernet@vtx.ch	RAD
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur - Economiste	Case postale 192 1012 Lausanne	653.56.77	079/447.21.38	653.28.84	cperrin@bluewin.ch	RAD
PETERS Solange	Médecin	Av. du Léman 64 1005 Lausanne	314.41.03	078/759.43.76 792.31.40	314.40.95	solange.peters@chuv.hospvd.ch	SOC
PETIT Dino	Juriste	Ch. du Levant 4 1005 Lausanne		312.82.36			ECO
PIDOUX Jean-Yves	Professeur UNIL, sociologue	Av. de la Harpe 17 A 1007 Lausanne	692.32.16	079/439.23.79	692.32.15	jean-yves.pidoux@iscm.unil.ch	ECO
PITTET Francis	Peintre-Plâtrier	Case postale 1182 1001 Lausanne		079/313.56.54			RAD
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne	310.06.62	079/212.16.13 646.25.08	310.06.69	michel.pitton@comedia.ch	SOC
RAVUSSIN Bernard	Employé de commerce	Rue de la Pontaise 8 1018 Lausanne	315.94.53	647.72.50	315.80.07 647.72.50	bernard.ravussin@lausanne.ch bernard.ravussin@vtxnet.ch	RAD
SALLA Béatrice	Coordinatrice association jeunesse	Av. de Milan 14 1007 Lausanne	311.92.06	616.56.75	311.92.08	b.salla@bluewin.ch	ECO
SALZMANN Yvan	Professeur de gymnase	Rue du Valentin 30 1004 Lausanne	316.35.35	079/370.08.38 323.52.25	316.35.75 086+N° mobile	ysalzmamm@vtx.ch	SOC
SANDRI Massimo		Rue Etraz 10 1003 Lausanne	314.32.00	312.02.36	314.33.02	massimo.sandri@hospvd.ch	POP

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Parti
SANTSCHI Pierre	Ingénieur physicien EPFL, SIA	Ch. du Couchant 40 1007 Lausanne	625.65.07	625.65.07	625.65.44	pierre.santschi@span.ch	ECO
SAVARY Géraldine	Journaliste	Av. Druey 17 1018 Lausanne	312.69.10	646.67.23	312.80.40	domaine.public@span.ch	SOC
SCHALLER Graziella	Economiste Mère de famille	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne		079/279.96.55 616.92.39	616.92.39	schaller@worldcom.ch	LIB
SCHNEIDER Gianni John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne		079/449.12.13 312.02.52	312.02.52	giannischneider@yahoo.fr	SOC
SEGURA Serge	Juriste	Ch. de Malley 12 1007 Lausanne		079/623.10.58 625.72.83		serge.segura@perso.ch	RAD
SERATHIUK Nelson	Assistant social	Ch. des Allières 2 1012 Lausanne	312.21.65	652.99.49	312.69.14 652.99.49	serathiuk@dplanet.ch	SOC
SUTTER Béat		Av. de Chailly 60 1012 Lausanne		728.66.12	728.66.12		LIB
TAUXE-JAN Michelle		Av. Floréal 9 1006 Lausanne		617.80.00	617.80.00		SOC
TRUAN-MEIER Isabelle	Economiste lic. HEC	Av. des Bergières 33 1004 Lausanne	646.00.00	078/718.78.97 647.00.36	646.03.00 647.00.36	isabelle.truan@bluewin.ch	LIB
UFFER Filip		Ch. du Levant 59 1005 Lausanne	646.17.21	079/436.32.42 711.03.11	646.05.06 711.03.11	fuffer@worldcom.ch	SOC
VENEZIA Dino		Ch. de Mornex 3 1003 Lausanne	320.57.57	079/212.57.28 320.57.57	320.80.90	dino.venezia@fiduciaire.ch	LIB
VUILLEMIN Philippe	Médecin généraliste	Case postale 64 1000 Lausanne 21	652.68.72	079/212.75.80 652.10.53	653.55.00	drphuille@swissonline.ch	LIB
VUILLEUMIER Marc	Directeur EMS	Pl. du Nord 4 1005 Lausanne	641.62.00	323.00.44	641.62.49		POP
ZAHND Bernard	Avocat	Case postale 4132 1002 Lausanne	345.10.30	079/471.50.88 320.63.29	345.10.39	bzahndzv@bluewin.ch	RAD
ZIEGLER Geneviève	Lic. en sociologie	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne	323.60.58	653.52.76	323.60.61	relier@bluewin.ch	SOC
ZISYADIS Josef		Case postale 1000 Lausanne 9	312.06.76		320.06.97	z@zisyadis.com	POP
ZUERCHER Magali	Architecte EPF / Urbaniste	Av. de la Dent-d'Oche 2 1007 Lausanne	619.90.90	079/509.83.59 601.83.59	619.90.99	magalizu@yahoo.fr	SOC

<p style="text-align: center;">LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE</p>

1. GROUPE SOCIALISTE (29 membres)

Présidente : M^{me} Myriam **Maurer-Savary**

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1. Attinger Doepper Claire | 16. Maurer-Savary Myriam |
| 2. Bourquin Jean-Christophe | 17. Meylan Jean |
| 3. Bron Alain | 18. Mivelaz Philippe |
| 4. Chappuis Gérard | 19. Monot Claude-Olivier |
| 5. Cosandey Monique | 20. Peters Solange |
| 6. Cosandey Roger | 21. Pitton Blaise Michel |
| 7. Dunant Marc | 22. Salzmann Yvan |
| 8. Favre Sylvie | 23. Savary Géraldine |
| 9. Germond Florence | 24. Schneider Gianni John |
| 10. Ghelfi Fabrice | 25. Serathiuk Nelson |
| 11. Hirschi Suzanne | 26. Tauxe-Jan Michelle |
| 12. Honegger Roger | 27. Uffer Filip |
| 13. Junod Grégoire | 28. Ziegler Geneviève |
| 14. Lyon Anne-Catherine | 29. Zuercher Magali |
| 15. Mach André | |

2. GROUPE RADICAL (24 membres)

Présidente : M^{me} Martine **Fiora-Guttman**

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| 1. Ansermet Eddy | 13. Julier Michel |
| 2. Béboux Jean-Pierre | 14. Loup Pierre-Henri |
| 3. Blanc Jean-Louis | 15. Martin Olivier |
| 4. Buffat Marc-Olivier | 16. Martin Philippe |
| 5. Cavin Yves-André | 17. Meystre Gilles |
| 6. Christe Paul-Louis | 18. de Meuron Thérèse |
| 7. Coupy Bernard | 19. Pernet Jacques |
| 8. Crausaz Françoise | 20. Perrin Charles-Denis |
| 9. Dentan Josianne | 21. Pittet Francis |
| 10. Fiora-Guttman Martine | 22. Ravussin Bernard |
| 11. Gilliot Pierre | 23. Segura Serge |
| 12. Hoefliger Anne | 24. Zahnd Bernard |

3. GROUPE ÉCOLOGISTE – LES VERTS (16 membres)

Président : M. Pierre **Santschi**

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 1. Ballenegger Jacques | 9. Foretay-Amy Marcelle |
| 2. Bavaud Sandrine | 10. Maier Christina |
| 3. Bergmann Sylvianne | 11. Mayor Isabelle |
| 4. Bonnard Claude | 12. Ostermann Roland |
| 5. Bonvin Jacques | 13. Petit Dino |
| 6. Brélaz-Buchs Marie-Ange | 14. Pidoux Jean-Yves |
| 7. Décosterd Anne | 15. Salla Béatrice |
| 8. Diserens Dominique | 16. Santschi Pierre |

4. GROUPE LIBÉRAL (12 membres)

Président : M. Pierre **Dallèves**

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Calame Maurice | 7. Meylan Georges Arthur |
| 2. Dallèves Pierre | 8. Schaller Graziella |
| 3. Fox Robert | 9. Sutter Béat |
| 4. Gebhardt André | 10. Truan Isabelle |
| 5. Grin Nicole | 11. Venezia Dino |
| 6. Longchamp Françoise | 12. Vuillemin Philippe |

5. PARTI OUVRIER ET POPULAIRE ET GAUCHE EN MOUVEMENT (10 membres)

Présidente : M^{me} Andrea **Eggli**

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| 1. Eggli Andrea | 6. Mpoy Jean |
| 2. Gabus Aline | 7. Payot Pierre |
| 3. Gilliard Diane | 8. Sandri Massimo |
| 4. Heidegger Fernande | 9. Vuilleumier Marc |
| 5. Hubler Alain | 10. Zisyadis Josef |

6. LA VOIE DU CENTRE (9 membres)

Président : M. Jean-Luc **Chollet**

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 6. Glatz Georges |
| 2. Blanc Eric | 7. Graf Albert |
| 3. Bucher Alma | 8. Mettraux Claude |
| 4. Chollet Jean-Luc | 9. Pache Denis |
| 5. Cornaz Mireille | |

BUREAU DU CONSEIL POUR 2002

Présidente : M^{me} **Marcelle Foretay-Amy (Les Verts)**
Première vice-présidente : M^{me} **Martine Fiora-Guttman** (Rad.)
Second vice-président : M. Maurice **Calame** (Lib.)
Scrutateurs : M. Blaise Michel **Pitton** (Soc.)
M. Bernard **Coupy** (Rad.)
Scrutateurs suppléants : M. Eric **Blanc** (VDC)
M^{me} **Fernande Heidegger** (POP)

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil : M. Daniel **Hammer**
Hôtel de Ville
Tél. : 315.21.01
Télécopieur : 315.20.02
E-mail : daniel.hammer@lausanne.ch

Secrétariat : M^{me} **Dominique Monbaron**
Hôtel de Ville
Tél. : 315.21.02
E-mail : dominique.monbaron@lausanne.ch

Bureau électoral général:

Présidente : M^{me} **Marcelle Foretay-Amy**, présidente du Conseil
Membres : M. Blaise Michel **Pitton**, scrutateur
M. Bernard **Coupy**, scrutateur
Secrétaire : M. Daniel **Hammer**, secrétaire du Conseil
(Vice-présidente : M^{me} **Martine Fiora-Guttman**, 1^{re} vice-présidente
du Conseil)

Secrétariat municipal : Hôtel de Ville, Tél. 315.22.15

Huissiers du Conseil :

M. Raymond **Magnin**, huissier-chef
Tél. 315.22.16
M. François **Lebet**
M. Maurice **Longet**

**Renseignements pour abonnements
au Bulletin et à la documentation du
Conseil communal :**

Huissiers du Conseil
Tél. 315.22.16

Concierge de l'Hôtel de Ville :

M. Michel **Berset**
Tél. 315.22.71 / 315.22.72

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 21 janvier 2002 pour la législature 2002-2005)

GESTION

Membres :

1. Raphaël **Abbet**, VDC
2. Eddy **Ansermet**, radical
3. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
4. Marc-Olivier **Buffat**, radical
5. Yves-André **Cavin**, radical
6. Josianne **Dentan**, radicale
7. Aline **Gabus**, POP
8. André **Gebhardt**, libéral
9. Nicole **Grin**, libérale
10. Philippe **Mivelaz**, socialiste
11. Claude-Olivier **Monot**, socialiste
12. Roland **Ostermann**, Les Verts
13. Pierre **Payot**, POP
14. Blaise Michel **Pitton**, socialiste
15. Michelle **Tauxe-Jan**, socialiste

FINANCES

Membres :

1. Jacques **Ballenegger**, Les Verts
2. Jean-Pierre **Béboux**, radical
3. Jean-Louis **Blanc**, radical
4. Claude **Bonnard**, Les Verts
5. Jean-Christophe **Bourquin**, socialiste
6. Maurice **Calame**, libéral
7. Mireille **Cornaz**, VDC
8. Suzanne **Hirschi**, socialiste
9. Grégoire **Junod**, socialiste
10. Philippe **Martin**, radical
11. Massimo **Sandri**, POP
12. Gianni John **Schneider**, socialiste
13. Serge **Segura**, radical
14. Dino **Venezia**, libéral
15. Marc **Vuilleumier**, POP

NATURALISATIONS

- Membres :
1. Jean-Luc **Chollet**, VDC
 2. Monique **Cosandey**, socialiste
 3. Anne **Décosterd**, Les Verts
 4. Martine **Fiora-Guttman**, radicale
 5. Fernande **Heidegger**, POP
 6. Anne **Hoefliger**, radicale
 7. Roger **Honegger**, socialiste
 8. Françoise **Longchamp**, libérale
 9. Thérèse **de Meuron**, radicale
 10. Jean **Meylan**, socialiste
 11. Jean **Mpoy**, POP
 12. Bernard **Ravussin**, radical
 13. Béatrice **Salla**, Les Verts
 14. Graziella **Schaller**, libérale
 15. Nelson **Serathiuk**, socialiste

PÉTITIONS

- Membres :
1. Claire **Attinger Doepper**, socialiste
 2. Paul-Louis **Christe**, radical
 3. Roger **Cosandey**, socialiste
 4. Diane **Gilliard**, POP
 5. Albert **Graf**, VDC
 6. Christina **Maier**, Les Verts
 7. Myriam **Maurer-Savary**, socialiste
 8. Francis **Pittet**, radical
 9. Béat **Sutter**, libéral

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Eddy **Ansermet**, radical
 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
 3. Andrea **Eggli**, POP
 4. Claude **Mettraux**, VDC
 5. Yvan **Salzmann**, socialiste
 6. Dino **Venezia**, libéral

- Suppléants :
1. Alain **Bron**, socialiste
 2. Alma **Bucher**, VDC
 3. Diane **Gilliard**, POP
 4. Georges Arthur **Meylan**, libéral
 5. Dino **Petit**, Les Verts
 6. Bernard **Zahnd**, radical

<p style="text-align: center;">ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ pour l'année 2002</p>

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-président pour 2002: M. Jean-Jacques **Schilt**

Administration générale et finances :	M. Daniel BRÉLAZ <i>Suppléant : M. Jean-Jacques Schilt</i>
Sécurité publique :	M ^{me} Doris COHEN-DUMANI <i>Suppléante : M^{me} Eliane Rey</i>
Culture, sports, patrimoine :	M. Jean-Jacques SCHILT <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Travaux :	M. Olivier FRANÇAIS <i>Suppléante : M^{me} Silvia Zamora</i>
Enfance, jeunesse et éducation :	M. Oscar TOSATO <i>Suppléante : M^{me} Doris Cohen-Dumani</i>
Sécurité sociale et environnement :	M ^{me} Silvia ZAMORA <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Services industriels :	M ^{me} Eliane REY <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>
<hr/>	
Secrétaire municipal :	M. François Pasche
Secrétaire municipal remplaçant :	M. Pierre Tardy
Secrétaire municipale adjointe :	M ^{me} Danielle Hagenlocher Bolli